



Etat des lieux 2009 des adhérents de REZONNE

Année de référence des données : 2008

Supervision et coordination : Thibaut Krzewina

Chargé d'étude : Emmanuel Brandl

Sommaire

<i>Remerciements</i>	5
<i>Avertissement</i>	6
I. Présentation de la mission	7
<i>I.1> Historique du réseau</i>	7
<i>I.2> Objet de l'association REZONNE</i>	7
<i>I.3> Les missions du réseau</i>	8
<i>I.4> Le pôle observation</i>	9
I.4.1. L'observation au sein de REZONNE	9
I.4.2. Les enjeux de l'observation	9
I.4.3. L'état des lieux REZONNE 2009	10
A. Contexte de la mission	10
B. Objectifs de la mission	10
C. Mise en perspective.....	11
D. Méthodologie.....	11
II. Le territoire : données générales	13
<i>II.1> Situation géographique</i>	13
<i>II.2> Le territoire politique</i>	14
<i>II.3> La population</i>	14
<i>II.4> Répartition géographique des structures du réseau</i>	17
II.4.1. Répartition générale des structures dans le département : une concentration dans le nord du département	17
II.4.3. Structures du réseau et population des villes : des structures concentrées dans les villes les plus peuplées du nord du département. Un fort déséquilibre territorial.....	18
PARTIE I. SYNTHÈSE DES DONNÉES CHIFFRÉES	
III. Profil des structures	20
<i>III.1> Profil général</i>	20
<i>III.2> Ancienneté des structures</i>	21
<i>III.3> Statuts juridiques</i>	24
<i>III.4> Service municipal de rattachement</i>	25
<i>III.5> Champs d'activité</i>	26
<i>III.6> Licences d'entrepreneur du spectacle</i>	27
<i>III.7> Affiliations</i>	29

III.8> Les conventions collectives	31
III.9> Capacité d'accueil du public par les salles du réseau.....	32
III.10> Un éclectisme des esthétiques.....	33
III.11> Peu de prestations en sous-traitance au sein du réseau	34
III.12> Un fort recours au bénévolat	35
III.13> Le recours aux stagiaires : une forte concentration.....	37
III.14> L'inscription dans les réseaux : forte dispersion et faible représentativité.....	37
IV. Situation budgétaire des structures.....	38
IV.1> Budgets réalisés	38
IV.2> Budgets musiques actuelles (MA)	41
IV.2.1. Part des budgets MA.....	41
IV.2.2. Les budgets MA dans les structures pluridisciplinaires	42
IV.2.3. Analyse des sources de financement dans le budget musiques actuelles	43
E. Structure du budget MA	43
F. Analyse de la répartition des aides	45
IV.2.5. Assujettissement à la TVA	49
V. L'emploi dans les structures du réseau	50
V.1. L'emploi salarié : apparence et réalité.....	50
V.2. Les emplois aidés	53
VI. Les activités	55
VI.1> Répartition des activités dans les structures	55
VI.2> La répétition dans les lieux	56
VI.3> La programmation dans les lieux.....	58
VI.3.1. Les dates programmées.....	58
VI.3.2. Le public accueilli.....	59
VI.4> Les activités liées à l'information et l'accompagnement	60
PARTIE II. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS	
VII. Notice de lecture	63
VIII. L'analyse du réseau par ses membres.....	63
VIII.1> De l'intérêt d'un réseau.....	64
VIII.1.1. Un lieu de sociabilité professionnelle	64
VIII.1.2. Un lieu d'échanges et de circulation de l'information	64
VIII.1.3. Un lieu hétérogène	64
VIII.1.4. Légitimation, lobbying et défense des intérêts collectifs	65
VIII.1.5. Un espace de visibilité	65
VIII.1.6. Un lieu d'actions et de mutualisation (entraide et mise en commun).....	65
VIII.1.7. Un lieu de formation et d'accompagnement	65
VIII.2> Des limites du réseau.....	65
VIII.2.1. Manque d'un discours et d'un/de projet(s) collectifs	65
VIII.2.2. Des perceptions des musiques actuelles à mieux articuler	66
G. la musique « comme moyen ».....	66
H. la musique « comme fin ».....	66

VIII.2.3. Un Conseil d'administration (CA) qui « patine »	66
VIII.2.4. Relation au Conseil général et retombées sur les structures	67
VIII.2.5. Des actions à affiner, rationaliser et à développer	67
VIII.2.6. Les chantiers du réseau	68
I- Une réflexion sur l'organisation du réseau	68
J- Une réflexion sur les activités du réseau	69
K- Rester attentif à.....	71
L. La question du hip-hop.....	72
VIII.3> Une typologie des structures membres de REZONNE	73
VIII.3.1. Le pôle des « vocationnels »	73
M. Le type vocationnel « Traditionnel »	73
N. Le type vocationnel « Moderne »	74
VIII.3.2. Le pôle des « professionnels culturels ».....	75
O. Les professionnels culturels « associatifs ».....	76
P. Les professionnels culturels « municipaux »	76
VIII.3.3. Le pôle des « professionnels socio-culturels »	76
Q. Le type « Traditionnel ».....	78
R. Le type « Moderne »	78
VIII.3.4. Schéma récapitulatif des positions analysées	79

SYNTHESE GENERALE

<i>IX.1> Un forte dispersion.....</i>	<i>81</i>
<i>IX.2> Une implantation territoriale forte</i>	<i>81</i>
<i>IX.3> Plus que des lieux de diffusion : des lieux de vie culturelle</i>	<i>81</i>
<i>IX.4> Continuité historique et mixité culturelle.....</i>	<i>82</i>
<i>IX.5> Etre représentatif de la diversité des musiques actuelles en Essonne.....</i>	<i>82</i>
<i>IX.6> Champ de l'économie sociale et solidaire et utilité sociale des structures du réseau</i>	<i>83</i>

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser ici mes sincères remerciements à l'ensemble des membres de REZONNE qui ont su rendre agréable la démarche d'observation. L'accueil dans les lieux durant le démarche d'entretien fut chaleureux, et leur réactivité lors de mes multiples demandes de précisions concernant tel ou tel aspect de telle ou telle question fut réelle et toujours bien accueillie.

Mes remerciements tout particuliers aux membres du Bureau, qui m'a confié l'étude, à Bérengère, qui a joué le rôle de cobaye de la grille d'entretien, à David qui a soutenu activement la démarche, et à François pour sa disponibilité et sa rigueur lors de l'étude.

Enfin, et surtout (!), mes plus profonds remerciements vont à l'équipe, Julie et Thibault, avec une toute « spéciale dédicace » to Thibault pour sa supervision de l'ensemble de la démarche d'étude, mais aussi parce qu'il fut le premier du monde des musiques actuelles que j'ai rencontré en Essonne, et que tout aurait été autrement si Thibault n'avait pas pris le temps de m'écouter ce jour là. Mais encore, et je dois le dire, parce que durant toute la démarche d'étude, Thibault s'est réellement rendu disponible, qu'il est venu en soutien dès qu'il le fallait, et parce qu'en vérité, tout simplement, il a faire partie intégrante de l'étude elle-même, et pas seulement lors des entretiens (relecture des questionnaires, compléments d'information, etc.). Merci à toi Thibault !

AVERTISSEMENT

Les changements constatés dans la définition de certains des termes utilisés dans le questionnaire (notamment en fonction du type de structure, pluridisciplinaire vs monodisciplinaire), comme les approximations quantitatives parfois inévitables ou encore les variations dans les données en fonction des sources, nous portent à insister ici sur le fait que les données chiffrées restituées dans ce rapport sont à lire comme des ordres de grandeur indicatifs et non comme des données strictes en chaque cas. Ajoutons enfin que les données livrées ici ne peuvent être considérées comme représentatives des musiques actuelles en Essonne. Elles ne portent que sur le champ limité des adhérents de REZONNE.

I. Présentation de la mission

I.1> HISTORIQUE DU RESEAU

Le réseau a mis 4 ans de gestation avant de voir le jour officiellement le 29 novembre 2003.

Les freins de l'époque :

* Une volonté de l'ADIAM d'impulser une mise en réseau tout en ayant des difficultés à fédérer les acteurs de terrain.

* L'Union Départementale des MJC de l'Essonne (UDMJC) se questionne à l'époque sur la pertinence d'une mise en réseau

* Une hétérogénéité des acteurs et une méconnaissance mutuelle

REZONNE est donc créé en novembre 2003 à l'initiative de 14 structures essonniennes qui œuvrent sur le champ de la diffusion musicale.

Les facteurs déclenchants :

* Besoin de reconnaissance institutionnelle et de légitimité du travail accompli depuis plusieurs années par les structures de diffusion (dans l'ombre du festival EFFERVESSONNES pour certains – arrêt définitif du festival en 2005 – festival organisé par le Conseil Général de l'Essonne)

* Volonté de mutualisation d'expérience liée à la programmation, la connaissance des publics etc.

REZONNE se lance très rapidement sur le terrain de l'action (magazine, Dispositif Grand Bain...) pour convaincre les collectivités locales de la légitimité des projets en gestation depuis plusieurs années.

I.2> OBJET DE L'ASSOCIATION REZONNE

Cette association apolitique et laïque a principalement pour champ d'action le département de l'Essonne, et ponctuellement, à travers des échanges avec d'autres réseaux et organismes départementaux et régionaux, le territoire national et international. Elle a pour but :

- l'organisation d'une dynamique fédérative à l'échelon départemental dans le domaine des musiques actuelles.

- la sensibilisation, l'information et la représentation auprès des différents acteurs concernés par ce secteur. Constituer à ce titre une force de proposition.

- le support d'initiatives visant à développer la formation, la prévention, le conseil, la promotion, la pratique, et la diffusion dans le domaine des musiques actuelles.

- la création d'outils de recherche, d'évaluation et d'information sur les musiques actuelles en direction des publics, des acteurs et des institutions en Essonne.

- la production et la diffusion de spectacles et de tous événements culturels.

L'embauche du premier salarié permanent du réseau en Août 2005 permet d'asseoir les projets du réseau.

En 2005 est embauché un coordinateur. Ses principales missions sont : la gestion administrative et sociale de l'association, l'encadrement des stagiaires et salariés de l'association, le contrôle et la mise en œuvre des actions de l'association ainsi que le soutien à la dynamique associative des bénévoles de l'association.

En 2007/2008 est embauchée la chargée de l'Information et de la Communication. Ses principales missions sont : le suivi de réalisation, la mise en œuvre et actualisation des outils de communication ainsi que la production d'événements en lien avec les actions du réseau.

I.3> LES MISSIONS DU RESEAU

Le réseau ne s'est pas vraiment donné de politique générale. Il s'est plutôt doté de grands axes de développement autour de la :

- * Notion de solidarité et de valorisation des différences (*cf.* Charte)
- * Volonté de recentrer les objectifs sur les structures adhérentes et non sur les musiciens du département
- * Volonté de positionner REZONNE comme interlocuteur privilégié des collectivités en ce qui concerne les Musiques Actuelles/Amplifiées sur le département

Il s'est cependant structuré par la suite plus durablement autour de 4 pôles principaux :

1 : Formation professionnelle et structuration du réseau

Journées d'échange des adhérents sur leurs pratiques professionnelles (mutualisation des expériences)

- Formation en direction des salariés et bénévoles des structures

2 : Accompagnement de la scène locale

Le Grand Bain : dispositif d'accompagnement d'artistes repérés par le réseau

- Accompagnement des pratiques musicales amateurs par la création d'outils-ressources

3 : Information, communication et sensibilisation

Le Magazine REZONNE

(28 pages – 5000 exemplaires – Journal d'information lié au secteur des musiques actuelles/amplifiées : Dossiers thématiques – Agenda Concert Départemental, etc)

- Site Internet
- Prévention (Risques auditifs, Sida, M.S.T. ...)
- Organisation d'événements (actions de sensibilisation, projections, débats...)

4 : Observatoire/réflexion

Etat des lieux du réseau

• L'opération Furet : Recensement des groupes de musiques actuelles/amplifiées sur le département

- Recensement des lieux de diffusion en Essonne
- Etat des lieux « Enseignements et Formations » des Musiques Actuelles

I.4> LE POLE OBSERVATION

I.4.1. L'observation au sein de REZONNE

Le besoin d'un pôle d'observatoire, d'étude et d'état des lieux s'est fait sentir afin d'alimenter les autres pôles du réseau de manière cohérente. Par ailleurs, l'observation s'impose aujourd'hui dans la relation aux pouvoirs publics et le processus de professionnalisation du réseau. L'observation permet en effet de produire des études chiffrées qui soient viables, et qui, reconduites, permettent d'avoir une vision de l'évolution du réseau ; l'observation permet aussi d'alimenter les différents états des lieux existants sur la région Ile-de-France ; et enfin de nourrir en matière de réflexion les autres pôles d'action.

L'observation a permis aujourd'hui d'alimenter les prémices d'une banque de données sur les groupes locaux à travers l'action « Opération Furet ». Cette action permet de créer un premier lien avec le réseau et d'obtenir une visibilité du nombre de groupes sur le territoire.

I.4.2. Les enjeux de l'observation

Plus fondamentalement, depuis les années 80, le secteur des musiques actuelles est caractérisé par un fort développement et une reconnaissance professionnels du secteur perceptible notamment à travers le développement et la multiplication des relations aux pouvoirs publics (multiplication des conventionnements), le développement des réseaux, de la fédération nationale au réseau départemental, en passant par la confédération régionale, et enfin par l'évolution des modes de gestion des structures musiques actuelles comme de l'évolution du profil des responsables de ces structures.

A la suite de cela, le nombre d'études, de séminaires, de réflexions, d'échanges, de réseaux et d'instances professionnelles diverses (comme le CSMA, le SMA, l'UFISC...), se sont démultipliés.

Mais le secteur est aussi marqué par la fragilité économique, le désengagement progressif de l'Etat et le développement des politiques de décentralisation faisant qu'aujourd'hui les musiques actuelles se déploient surtout au niveau territorial ; rappelons à ce titre la mise en place de la Consultation nationale pour un Schéma de développement territorial des musiques actuelles (2005) et l'objectif en cours des Concertations territoriales.

Ce contexte général a largement complexifié le paysage national, et la décentralisation associée à la professionnalisation du secteur a modifié la nature des relations territoriales entre les acteurs des musiques actuelles et les pouvoirs publics pour s'inscrire aujourd'hui dans un processus de co-construction, lequel consiste, rappelons-le, à rompre la logique « haut » / « bas » qui impose une politique élaborée au regard des seuls impératifs politiques, et à l'inverse, participer activement à l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre en direction des musiques actuelles.

Cependant, pour avoir un minimum de crédibilité et mener avec efficacité ce projet de co-construction, il faut bien se connaître en s'appuyant sur des données fiables. C'est pourquoi l'observation est un outil de développement territorial qui rend compte de la diversité des acteurs, des initiatives, des projets, des situations. L'observation et le diagnostic sont ainsi au cœur des réflexions du secteur.

I.4.3. L'état des lieux REZONNE 2009

A. Contexte de la mission

Face aux enjeux que représente aujourd'hui l'observation, force est de constater l'absence patente de données fiables sur le secteur des musiques actuelles dans le département de l'Essonne. C'est pourquoi, à l'initiative des acteurs des Musiques Actuelles il a été lancé en 2009 un véritable état des lieux du réseau des musiques actuelles en Essonne.

A l'heure où les huit départements de la région parisienne ont créé leur réseau spécialisé dans les Musiques Actuelles, confédérés au sein du RIF (Réseau Ile-de-France), il a donc semblé nécessaire et pertinent à REZONNE, 5 ans après sa naissance, de **proposer une vue d'ensemble sur l'activité de ses adhérents** afin de mieux comprendre les situations et les besoins des structures membres, et ainsi, de disposer d'un document de travail permettant de **réfléchir aux perspectives d'évolution du réseau**.

Dans le sillon creusé par des fédérations comme la Fédurok* ou plus récemment l'UFISC*, le secteur des Musiques Actuelles tend actuellement à **s'approprier une démarche d'auto-évaluation**. Celle-ci peut être vue comme un **signe de maturation** d'un secteur encore souvent marginalisé (en terme budgétaire) malgré une **dynamique** et un effort **de structuration**, de **professionnalisation** et **d'expertise croissant**.

B. Objectifs de la mission

Ce travail s'inscrit dans un **mouvement d'ensemble** qui consiste à **produire** des éléments de **connaissance et d'analyse** dans trois perspectives indissociables :

- une démarche d'**auto-évaluation de leur action** par les professionnels eux-mêmes dans une volonté d'amélioration des pratiques et de transparence quant à l'utilisation des subventions publiques.
- la création d'outils d'aide à la décision
- le **renouvellement du rapport avec les « tutelles »** en revendiquant la légitimité de la **co-construction de politiques publiques** par une concertation entre acteurs professionnels et subventionneurs.

Les données et observations de ces études ont comme intérêt évident de permettre, à travers la comparaison de chiffres d'une année sur l'autre, la **prise de conscience des tendances** d'évolution, **l'identification de points de blocages** persistants ou au contraire le **constat d'avancées** dans certains domaines. Ici il s'agit d'un premier état des lieux, d'un premier dégrossissage susceptible donc d'être régulièrement reconduit.

Plus précisément, deux objectifs, l'un interne l'autre externe, ont été fixés :

a) Un objectif « interne »

Il s'agit par une mise à plat des données disponibles et des prises de position des membres, de prolonger voire de renouveler une dynamique d'échange entre le réseau et ses structures membres. De façon interactive, le réseau doit être en capacité de répondre aux attentes de ses membres, et les membres aux attentes du réseau, aux « engagements » qu'impose le fait d'être membre d'un réseau...

b) Un objectif « externe »

Il s'agit comme nous l'avons dit, de montrer d'abord aux « tutelles » politiques, les collectivités territoriales, que le réseau est en capacité de produire des outils de connaissance sur lui-même et par là de prouver d'une capacité à l'auto-évaluation, et enfin, de répondre à une logique d'action par l'association elle-même (Grand Bain, Magazine, etc.) pour légitimer son existence et solliciter l'appui des pouvoirs publics.

C. Mise en perspective

Cette **dynamique** d'auto-évaluation est appelée à être **amplifiée** et renforcée avec, dès 2010, un travail **d'état des lieux régional permanent** construit au niveau du RIF par les réseaux départementaux.

De la même façon, il sera instructif de mettre en parallèle certaines données recueillies par l'étude chiffrée du RIF 2007 ou même les diagnostics réalisés sur d'autres départements franciliens par le MAAD (93), le Cry (78) ou le Pince-Oreilles (77) notamment.

D. Méthodologie

a) Champ d'étude

L'observation s'est centrée sur les 19 membres de REZONNE en privilégiant les principes suivants :

- Etudier l'année 2008
- Recueillir des données quantitatives et qualitatives
- Saisir l'ensemble à travers 5 catégories principales observées : territoires, profils, activités, ressources humaines, budgets
- Préserver les particularités des situations observées
- Se déplacer pour rencontrer les membres dans leurs structures
- Dégager les attentes des membres vis-à-vis du réseau

b) La méthode

L'observation s'appuie sur deux méthodes de recueil de données :

- les questionnaires, qui ont permis de recueillir les données quantitatives à travers 7 chapitres principaux : « Identification de la structure », « activités de la structure en terme de musiques actuelles » (structures pluri ou mono-disciplinaires), « diffusion », « répétition – enregistrement », « formation – accompagnement », « emploi », « budgets ».

- les entretiens, qui ont permis de recueillir les données qualitatives à travers 5 chapitres principaux : « historique », « environnement », « fonctionnement interne », « perspectives », « relations avec le Réseau ». Les entretiens avaient une durée moyenne de 2h30, ils se sont déroulés sur place, au sein des structures, à deux personnes (Thibault Krzewina et Emmanuel Brandl) en compagnie du Directeur de la structure, et bien entendu du référent REZONNE de la structure dans le cas où le Directeur n'était pas le référent.

- elle s'est déroulée sur 5 mois, de juin à octobre 2009.

Liste des structures membres du réseau sur lesquelles a porté l'étude :

Nom structure	Commune	Année d'adhésion
Centre Culturel Paul B.	Massy	2003
DLF studio	Draveil	2004
Ecole des Arts	Marcoussis	2008
Le Plan	Ris-Orangis	2003
Le Rack'Am	Brétigny-sur-Orge	2003
Le Radazik	Les Ulis	2004
Local'Zique	Saulx les Chartreux	2004
MJC Boby Lapointe	Villebon/Yvette	2003
MJC Chilly-Mazarin (G. Blotnikas)	Chilly-Mazarin	2003
MJC Cyrano	Gif/Yvette	2003
MJC Fernand Léger	Corbeil-Essonnes	2008
MJC J. Tati	Orsay	2003
MJC Théâtre des 3 Vallées	Palaiseau	2003
Radio Mille Pattes	Saulx les Chartreux	2004
Saskwash	Etampes	2003
Service culturel de Fleury Mérogis	Fleury-Mérogis	2004
Trashi-Trasho	Saclay	2003
Zones d'Arts	Palaiseau	2003
AOLF	Saclay	2009

Cette étude se compose de deux parties :

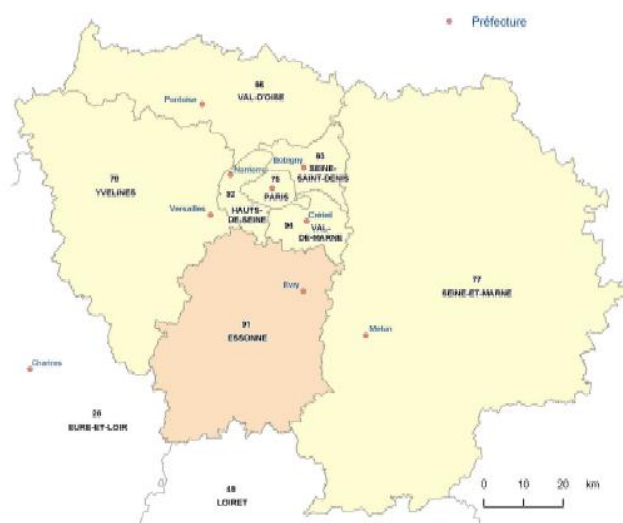
La première est l'état des lieux chiffré basé sur les données 2008 dont l'objectif est de repérer les lignes directrices et grandes tendances éclairant la réalité du secteur des Musiques Actuelles dans le département de l'Essonne.

La deuxième restitue une synthèse des entretiens individuels devant servir à une **meilleure connaissance mutuelle des adhérents** et à **étayer les réflexions** des équipes sur le **devenir du secteur et de REZONNE**.

II. Le territoire : données générales

II.1> SITUATION GEOGRAPHIQUE

Précisons d'abord que le département de l'Essonne n'est pas un département limitrophe du Paris, il est situé dans ce que l'on appelle la Grande Couronne parisienne.



C'est un territoire qui représente 15 % de la région Ile-de-France, avec une superficie de 1 819 km² et une densité de 629 hab./km² (estimation : 661 hab./km² en 2006) et 10 % des franciliens.

Si ce département mêle zones urbaines et zones rurales, il est fortement déséquilibré. En effet, si 49% du territoire départemental relève d'exploitations agricoles, la population urbaine représente 95,2 % de la population départementale (population rurale : 4,8 %), tandis que le nombre de communes urbaines est de 113, alors que les communes rurales sont au nombre de 83.

Les zones urbaines sont toutes concentrées dans le nord du département alors que les zones rurales sont quant à elles situées dans le sud du département. Ainsi, l'éloignement avec Paris est un éloignement avec l'urbanisation, ce qui a tendance à provoquer un fort déséquilibre territorial entre le nord et le sud du département, et ce, jusque dans la logique d'implantation des structures de REZONNE.

Et de fait, l'ensemble des 9 communautés d'agglomération du département (auxquelles il faudrait ajouter la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre dont la plus grande partie se trouve dans le département des Hauts-de-Seine), est situé dans le nord du département.

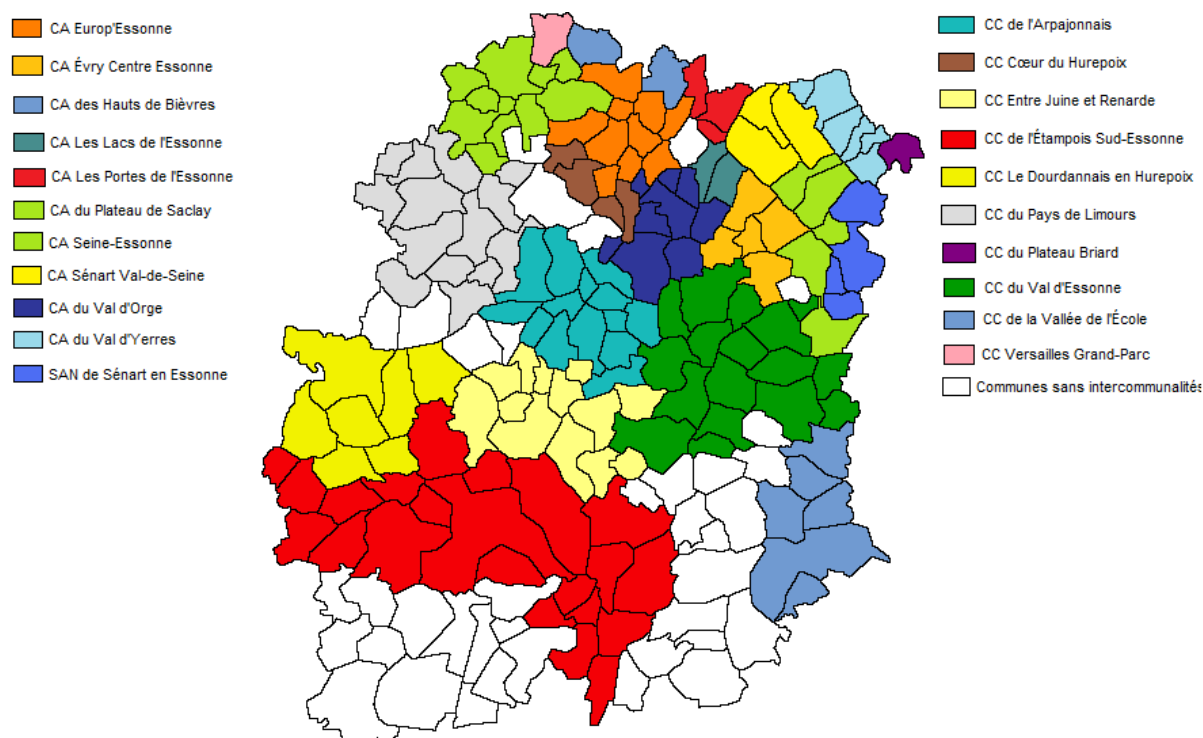
II.2> LE TERRITOIRE POLITIQUE

Principales communes du département au 1er Juillet 2005 (*Estimation au janvier 2005) :

Nom	Nbre
Evry	52 600 hab.
Corbeil-Essonnes*	40 900 hab.
Massy	40 500 hab.
Savigny-sur-Orge	37 400 hab.
Sainte-Geneviève-des-Bois	33 900 hab.
Palaiseau	30 600 hab.
Viry-Chatillon	30 600 hab.

Le département comprend 3 arrondissements - 42 cantons - 196 communes - 21 intercommunalités et 9 Communautés d'agglomération.

Carte de l'Essonne Intercommunale :



II.3> LA POPULATION

En 2006 les **catégories socioprofessionnelles** les plus représentées dans les ménages essonnais étaient les **cadres** (20,7 %) suivis des professions intermédiaires (20,5 %), puis les retraités (18,6 %) et

les ouvriers (18,2 %). Cette même année, 92,6 % des actifs ayant un emploi étaient salariés, dont 80,8 % titulaires d'un emploi fixe.

Le revenu net imposable moyen du département était alors fixé à 26 556 euros, mais seul 66,1 % des foyers étaient effectivement assujettis à l'impôt sur le revenu avec un revenu net imposable moyen à 35 000 euros.

Répartition des emplois par **catégorie socioprofessionnelle** en 2006.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Essonne	0,2 %	4,5 %	22,1 %	27,7 %	27,6 %	17,9 %
Moyenne nationale	2,2 %	6,0 %	15,4 %	24,6 %	28,7 %	23,2 %

Répartition des emplois par **secteur d'activité** en 2006.

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Essonne	0,8 %	11,5 %	6,1 %	15,4 %	18,8 %	6,4 %
Moyenne nationale	3,5 %	15,2 %	6,4 %	13,3 %	13,3 %	7,6 %

Emploi	Essonne	Moyenne Nationale
Population active totale	561 089	26 456 813
Taux d'activité entre 20 et 59 ans	83,87%	82,2%
Chômeurs	53 367	3 401 611
Taux de chômage (1999)	9,54%	12,9%
Actifs	49,48%	45,2%
Retraités	13,68%	18,2%
Jeunes scolarisés	27,17%	25%
Autres personnes sans activité	9,65%	11,6%
Agriculteurs	0,24%	2,4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,62%	6,4%
Cadres, professions intellectuelles	17,38%	12,1%
Professions intermédiaires	27,42%	22,1%
Employés	30,9%	29,9%
Ouvriers	19,42%	27,1%

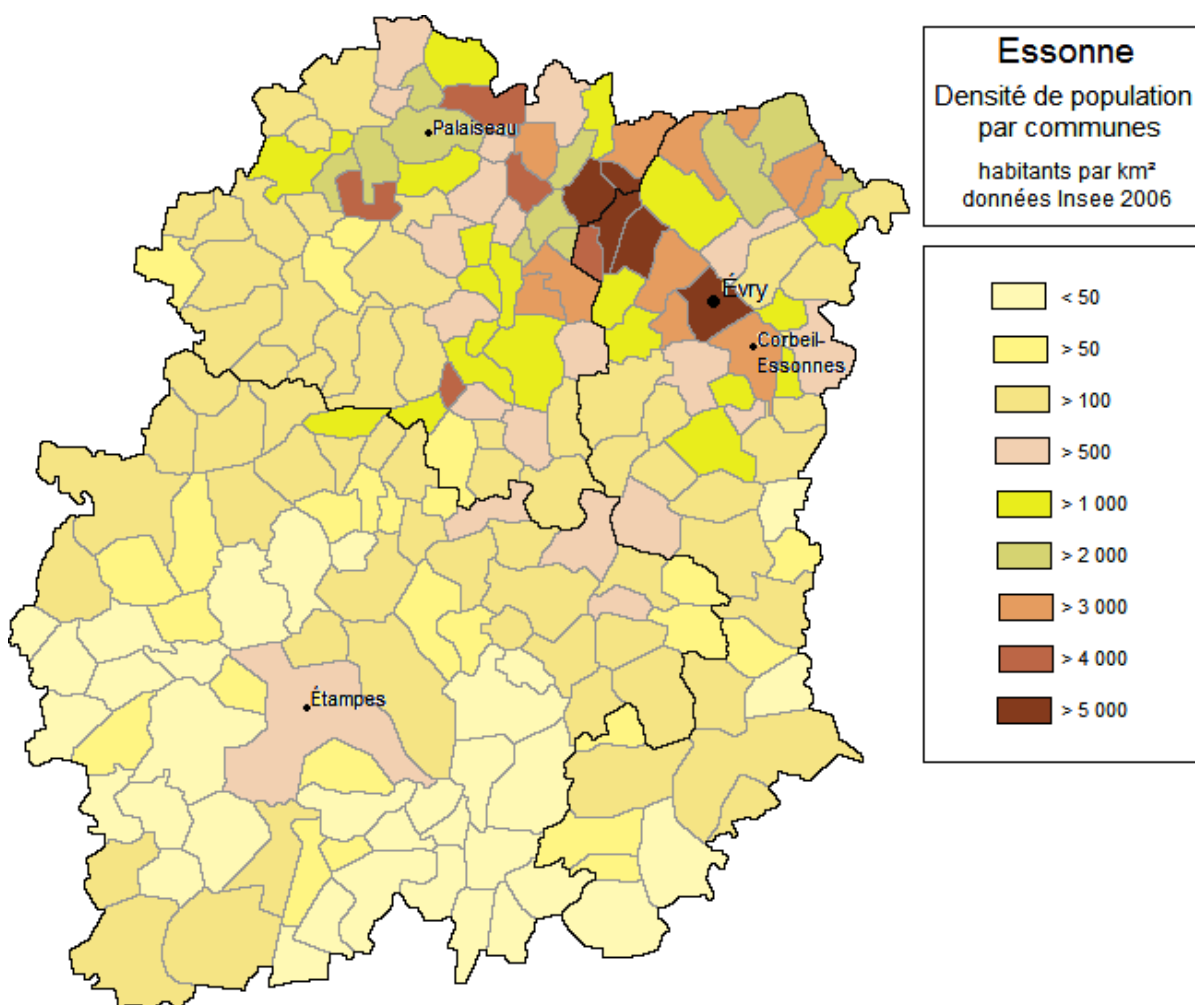
La population du département est moyennement plus aisée que la moyenne nationale. En effet, alors que le revenu moyen par ménage en France est de 15027€/an, en Essonne il s'élève à 22851€. Quant au taux de chômage, il est aussi moyennement inférieur à la moyenne nationale puisqu'il s'élève à 9,54%.

La population essonnienne est quant à elle légèrement plus âgée que la moyenne régionale, mais plus jeune que la moyenne nationale. Les jeunes scolarisés représentant quant à eux près de 30 % de la population essonnienne (cf. tableaux).

	Essonne		Ile-de-France		France	
	2006*	1999	2006*	1999	2006*	1999
0 - 19 ans	27,7	27,2	26,1	25,2	24,8	24,6
20 - 59 ans	55,8	57,4	57,2	58,1	54,3	54,1
60 ans et +	16,5	15,5	16,7	16,6	20,9	21,3

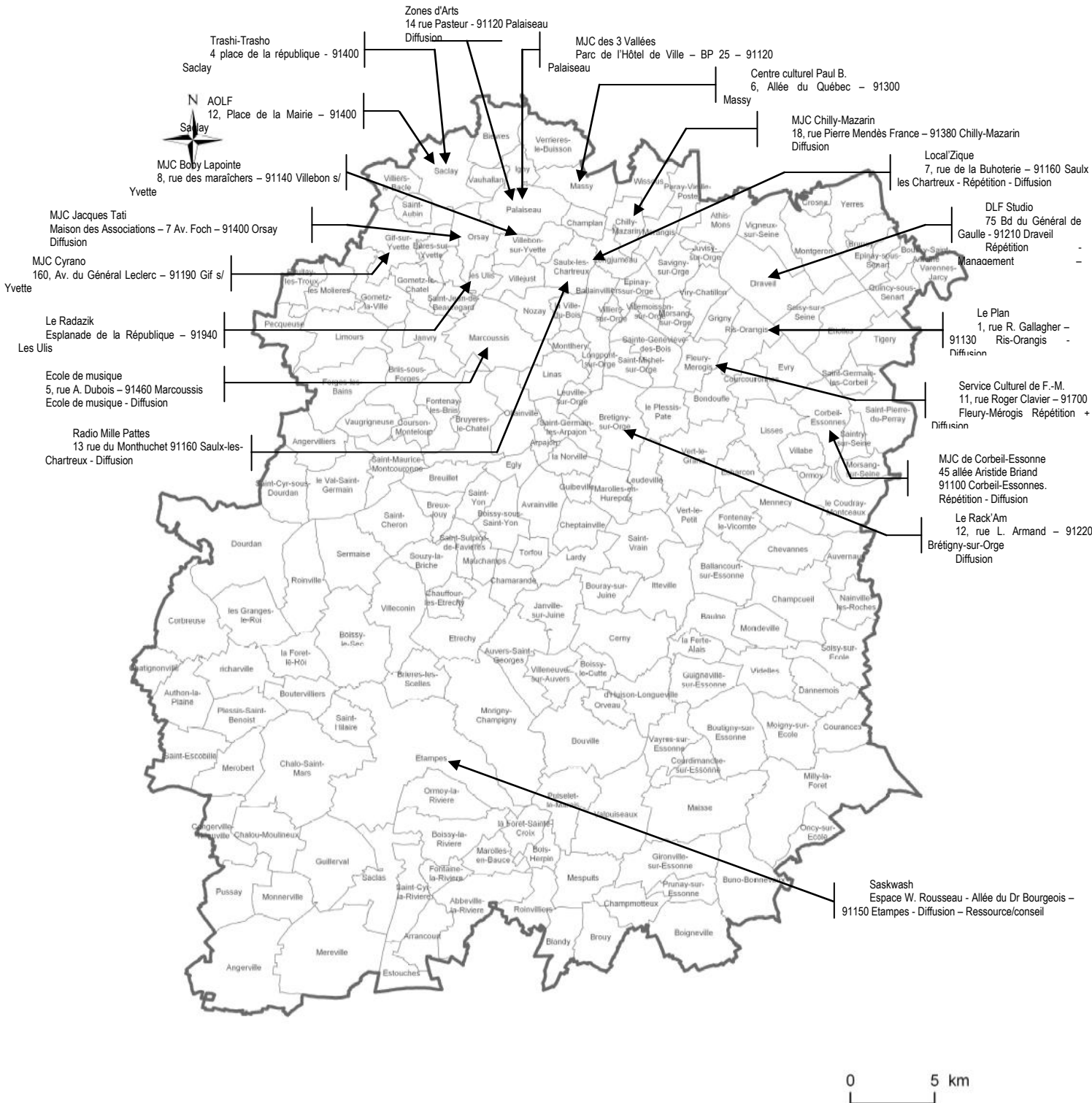
* Données provisoires

Enfin, relevons que la population essonnienne est essentiellement implantée dans le nord du département, comme l'indique la carte ci-dessous.

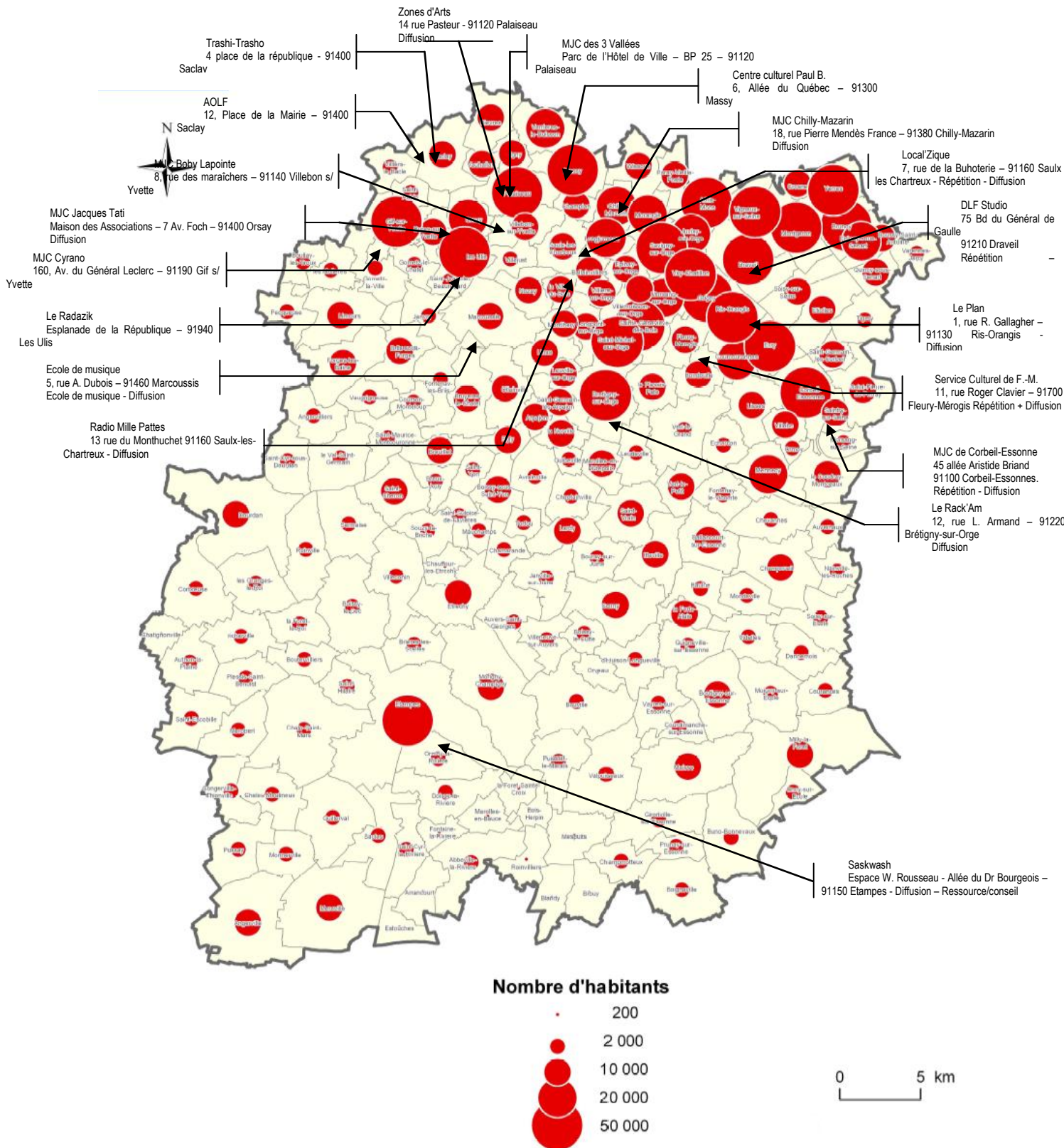


II.4> REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES STRUCTURES DU RESEAU

II.4.1. Répartition générale des structures dans le département : une concentration dans le nord du département



II.4.3. Structures du réseau et population des villes : des structures concentrées dans les villes les plus peuplées du nord du département. Un fort déséquilibre territorial.



Partie I.

Synthèse des données chiffrées

III. Profil des structures

III.1> PROFIL GENERAL

Le profil général des structures montre une **grande hétérogénéité du réseau**¹. Comme on le voit dans le tableau, on y trouve en effet 8 catégories de structures différentes. Cette diversité des structures est d'abord un avantage, en ce sens que **REZONNE s'avère ainsi représentatif de la diversité des musiques actuelles en Essonne**. On y trouve aussi bien des lieux de stature importante que de petites associations en développement, des structures municipales qu'associatives, culturelles et artistiques que socioculturelles. De cette façon, REZONNE peut être vu comme un réseau représentatif de la diversité des prises en compte des musiques actuelles en Essonne.

Les structures du réseau	Nbre	%
MJC	6	32%
Structures diff° MA sans lieu dédié	5	27%
Structures diff° MA avec lieu dédié	4	21%
Ecole de musique	1	5%
Service culturel	1	5%
Radio	1	5%
Studio répétition/enregistrement	1	5%

Dans l'organisation du réseau, **une majorité de structures** (15 sur 19, soit 80%) **sont des structures de diffusion du spectacle vivant dédiées aux musiques actuelles (MA)**, les autres structures étant dédiées à l'enseignement, la répétition et la diffusion radiophonique.

Parmi ces 15 structures, on compte **32% de MJC, 27% de structures sans lieu dédié, et 21%, donc une minorité, de structures MA avec lieu dédié**. Cela ramène à 9, soit 48%, les structures du réseau qui sont « de diffusion (spécifiques) MA ». Le nombre de structures « spécifiques MA » (quelques soient ici leurs missions : diffusion, répétition, ou radio) étant alors de 11 et représente alors 58% des structures du réseau.

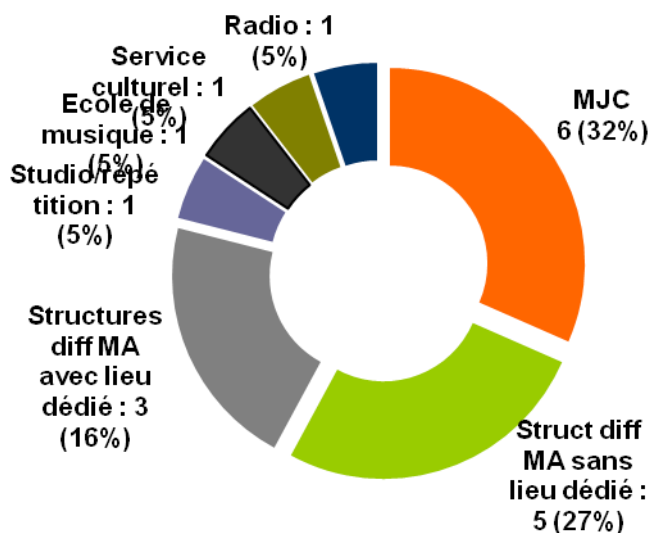
Notons d'emblée que les MJC, qui représentent près d'un tiers des structures du réseau (32%), ne consacrent que 5% de leur budget global à la diffusion des MA (encore qu'il faille y ajouter des ateliers, des cours, de la répétition, etc. – cf. plus bas « budgets »), et que les structures associatives de petite taille « sans lieu dédié », qui représentent un autre tiers (33%), ont un budget moyen annuel inférieur à 50 000 €. Cela alors que la moyenne budgétaire des structures du réseau (calculée sur le total des budgets) est située aux alentours de 500 000 € (cf. plus bas « budgets »).

On a donc parmi les structures du réseau, seulement 4 structures sur 19 qui sont des structures professionnelles musiques actuelles dont la fonction principale est la diffusion. **On constate donc une relative faible représentativité quant à la diffusion des musiques actuelles (MA) dans des structures spécifiques professionnelles au sein du réseau « musiques actuelles » de l'Essonne.**

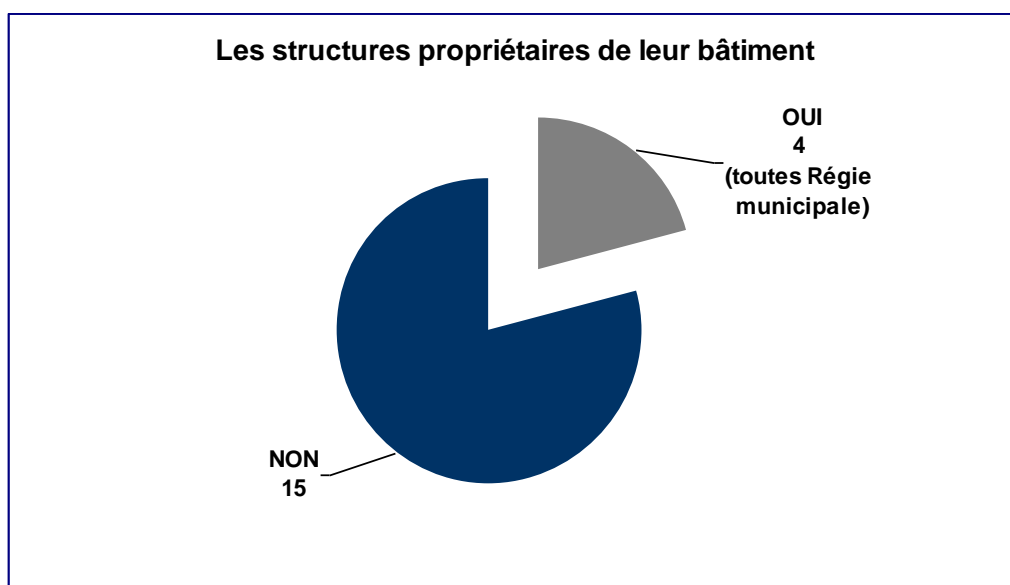
¹ Dans le texte, « n » renvoie en chaque cas au nombre (« n ») de structures concernées (soit qu'elles sont « n » à avoir répondu à la question, soit qu'elles sont « n » être directement concernées par la question posée.

Parmi ces 4 structures, 2 sont en régie municipale et sont ainsi assez directement soumises aux aléas des choix politiques. A l'inverse, il s'agit de structures économiquement viables, qui pèsent pour près de 30 % du budget global des structures membres du réseau, et représentent 21% des structures du réseau.

Hétérogénéité qualitative et quantitative du réseau



Signalons dans le même temps que seules 4 structures sur 19 sont propriétaires de leurs bâtiments, et qu'il s'agit strictement de structures municipales.



Notons enfin une nette **sous représentation des lieux d'enseignement de la musique** (1 sur 19) et spécifiquement des musiques actuelles, ainsi que des structures de production de la musique (studios de répétition), des structures d'enregistrement (1 sur 19), et aussi des locaux de répétition.

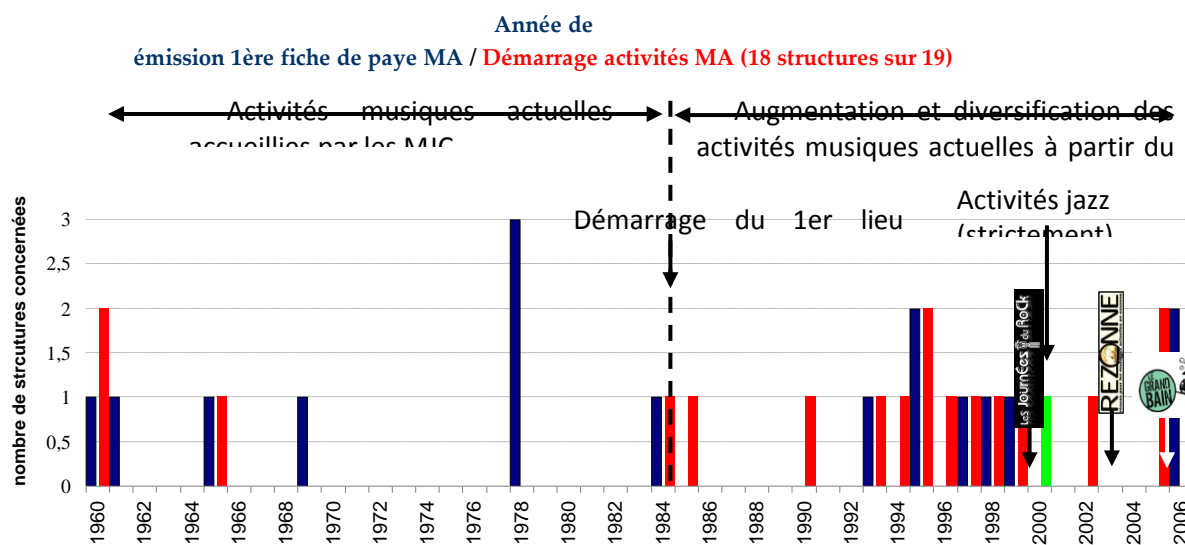
III.2> ANCIENNETÉ DES STRUCTURES

Au-delà de la diversité des musiques actuelles, REZONNE représentant le réseau départemental des musiques actuelles en Essonne, il est possible de penser qu'il est à un certain degré au moins représentatif des musiques actuelles en Essonne. Sa diversité va d'ailleurs bien dans ce sens là. Si l'on

replaces le constat dans une perspective historique, alors on peut analyser l'histoire des structures de REZONNE comme un élément de l'histoire des musiques actuelles en Essonne.

On constate alors que d'après le graphique ci-dessous, l'histoire des musiques actuelles se subdivise en deux parties. En effet, avant 1984, on voit que 3 structures ont des activités MA, et qu'il s'agit de 3 MJC. Or, ce n'est plus le cas après 1984. Un changement apparaît donc dans le milieu des années 80 :

- avant 1984, les musiques actuelles sont exclusivement représentées par des MJC,
- après 1984 on voit apparaître une augmentation et une diversification des structures musiques actuelles.



Les MJC sont donc globalement les structures les plus anciennes du réseau et les structures « spécifiques musiques actuelles » sont les plus récentes et n'apparaissent qu'à la suite des années 80, et plus encore dans le courant des années 90. On voit en effet surtout que l'augmentation du nombre de structures est allée de pair avec une accélération de l'arrivée de nouvelles structures dans les années 90, phénomène à relier très probablement au dispositif emploi jeune, mais pas uniquement.

On constate donc une **spécialisation des structures MA dans le département**. C'est la signification des musiques actuelles qui change alors: moins associées à l'activité de loisir des "jeunes" qu'une perspective d'identification en tant que pratique culturelle à part entière visant la professionnalisation de ses propres structures.

On voit que cette accélération s'arrête dès 2000, et qu'à ce moment là des dispositifs collectifs de mutualisation apparaissent, comme les Journées du rock en 1999 porté par les MJC, le réseau REZONNE en 2003 et le dispositif Grand Bain en 2005 porté par REZONNE. Ces dispositifs et réseau semblent prendre le relais, dans un contexte politique lui-même redéfini par « l'acte II de la décentralisation »². Les deux phénomènes amenant alors à redéfinir en profondeur le contexte territorial des musiques actuelles.

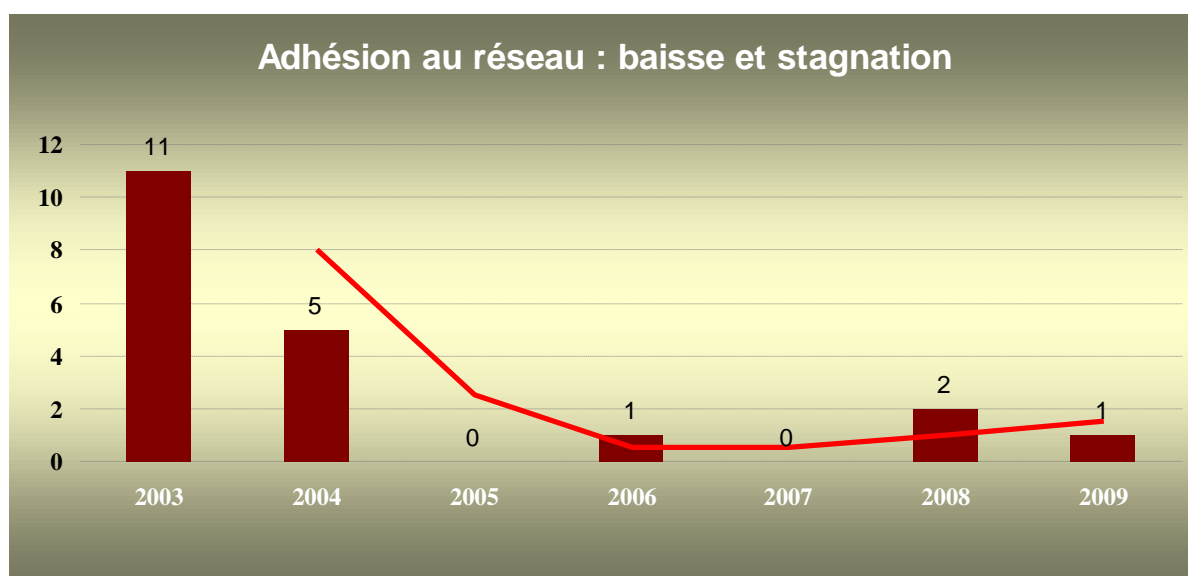
² En effet, depuis 2003, la Gouvernement a fait adopter plusieurs textes qui sont présentés comme l'Acte II de la décentralisation : révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la République ; adoption de trois lois organiques relatives à l'expérimentation, les référendums locaux et l'autonomie financière ; loi relative aux libertés et responsabilités locales, qui énumère d'abord l'ensemble des nouvelles compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales.

On voit par contre dans le graphique ci-dessous qu'un gros pool d'adhésion a eu lieu au démarrage de REZONNE et qu'ensuite le nombre d'adhérents a nettement chuté pour rester très bas jusqu'à aujourd'hui.

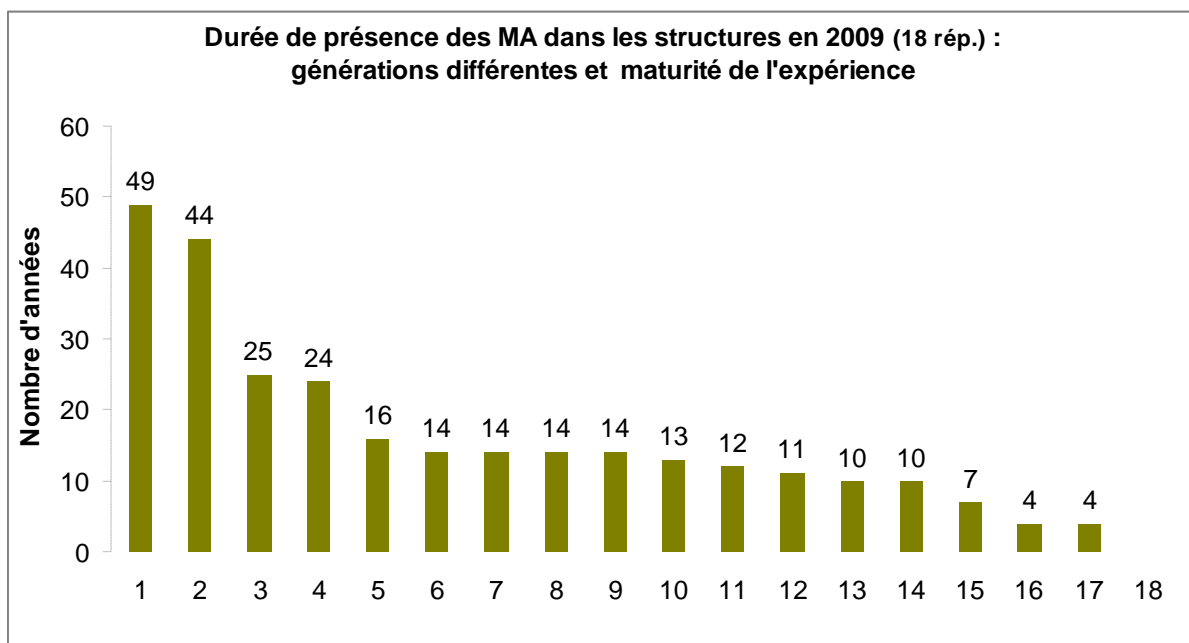
Tableau récapitulatif des adhésions successives (et démissions éventuelles) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Art & Action				élue			Démissionnaire			
Paul B.	élue							x		
DLF Studio		élue						x		
Ecole des Arts						élue			Sortante	
Le Plan	élue						Tiers sortant/réélue			Sortante
Le Rack'Am	élue							x		
Le Radazik		élue						x		
Local'Zique		élue						x		
MJC G. Blotnikas	élue						Tiers sortant/réélue			Sortante
MJC Cyrano	élue						Tiers sortant/réélue			Sortante
MJC Bobby Lapointe	élue						Tiers sortant/réélue			Sortante
MJC Fernand Léger						élue			Sortante	
MJC Jacques Tati	élue						Tiers sortant/réélue			Sortante
MJC Théâtre des 3 Vallées	élue							x		
Radio Mille Pattes		élue						x		
Saskwash	élue							x		
Service Culturel Fleury		élue						x		
Trashi Trasho	élue							x		
Zones d'Arts	élue							x		
AOLF !?							élue			Sortante

D'emblée, 11 structures adhèrent au réseau. Le réseau a effectivement englobé la quasi totalité des structures MA du département. Et dès 2004 on constate la présence 16 structures. D'autres problématiques se sont ensuite développées au sein du réseau: moins l'augmentation des membres que le développement de services et le besoin de connaissance. De fait : soit que les structures adhérentes à REZONNE en 2003 étaient quasi les seules du territoire, elles ont donc toutes ou presque adhéré en 2003, soit que REZONNE a connu une fermeture sur soi, ce que l'on peut devoir à une logique de recrutement, essentiellement basée sur une cooptation sans réel critère d'adhésion, l'une des hypothèses n'excluant pas l'autre... Une réflexion sur l'ouverture du réseau reste certainement à engager.



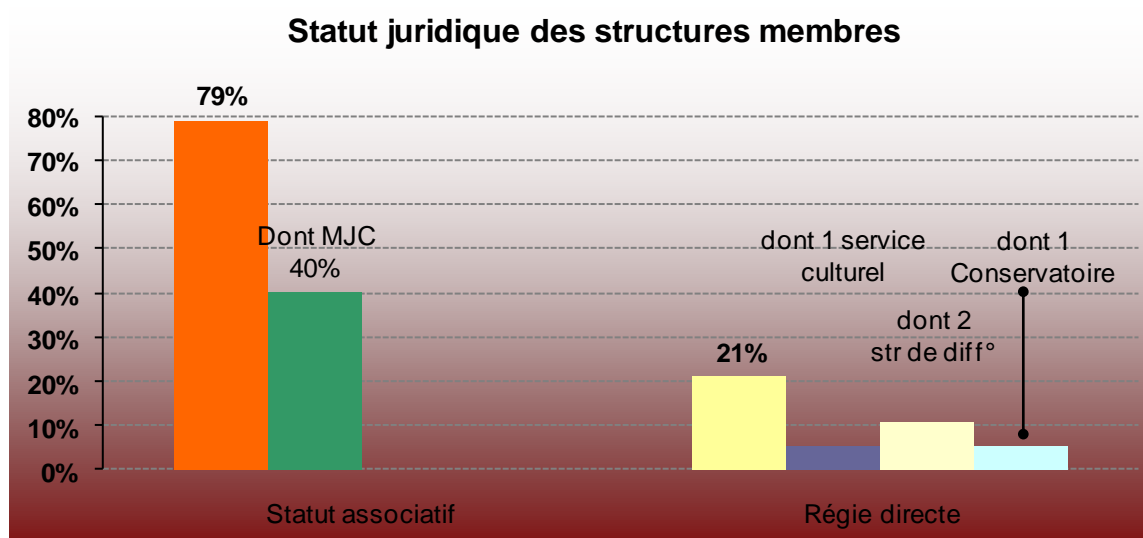
Relativement aux musiques actuelles, les structures membres de REZONNE ont une moyenne d'âge de 16 ans (année de référence : 2009). 16 ans donc en moyenne d'expérience dans les musiques actuelles. Les structures du réseau ne sont pas des novices en la matière.



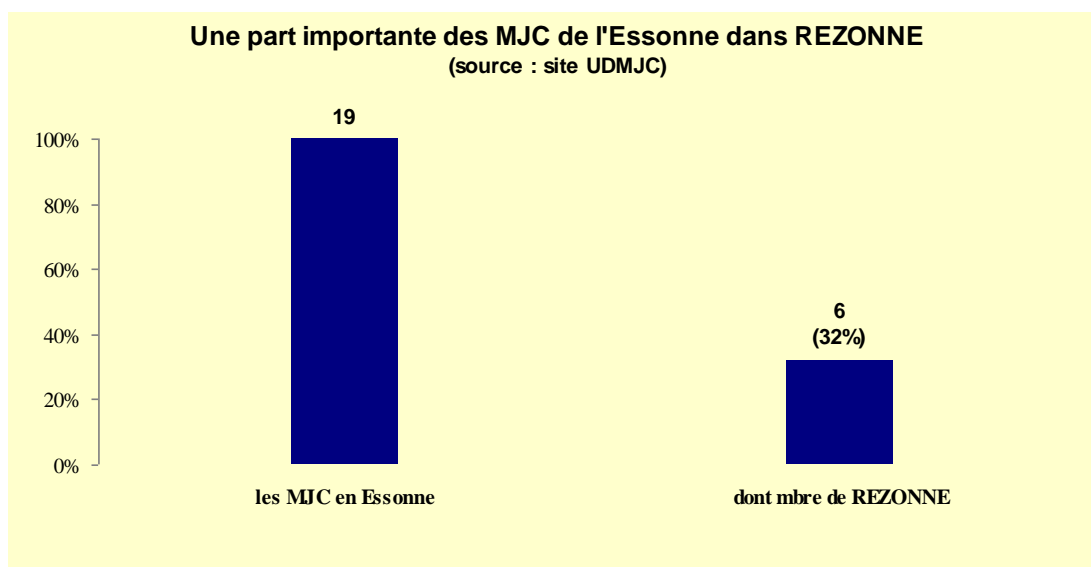
Mais les écarts sont importants, entre des structures qui peuvent avoir jusqu'à près de 50 ans d'existence (les MJC, pluralistes) à des structures ayant à peine 4 ans d'ancienneté (plus spécifiques). Cela signifie que le réseau regroupe des structures d'âges très différentes, des générations de structures différentes, **ce qui a tendance à favoriser la diversité des approches des musiques actuelles, et globalement, la diversité culturelle.**

III.3> STATUTS JURIDIQUES

On trouve au sein de REZONNE près de **80 % de structures associatives** – dont 40 % de MJC –, et 20% de structures en régie municipale. Parmi ces dernières il faut distinguer 3 catégories de structures : 1 service culturel, 1 conservatoire à rayonnement communal, et enfin 2 salles essentiellement vouées à la diffusion des musiques actuelles.

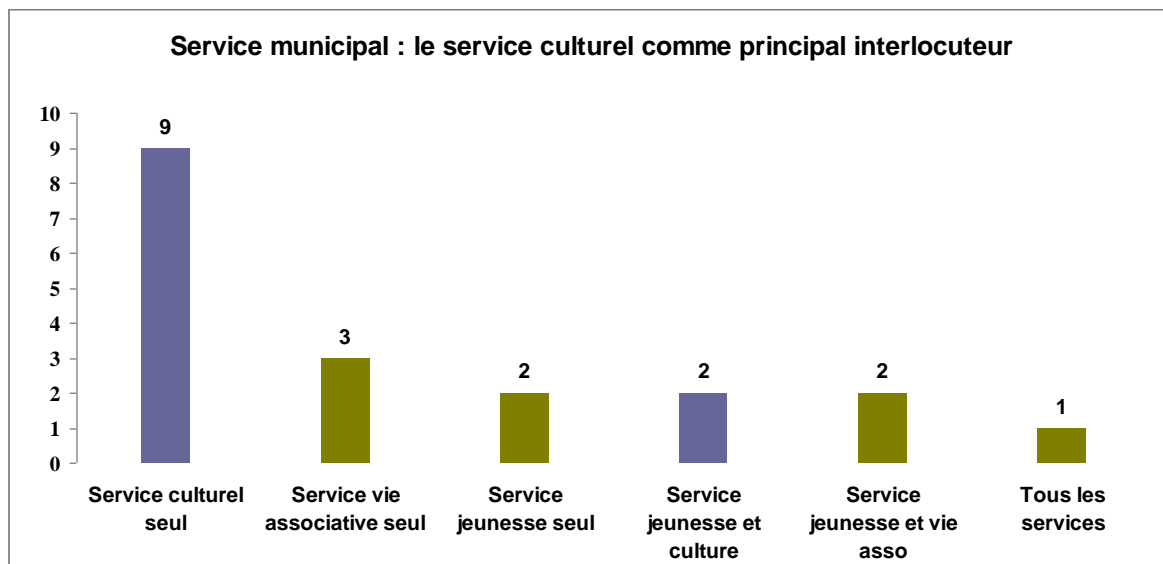


Si, comme nous l'avons vu, 32% des structures de REZONNE sont des MJC, le réseau regroupe par là près du tiers (32%) des MJC de l'ensemble du département :



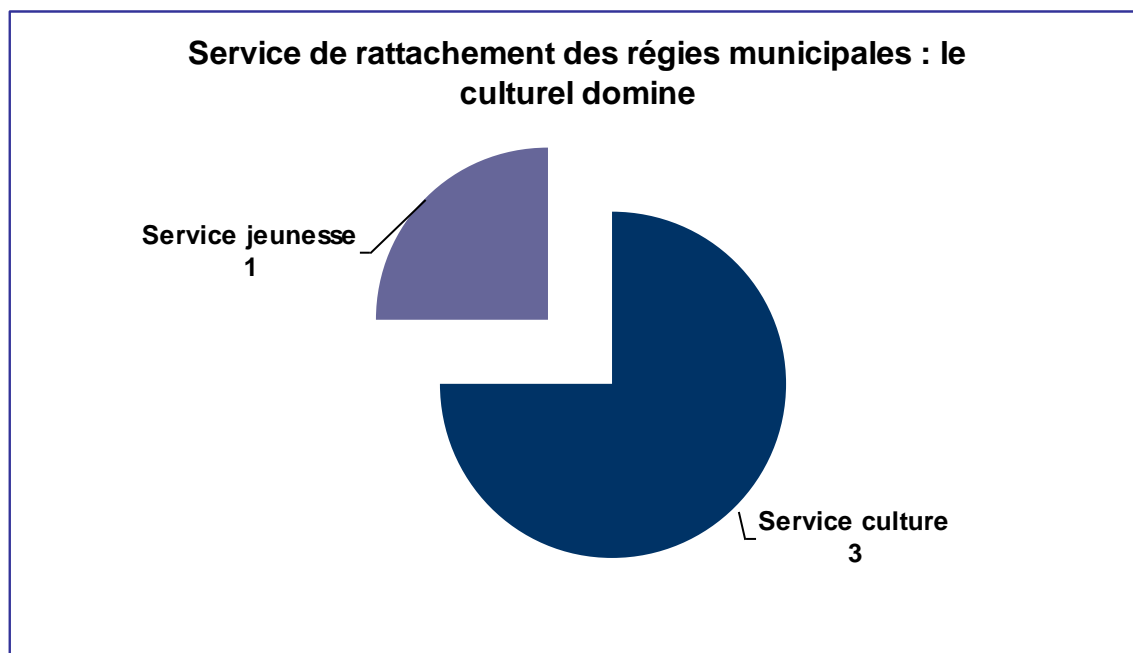
Avec son développement historique parti des MJC, on voit qu'aujourd'hui encore le réseau bénéficie d'une reconnaissance territoriale qui va au-delà des structures spécifiquement dédiées aux musiques actuelles.

III.4> SERVICE MUNICIPAL DE RATTACHEMENT



Sur l'ensemble des structures du réseau, une particularité se fait sentir à propos du seul « service culturel » adhérent au réseau, qui contrairement aux autres structures, se trouve de fait, par sa fonction même, en lien avec l'ensemble des services de la municipalité. Malgré cela, on constate que **58% des structures du réseau sont rattachées à un service culturel** (mais aussi service jeunesse), dont **47% le sont spécifiquement** (« service culture seul »). Même cumulés, les services « vie associative » et « jeunesse » ne concernent que 7 structures, soit 37% des structures du réseau.

Si l'on précise les données, on s'aperçoit alors qu'il en va de même pour les régions municipales, qui sont au deux tiers rattachées à un service culturel :



Cette identification est un élément de preuve, s'il en est, que les musiques actuelles se sont progressivement déplacées – du point de vue des pouvoirs publics – du secteur « social » ou « jeunesse » au secteur « culturel ». Ce déplacement ne s'est pourtant pas effectué au détriment du social et de la jeunesse, mais en complémentarité : en réalité l'approche culturelle des musiques actuelles manquait, ce manque tend maintenant à être comblé. C'est l'indice d'une reconnaissance culturelle et artistique croissante des musiques actuelles, considérées aujourd'hui comme des pratiques artistiques à part entière. Ce processus tend alors à ouvrir ces musiques à de nouveaux publics et de nouvelles pratiques.

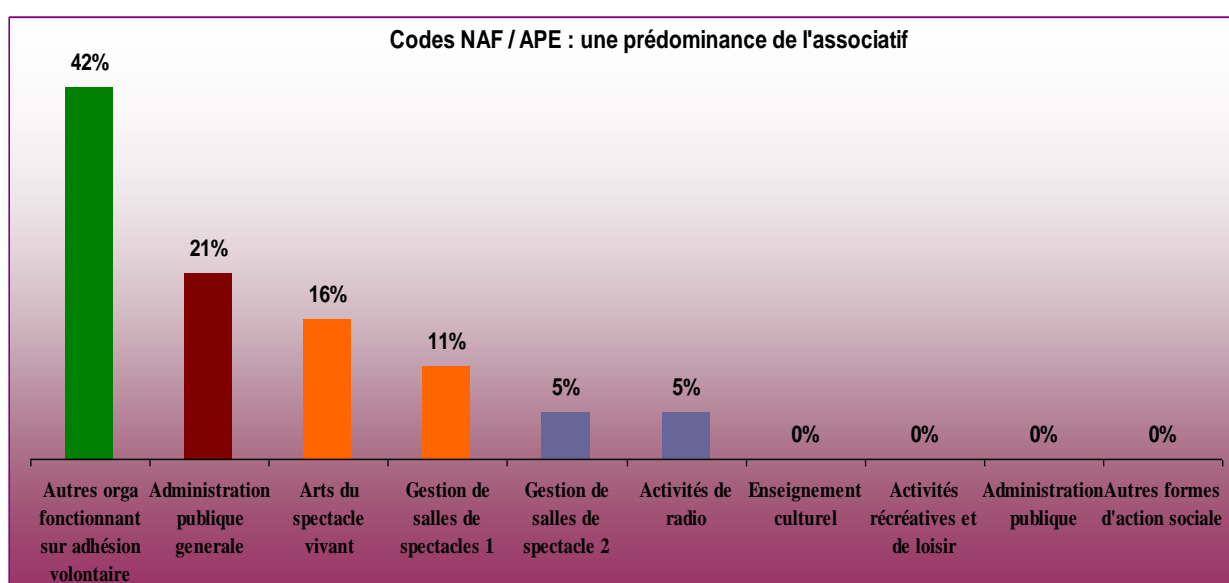
III.5> CHAMPS D'ACTIVITE

En se référant à leur code APE délivré en fonction de leur activité principale, on peut indiquer que :

- 8 structures relèvent du champ « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire »
- 4 relèvent de la Fonction Publique Territoriale
- 3 du champ des « arts du spectacle vivant »
- 3 de la « gestion de salles de spectacles »
- 1 de l'activité radiophonique

Ces données confirment encore ici la forte implantation de REZONNE dans le secteur associatif (le code 9499Z correspondant aux « organisations associatives »), forme juridique qui semble donc la mieux adaptée au mode de fonctionnement des acteurs du champ des musiques actuelles. Ce qui peut poser la question de la "municipalisation" des structures musiques actuelles: le mode de fonctionnement municipal est-il adapté à la culture professionnelle des acteurs des musiques actuelles ?

Codes NAF / APE	%	
Autres organisations fonctionnant sur adhésion volontaire	42%	9499Z
Administration publique générale	21%	8411Z
Arts du spectacle vivant	16%	9001Z
Gestion de salles de spectacles 1	11%	9004Z
Gestion de salles de spectacle 2	5%	923D
Activités de radio	5%	922A
Enseignement culturel	-	8552Z
Activités récréatives et de loisir	-	9329Z
Administration publique	-	751A
Autres formes d'action sociale	-	853K



III.6> LICENCES D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE

Rappels

Les activités consistant à exploiter un lieu de spectacle, à produire et/ou à diffuser des spectacles vivants sont aujourd'hui régies par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 (*Journal officiel* du 19 mars 1999). Cette loi modifie l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée. Un décret et un arrêté pris le 19 juin 2000 (*Journal officiel* du 1^{er} juillet 2000) sont venus en préciser certains aspects et mettent désormais cette loi en application.

Spectacles vivants

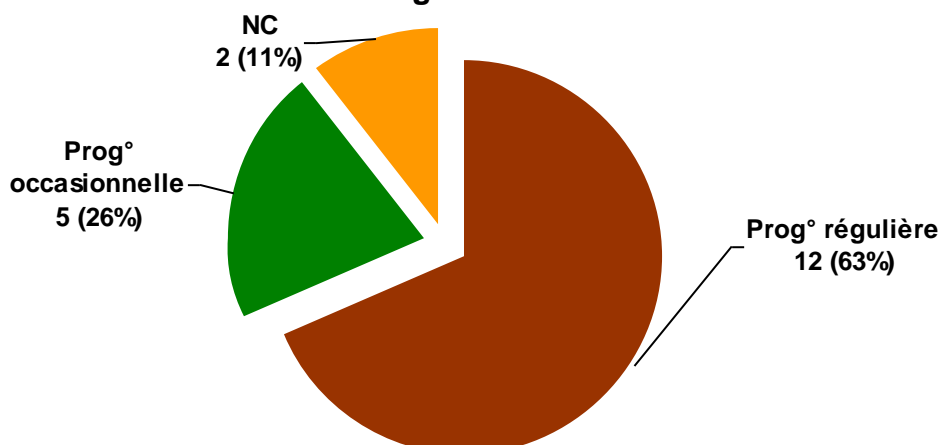
« Spectacles vivants produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération. »

Entrepreneurs de spectacles vivants

« Toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, seule ou dans le cadre de contrats conclus avec d'autres entrepreneurs de spectacles vivants, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, à but lucratif ou non, de ces activités. »

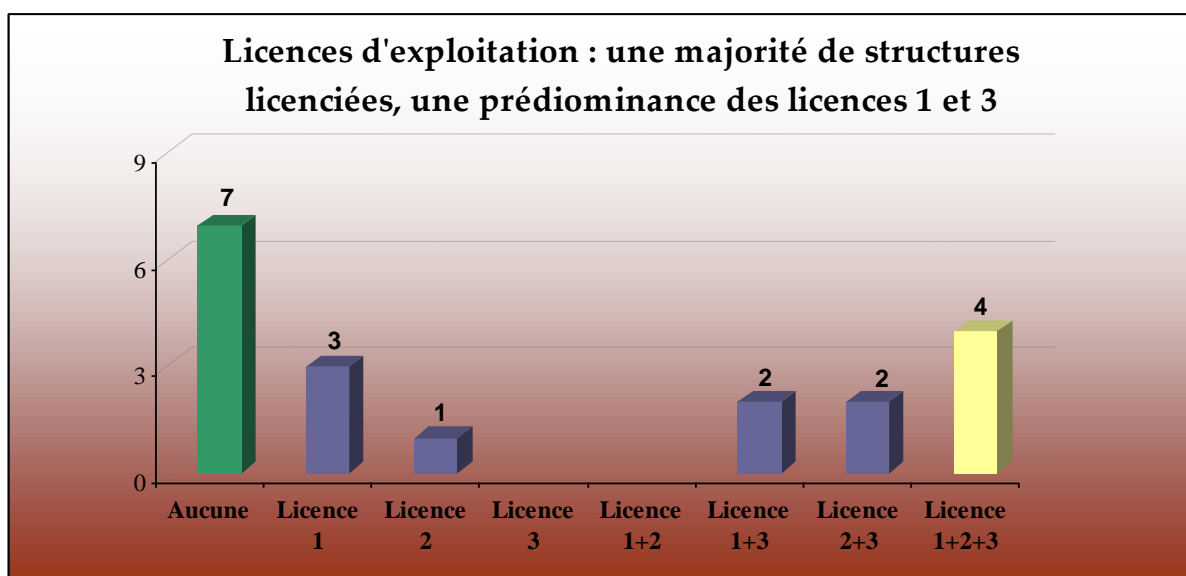
On constate que parmi les 19 structures du réseau, 12 (soit plus de 60%) déclarent avoir une programmation régulière, que 5 ont une programmation occasionnelle, et que 2 ne sont pas concernées. Donc si **le réseau** est caractérisé par une certaine sous-représentation des lieux de diffusion MA strictement, **il est aussi caractérisé par l'intensité de la programmation MA.**

Une majorité de structures ayant une programmation régulière



Tout programmateur régulier se doit de posséder une licence d'entrepreneur du spectacle. L'ensemble des membres du réseau ayant une programmation déclarée régulière (les 12 structures) est en possession d'une licence d'entrepreneur du spectacle. Corrélativement donc, 7 n'en possèdent aucune : soit qu'ils ne sont pas diffuseur, soit qu'ils sont à moins de 6 spectacles par an (ce qui définit une programmation "régulière"), soit qu'ils se trouvent dans l'illégalité.

Licences d'exploitation : une majorité de structures licenciées, une prédominance des licences 1 et 3



Précisons que parmi les structures membres :

- 4 ne possèdent qu'une licence, dont :
 - 3 possèdent la licence 1 (exploitant d'un lieu de diffusion)
 - 1 la licence 2 (producteur de spectacle employeur sans lieu)
- 8 possèdent plus d'une licence dont :

4 en possèdent deux, dont :

2 possèdent les licences 1 et 3 : exploitant du lieu + diffuseur

2 les licences 2 et 3 : producteur + diffuseur

4 possèdent plus de deux licences (licences 1+2+3) : exploitant + producteur + diffuseur.

REZONNE compte donc:

- 7 structures sans licence aucune
- 4 exploitants possédant leur lieu, ils sont aussi producteurs ou entrepreneurs de tournées, employeurs, et diffuseurs (licences 1+2+3).
- 3 exploitants d'un lieu recevant du public, propriétaires ou locataires, mais qui ne sont ni producteurs ou entrepreneurs, ni diffuseurs (licence 1 seule). Ils n'ont pas la responsabilité de la billetterie.
- 2 exploitants producteurs ou entrepreneurs de spectacles sans exploitation d'un lieu et donc sans capacité d'être "diffuseur" (licence 2 seule).
- 2 producteurs ou entrepreneurs et diffuseurs mais n'ayant pas de lieu propre (licence 2+3).
- 1 est producteur ou entrepreneur employeur sans lieu (licence 2 seule).

Les licences reconnaissent trois métiers différents, mais qui ne sont pas incompatibles entre eux :

Licence de 1^{ère} catégorie

Exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. L'entrepreneur doit être propriétaire, locataire ou titulaire d'un titre d'occupation du lieu qui fait l'objet de l'exploitation. Il doit, en outre, avoir suivi un stage de formation à la sécurité des spectacles ou justifier de la présence d'une personne qualifiée.

Licence de 2^e catégorie

Producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employer à l'égard du plateau artistique.

Licence de 3^e catégorie

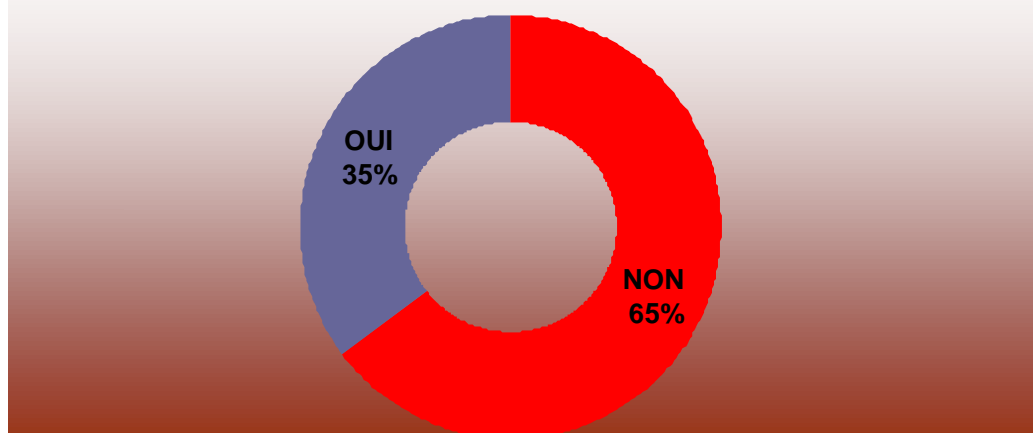
Diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité d'employer à l'égard du plateau artistique.

III.7> AFFILIATIONS

On voit que, globalement, une majorité de structures de REZONNE (65%) ne sont pas affiliées au CNV.

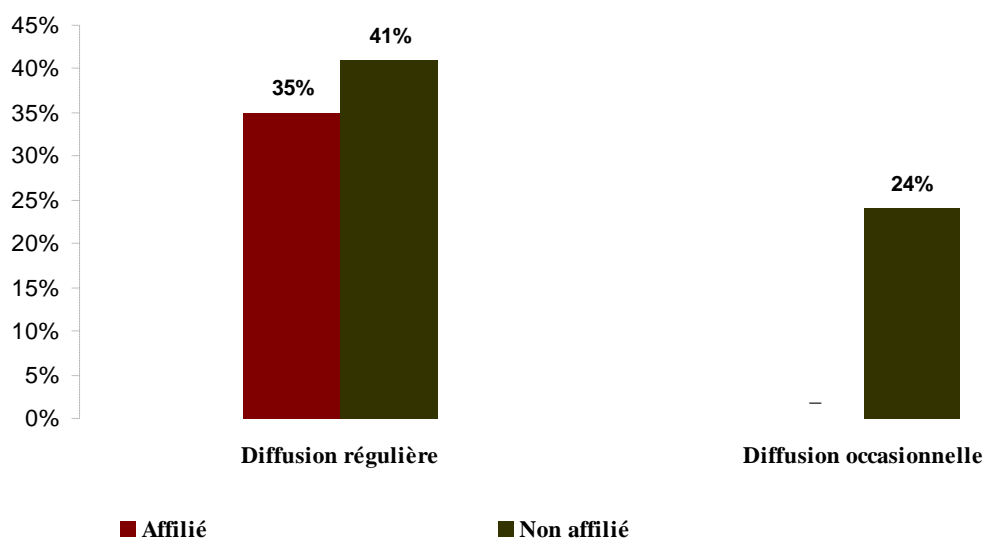
Parmi les 65% des structures non affiliées, il faut enlever les structures ayant une programmation « occasionnelle », logiquement non affiliées, et qui représentent 24% des structures du réseau concernées par la diffusion des musiques actuelles. Reste alors 76% des structures qui déclarent avoir une programmation régulière. Cependant, même parmi ces structures, une (légère) majorité déclarent ne pas être affiliées au CNV (41% contre 35%).

Affiliation CNV : une majorité de structures non affiliées



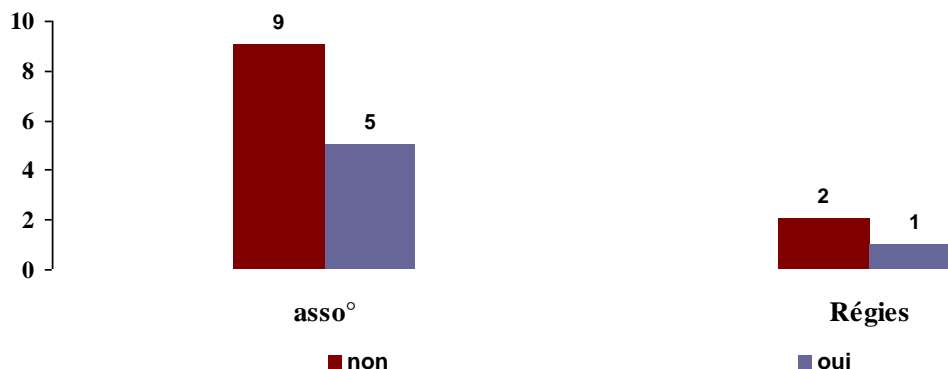
Rappel des conditions d'affiliation au CNV :

Etre une entreprise de spectacles régulièrement dirigée par une personne titulaire d'une ou de plusieurs licences d'entrepreneur de spectacles (ordonnance n°45-2339 modifiée du 13/10/1945). Exercer tout ou partie de son activité dans le domaine des variétés au sens de la réglementation relative à la Taxe sur les Spectacles de Variétés, même si cette activité ne la place pas en situation d'en être redevable. La plupart des aides que le CNV peut accorder sont réservées aux entreprises qui lui sont affiliées.



Respectivement, si l'on s'en tient aux statuts juridiques, on constate qu'en chaque cas, une majorité, soit 64% des associations et 67% des régies municipales, déclarent ne pas être affiliées au CNV.

Affiliation au CNV par statut juridique : une même répartition



Se pose alors la question de la pertinence et de l'intérêt du CNV pour les structures du réseau départemental, mais peut-être plus généralement pour les structures de taille moyenne ou réduite...

III.8> LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Par ordre d'importance, les conventions collectives appliquées au sein de REZONNE sont les suivantes :

- la **majorité (47%) des structures applique la Convention Collective (CC) de l'animation culturelle** (n°3246). Laquelle convention s'adresse ici à des structures de droit privé sans but lucratif qui développent des activités d'intérêt général.

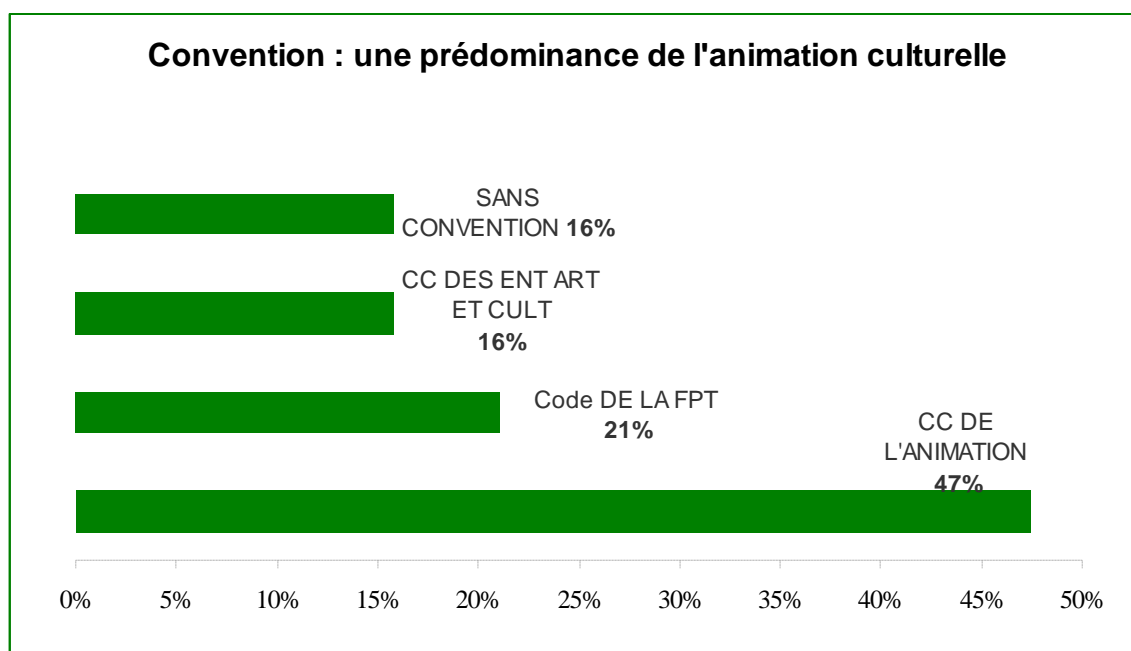
- Vient ensuite la Fonction Publique Territoriale pour 21%.

- Puis la CC des entreprises artistiques et culturelles.

Ici aussi les données confirment le constat d'une sous-représentation du réseau quant à l'activité spécifiquement artistique des musiques actuelles.

Cette situation face au CNV marque le fait que les structures du réseau sont plutôt positionnées sur le secteur de l'émergence. C'est ici que la reconnaissance symbolique des musiques actuelles comme pratique artistique par les pouvoirs publics est importante : elle vient compenser un manque du secteur professionnel, celui de la reconnaissance artistique de l'émergence et par là, de la pratique amateur.

- Enfin, **16% des structures n'appliquent aucune convention**. Soit donc qu'elles ne sont pas employeurs, soit qu'elles trouvent involontairement dans l'illégalité. Cette situation reste à éclaircir...



La CC de l'animation représente donc le champ majoritaire d'application du code du travail des structures de REZONNE. Les structures relevant de la CC de l'animation sont aussi majoritairement les plus anciennes du réseau et lorsqu'elles sont moins anciennes, elles apparaissent les plus liées aux structures socioculturelles. A l'inverse, les structures qui appliquent la CC des entreprises artistiques et culturelles sont plutôt plus récentes et apparaissent ou veulent s'inscrire plutôt dans le champ culturel.

III.9> CAPACITE D'ACCUEIL DU PUBLIC PAR LES SALLES DU RESEAU

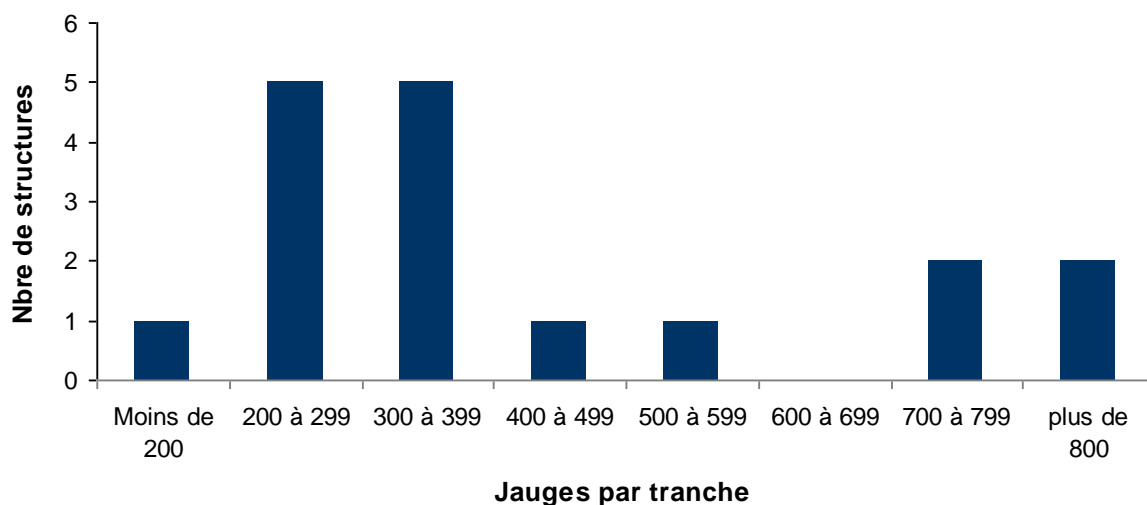
Capacité d'accueil des salles du réseau	7135
Mini	150
Maxi	920

La capacité d'accueil totale des structures membres du réseau concernées par la diffusion (soit n=17) s'élève à **7 135 personnes**. Les données ne portent pas seulement sur les salles fixes, mais sur les structures déclarant faire à un degré ou à un autre de la diffusion au sein du réseau.

La dispersion est cependant importante puisqu'elle s'étend de 150 à 920 personnes. Toutefois, il faut rester prudent car les données sont variables : les chiffres s'appuient soit sur des jauges assis soit sur des jauges debout sans parfois que l'on sache si les jauges livrées « assis » sont convertissables en jauge « debout »...

Il faut noter en outre que 2 structures seulement ont répondu par « 0 » à la capacité d'accueil, et que les structures ne bénéficiant d'aucun lieu dédié se trouvent parfois accueillies par des structures ayant déjà déclaré une capacité d'accueil. Il reste donc difficile d'opérer un calcul clair.

Répartition des structures selon leur jauge



Seule 1 structure déclare une capacité d'accueil inférieure à 200 spectateurs, quant une majorité de structures (60% environ) se situent dans la fourchette des 200 à 400 places. **La capacité moyenne d'accueil des structures est ainsi de 420 places.**

Par ailleurs, aucune structure n'a une capacité d'accueil comprise entre 600 et 700 places. On constate un saut quantitatif entre des jauges de 500-600 place et des jauges beaucoup plus importantes, de 700 à plus de 800 places.

REZONNE couvre donc **une marge de capacité d'accueil qui est très large**, plus large que dans d'autres réseaux.

Cette dispersion de la capacité d'accueil renvoie inévitablement à une réflexion sur les catégories d'artistes de musiques actuelles susceptibles d'être accueillis dans les structures du réseau mais pour lesquels nous ne possédons pas de données. Il faudrait approfondir la question : la connaissance des catégories d'artistes programmés dans les lieux musiques actuelles (et pas seulement en Essonne) est aujourd'hui très faible.

III.10> UN ECLECTISME DES ESTHETIQUES

Force est de constater que cette question est difficile à restituer et à interpréter, tend les réponses ont correspondu à un « copier-coller » de la proposition faite dans le questionnaire.

Cependant, en considérant cela, on constate que tous les styles sont cités par la quasi-totalité des structures. Il semblerait donc qu'on n'a donc pas de spécialisation esthétique des structures du réseau (ou plutôt une très faible spécialisation, une seule structure étant spécialisée, dans le reggae).

De plus, la dispersion des styles est forte : du punk aux musiques traditionnelles en passant par le jazz et les musiques improvisées. A noter alors :

- la faible présence des musiques traditionnelles (citées 1 fois) ;
- une présence effective du hip-hop (cité 6 fois) ;

- une présence de musiques « jeune public » dans certaines MJC (mais aussi dans une moindre mesure dans certains lieux musiques actuelles comme Paul B ou Rack'am).

III.11> PEU DE PRESTATIONS EN SOUS-TRAITANCE AU SEIN DU RESEAU

En terme d'impact économique des structures, il faut savoir prendre en considération l'achat de prestations et la sous-traitance d'activités. En effet, le recours à l'externalisation, en même temps qu'il fragmente l'activité entre de nombreux acteurs, génère de l'activité économique au-delà des structures proprement dites. Or, ces prestations participent d'un impact économique effectif des structures culturelles sur leur territoire.

On a mesuré ici 5 types de sous-traitances : administration et comptabilité, Communication, entretien des locaux, maintenance du matériel et autres types de prestations (d'abord location de matériel : son, véhicule...).

On constate d'abord que **la totalité des structures du réseau fait appel à au moins un prestataire extérieur**. Elles sont donc toutes à un degré ou un autre dépendantes de leur environnement et générant des flux économiques locaux.

Elles font pour 32% d'entre elles appel à 4 types de prestataires extérieurs sur 5. Ensuite : 5% font appel à 5 prestataires ; 26% font appel à 3 prestataires extérieurs ; 21% font appel à 2 prestataires extérieurs ; 16% font appel à 1 prestataire.

Il apparaît aussi que plus on fait appel à des prestataires extérieurs, plus on le fait fréquemment, et alors plus le lien aux prestataires devient un lien de dépendance. Phénomène qui répond à ce que l'on pourrait appeler « la loi du cumul des handicaps ». En effet, l'item « de manière permanente » n'apparaît que pour ces structures, et plutôt pour l'entretien des locaux, la maintenance de matériel, et la communication. Ces structures externalisent donc d'abord ces prestations.

Cependant, pour relativiser ce résultat, et si l'on mène une analyse par tranche, soit : 4 à 5 prestataires = forte dépendance ; 3 prestataires = relative dépendance ; moins de 3 = faible dépendance, on constate alors que 37% des structures se trouve dans une situation de forte dépendance, et par contre que **63% de ces dernières ont une relative ou une faible dépendance**.

	Jamais (J)	Occt (O)	Fréqut (F)	DMP*
Administration, comptabilité	68%	16%	11%	5%
communication	16%	53%	32%	0%
entretien	58%	16%	0%	26%
maintenance matériel	37%	47%	16%	0%
autre type de prestations	32%	53%	11%	5%
Moyennes	42%	37%	14%	7%
Moyennes réunies	79% (J+O)		21% (F+DMP)	
Total	100%			

*DMP : de manière permanente

Dans le même sens, l'analyse par champ d'activité et par fréquence montre globalement que si les structures du réseau font toute appel à des prestataires extérieurs, elles le font malgré tout plutôt rarement. Ce qui donne d'emblée un aperçu de leur **degré élevé d'indépendance**. En effet, **79% des**

structures ne font jamais ou ne font qu'occasionnellement appel à un service extérieur tous services confondus.

A ce constat il faut ajouter dans le même sens qu'aucune des structures du réseau ne fait jamais appel de façon « fréquente » à des prestations d'entretien, et jamais « de manière permanente » pour des prestations de communication et de maintenance de matériel.

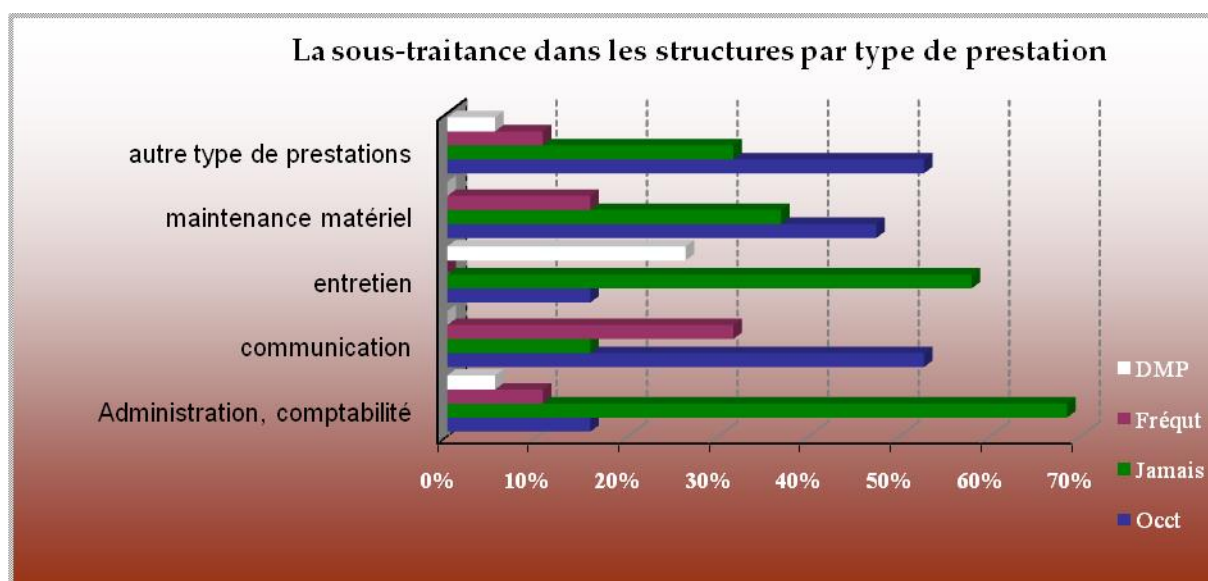
Respectivement :

Arrive en tête l'administration et la comptabilité, qui pour près de 70% des structures, n'est pas externalisée. Viennent ensuite l'entretien des locaux (58%), puis plus loin, la maintenance du matériel (37%), les autres types de prestations (32%) et enfin la communication (16%).

De fait, si certaines prestations sont rarement externalisées, on constate cependant que lorsqu'elles le sont :

- « communication » et « autres types de prestations » sont majoritairement externalisées de façon « occasionnelle » (53%). Vient ensuite la « maintenance du matériel ».

- « entretien des locaux » est majoritairement utilisée « de manière permanente », et ce, de façon nettement supérieure au reste des prestations³.

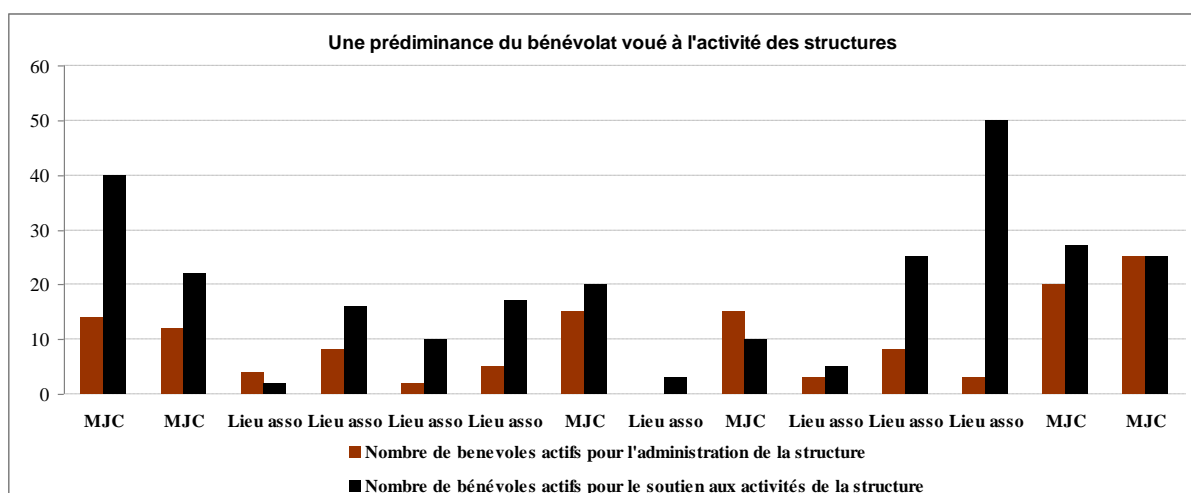


*DMP : de manière permanente

III.12> UN FORT RECOURS AU BENEVOLAT

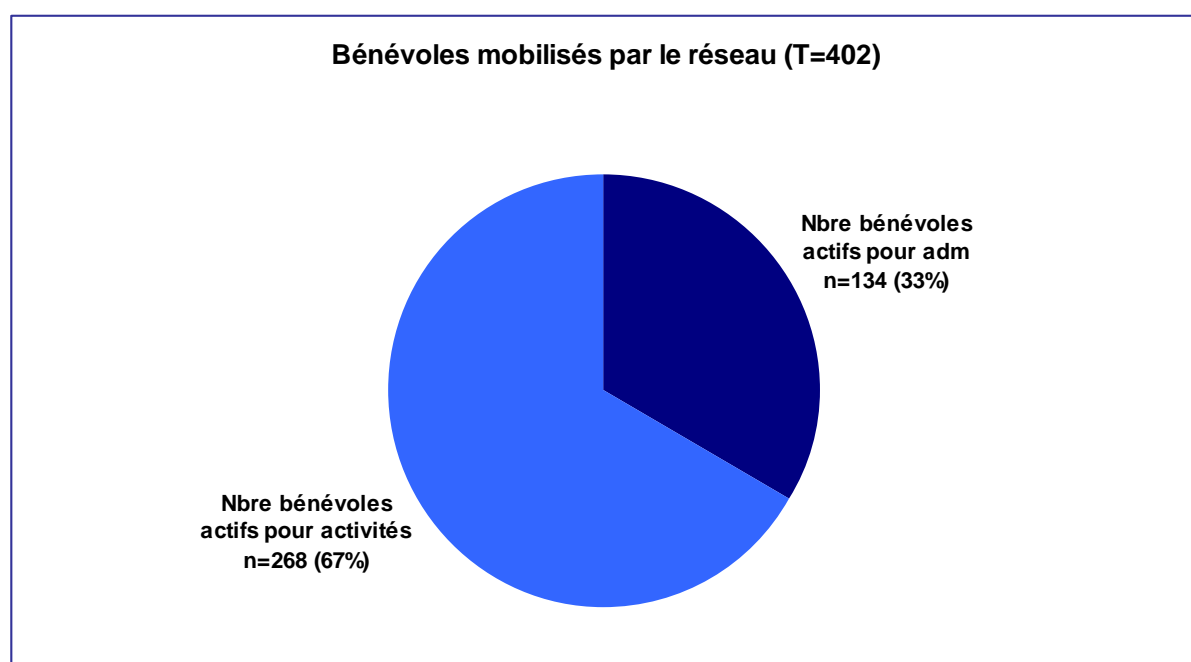
16 structures du réseau peuvent légalement faire appel à du bénévolat. En effet, les 4 structures en régie municipale n'ont légalement pas le droit de faire appel à des bénévoles pour leur activité (pourtant une d'entre elles déclare le faire).

³ Ces constats sont diamétralement opposés à ceux qui ont pu être effectués au Pays de la Loire. Voir "Les musiques actuelles en Pays de la Loire : données socio-économiques", Les Cahiers du Pôle, Mars 2009.



Sur les 16 structures du réseau potentiellement concernées par le bénévolat, 14 – soit **87,5%** des structures – font effectivement appel à des bénévoles. D'où **un fort recourt au bénévolat**, d'autant que la moyenne est de **29 bénévoles** mobilisables par structures concernées, pour un total de **402 bénévoles**.

Une structure généraliste de diffusion (associative) hautement professionnalisée et un lieu de répétition-enregistrement ne font appel à aucun bénévole pour l'administration, et seule une structure du réseau ne fait appelle à aucun bénévole (tout confondu). Le niveau d'organisation (professionnelle ou pas) et la nature de l'activité (MJC / Structure MA) apparaissent ainsi comme des facteurs qui déterminent le rapport au bénévolat.



Si l'on précise, on voit que **la majorité du bénévolat est voué à l'activité des structures (67%)**, contre le bénévolat destiné à l'aide à l'administration des activités, beaucoup plus réduit.

Or, si on estime la professionnalisation au salariat des membres, on en déduit que les équipes des structures sont toutes, soit professionnelles, soit inscrites dans un processus de professionnalisation ; la part des emplois aidés dans l'équipe et la nature des postes occupés par les emplois aidés

(direction vs communication) font la différence entre les deux (cf. plus bas). Les emplois aidés sont ainsi essentiels à la dynamique actuelle de professionnalisation des structures membres du réseau.

Le ratio par structure est cependant moins important dans les MJC du réseau que dans les structures associatives : **les MJC emploient proportionnellement plus de bénévoles pour l'administration que les lieux musicaux actuelles.**

La philosophie de l'investissement et de la participation de tous à l'activité globale du lieu au sein des MJC, comme la part de la gestion des activités (qui sont plus variées au sein des structures pluridisciplinaires) détermine probablement pour une part cette répartition plus équilibrée au sein des structures pluridisciplinaires qu'au sein de structures associatives, où le bénévolat administratif est probablement symbole d'amateurisme alors que la gestion administrative tend, comme nous l'avons souligné, à se professionnaliser.

III.13> LE RECOURS AUX STAGIAIRES : UNE FORTE CONCENTRATION

74% des structures du réseau (14) ont recours à des stagiaires durant l'année 2008. Le nombre de stagiaires conventionnés par le réseau est de 39. La moyenne de stagiaires par structure est de 2.16, l'écart étant de 1 à 10.

Toutefois, une seule structure déclare 10 stagiaires, en dehors de celle-ci, l'écart est de 1 à 5, et la moyenne est de 1,70 stagiaire/structure. Cette structure de 10 stagiaires conventionne donc 25% (soit le quart) des stagiaires du réseau.

III.14> L'INSCRIPTION DANS LES RESEAUX : FORTE DISPERSION ET FAIBLE REPRESENTATIVITE

catégories: réseau, fédé, syndicats...	nombre
FRMJC	6
UDMJC	6
CNEA	3
RIF	2
FFME	1
FFRP	1
EPNE	1
SNSP	1
Chaînon manquant	1
Réseau Printemps	1
Fédération des centres sociaux	1
FRADIF / SNRL / AMARC (radio)	1
Conservatoires de France	1
UREI	1
Fédurok	1
EPNE	1
NC	3

Les données ne s'appuient ici que sur le déclaratif spontanément envisagé par les membres ayant rempli le questionnaire. On constate d'abord 2 choses :

Premièrement, que globalement les structures de REZONNE s'inscrivent dans un grand nombre de « réseaux » différents (réseau est ici à entre au sens large du terme, recouvrant : réseaux

départementaux, fédération, confédération, voire syndicat). Les structures de REZONNE étant impliquées dans près de 20 « réseaux » différents.

Deuxièmement, et corrélativement, que cette dispersion s'accompagne d'une faible représentativité des structures dans chaque réseau. Puisque 14 des réseaux recensés (soit 70%) n'accueillent qu'une seule structure de REZONNE. On a donc une forte dispersion mais une faible représentativité.

Seul 1 réseau (en dehors de REZONNE bien entendu) réuni nécessairement toutes les structures du réseau : le RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France). Or, il est tout à fait remarquable que seules 2 des structures du réseau déclarent appartenir au RIF. Cette déclaration peut apparaître un indice de la représentation que les structures du réseau se font du RIF, de leur implication dans le RIF, et vice versa.

Les structures sont en moyenne inscrites dans 2,6 réseaux. Les MJC étant celles des structures qui sont inscrites dans le plus de réseaux en moyenne : 3,33 réseaux, contre 2 pour les lieux musiques actuelles.

Les réseaux les plus représentés par structure sont départementaux et régionaux et sont ici portés par les MJC du réseau. D'où **une forte implantation territoriale**. A contrario, la dispersion est plus forte du point de vue des lieux musiques actuelles. De nombreux réseaux différents sont présents, mais le nombre de structure adhérente par réseau est à son minimum.

De fait, les **lieux musiques actuelles déclarent être peu présents dans les réseaux musiques actuelles**, une seule structure est par exemple membre de la Fédurok. Par contre, 6 structures déclarent n'être membre d'aucun réseau (hors REZONNE bien entendu), dont trois régies municipales. Le Conservatoire, seul représentant de son espèce dans le réseau, est quant à lui clairement inscrit dans un réseau national. Il en va de même pour la radio du réseau.

Il faut noter que l'ensemble des structures de REZONNE est membre de facto de la Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France (le « RIF »). Or, ici, deux structures seulement déclarent en être membres, alors que toutes connaissent bien ce réseau... Une question semble donc se poser dans la relation que les membres de REZONNE entretiennent avec le RIF : comment est comprise la relation au RIF ? Plus précisément, aux yeux des responsables des structures membres de REZONNE **sont-ce les lieux ou REZONNE qui adhère au RIF ?**

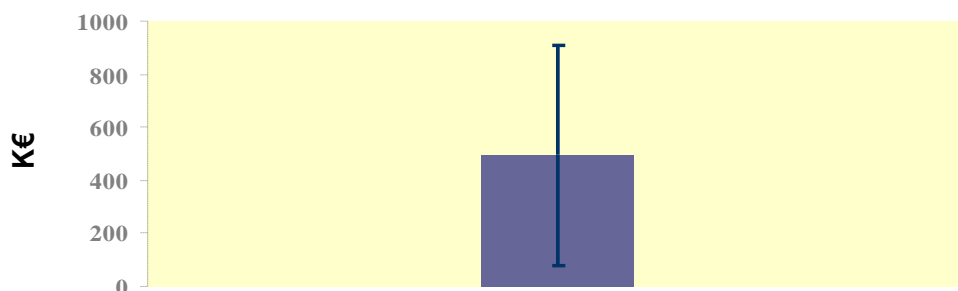
IV. Situation budgétaire des structures

IV.1> BUDGETS REALISES

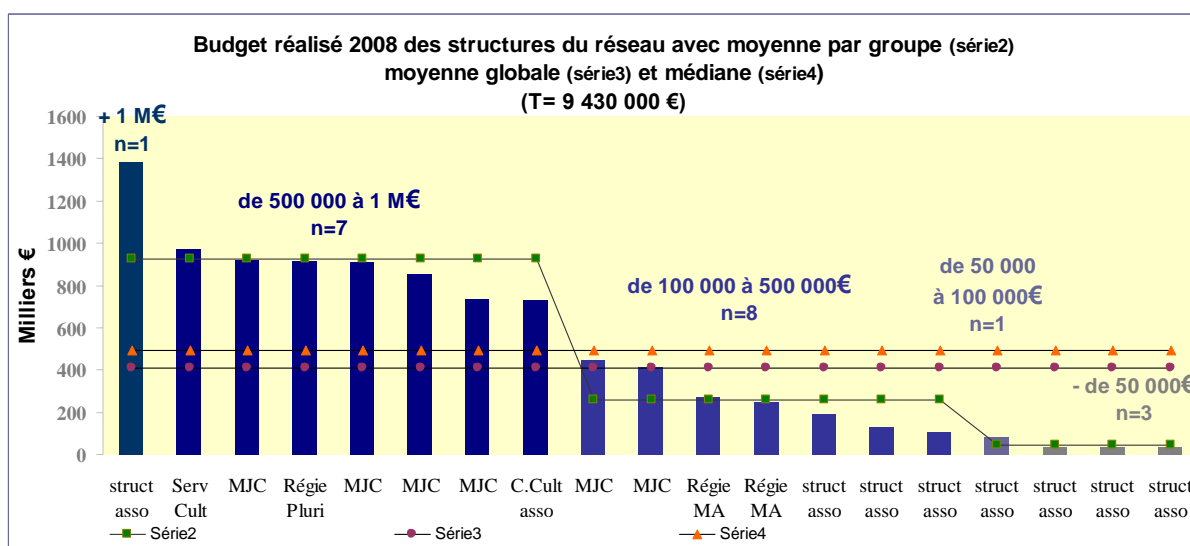
L'importance économique des structures membres de REZONNE est loin d'être négligeable puisque ces 19 structures génèrent un volume budgétaire de près 9 500 000€ (9 429 367€) [Réseau92 – 2008, 14 structures : 6 581 049€].

On peut estimer la moyenne budgétaire des structures du réseau à près de 500 000€ de budget réalisé [245 000€ en Pays de la Loire ; 470 075€ dans les Hauts-de-Seine]. Cependant, ici aussi la dispersion est forte entre les structures puisque le plus haut budget est supérieur à 1M€ (1 385 115 €), tandis que le plus petit budget du réseau est d'environ 35 500€ (35 494€) [voir écart type].

Budget (€) 2008 Moyenne et écart type



La médiane, plus près de la réalité, est de 412 000€. Le dernier budget représente ainsi 3% du budget de la structure la plus importante (il faut en chaque cas lire les chiffres en gardant en mémoire que tout budget est relatif à un volume d'activité, donc des entrées mais aussi des charges).



Plutôt que la moyenne, il faut surtout voir que plus de la moitié des structures (11 sur 19) fonctionnent avec un budget inférieur à cette moyenne. Une seule structure possède un budget supérieur à 1 M€, c'est en quelque sorte la **locomotive budgétaire** du réseau, sinon, les budgets supérieurs sont confinés dans une moyenne inférieure à 930 000 €, ce sont les 4 à 7 wagons de tête (d'où l'intérêt de la médiane).

Remarquons ainsi qu'un saut quantitatif apparaît entre les structures, dessinant alors trois groupes :

- Groupe 1 : les structures supérieures à 500 000€ de budget, qui ont une moyenne de 930 000€ de budget ;

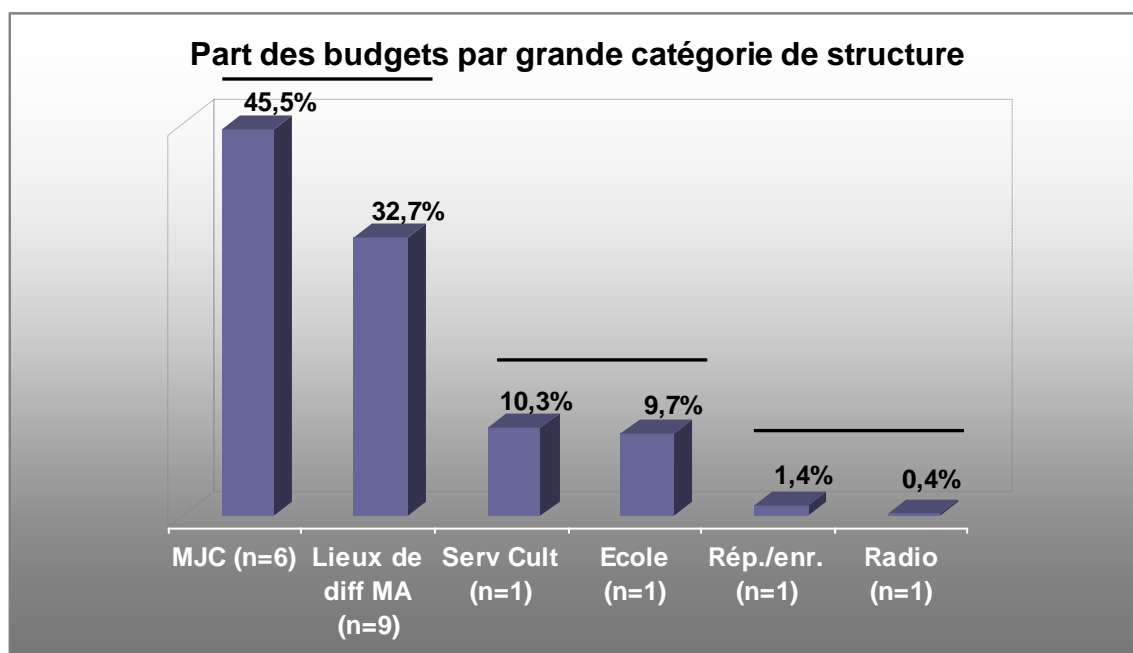
- Groupe 2 : les structures situées entre 500 000€ et 100 000€, qui ont une moyenne de 260 000€ de budget ;

- Groupe 3 : les structures inférieures à 100 000 €, où l'on trouve une majorité de structures ayant en fait moins de 50 000€ de budget annuel, et fonctionnant avec un budget moyen de 48 000€.

Il est possible de revenir sur les budgets et les analyser par type de structure :

Budgets par catégorie de structure	%	total
6 MJC	45,5%	4285826
9 Lieux de diff MA	32,7%	3084071
1 Serv Cult	10,3%	975000
1 Ecole	9,7%	917778
1 structure Rép./enr.	1,4%	127890
1 Radio	0,4%	38802
Total	100%	9429367

Il ressort alors ici aussi trois catégories de structures (voir ci-dessous). Certes, ces structures pèsent par leur nombre. Mais pas seulement, elles pèsent aussi uniquement par leurs budgets : deux structures peuvent représenter 20% des parts budgétaires (Serv. Cult. et Conservatoire), quand 6 structures (les MJC) pèsent plus lourd que 9 structures musiques actuelles.



Lecture : les MJC représentent 45,5% du budget global du réseau.

En outre, il s'avère que les structures les plus spécialisées du réseau (répétition-enregistrement et radio) ne représentent quant à elles que 1,8% de la part budgétaire du réseau. Ces dernières structures sont présentes dans le groupe des plus petites structures du réseau. Cette représentation des structures est peut-être le reflet de la place de ces fonctions au sein du réseau mais aussi plus généralement au sein des musiques actuelles (ici comme ailleurs) qui est faite aujourd'hui à ces structures dans les réseaux professionnels territoriaux.

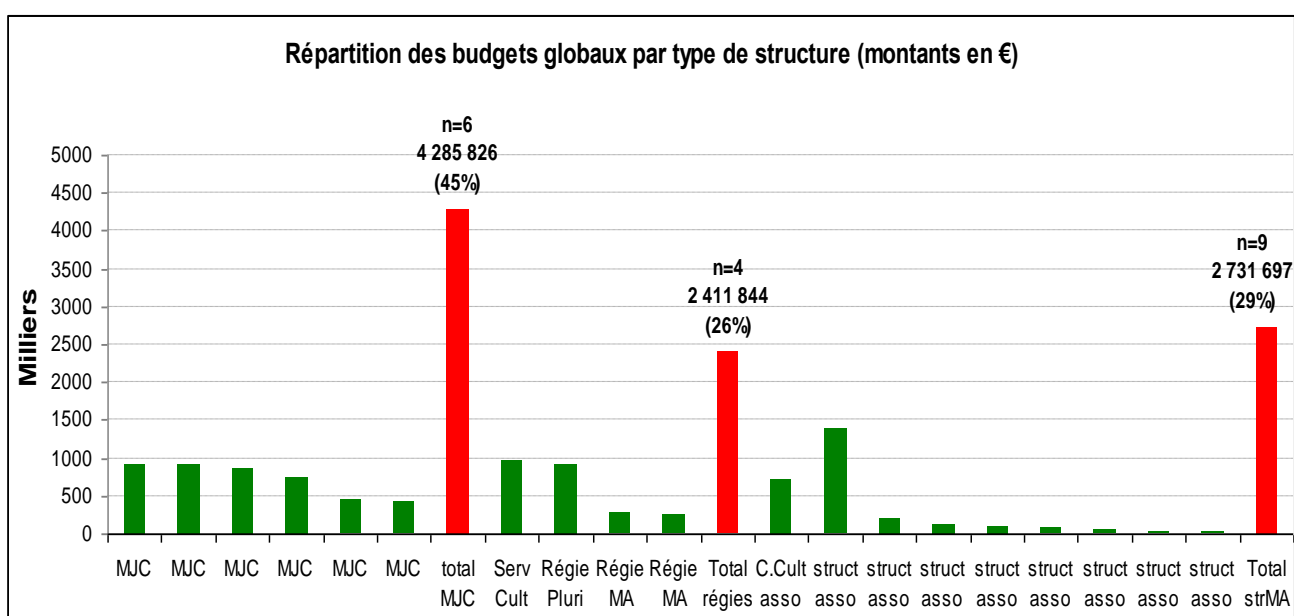
Qu'est-ce que cela signifie pour les musiques actuelles de constater que la plupart des studios de répétition musiques actuelles du département sont des structures privées à but lucratif ? Quelle mission d'intérêt général ces structures peuvent-elles bien remplir ? Quelle est la prise en charge de la création musicale au sein des structures non lucratives des musiques actuelles ? La nécessité d'une certaine « rentabilité » des structures MA du réseau, renvoyant à leur fragilité économique donc, entraîne certainement que la diffusion s'impose au détriment de la création. Quel lien reste à inventer entre ces catégories de structure dans le département ?

Renforcer la présence des studios de répétition dans les structures membres du réseau c'est renforcer leurs missions d'intérêt général.

De fait, **les structures pluridisciplinaires (MJC) du réseau pèsent pour 45,5% du budget global des membres du réseau**, soit près de la moitié. Si l'on y ajoute le Conservatoire (structure qui n'est pas spécifiquement dédié à l'enseignement des musiques actuelles), on obtient alors **55,2%** du budget global des structures réalisé en 2008, et si l'on y ajoute encore le Service Culturel du réseau, on obtient un total de **65,5%** du budget 2008 :

- MJC = 45,5%
- MJC + Cons + Serv Cult = 65,5%

Les lieux musiques actuelles pèsent alors à leur tour pour 34,5% du budget du réseau.



IV.2> BUDGETS MUSIQUES ACTUELLES (MA)

IV.2.1. Part des budgets MA

Il faut d'abord revenir, de façon particulièrement surprenante, sur le taux de non réponse qu'a généré cette question. En effet, 12 structures sur 19 ont répondu soit « NC » (non concerné) soit « 0 » à la question de l'enveloppe MA 2008 ; et 10 structures ont répondu « NC » à la question du budget réalisé MA. De fait, nous avons pris le parti méthodologique suivant : pour les structures MA strictement, nous avons compris le budget réalisé de la structure aussi bien comme l'enveloppe que comme le budget réalisé MA. Les recettes propres n'ont cependant pu faire l'objet d'un tel choix, et pour les structures pluridisciplinaires qui n'avaient pas rempli le questionnaire, nous n'avons pas complété les résultats. Les données sont donc ici aussi à prendre avec prudence.

Le budget réalisé MA en 2008 par les structures membres de REZONNE ayant répondu au questionnaire s'élève à près de 1,7 M€, proche en cela de l'enveloppe attribuée (près de 2 000 000€). Les recettes propres s'élèvent quant à elles à près de 700 000€. Ces résultats donnent par structure

une moyenne de : 125 334€ pour l'enveloppe MA ; 115 261 € pour le budget réalisé et enfin 43 587€ pour les recettes.

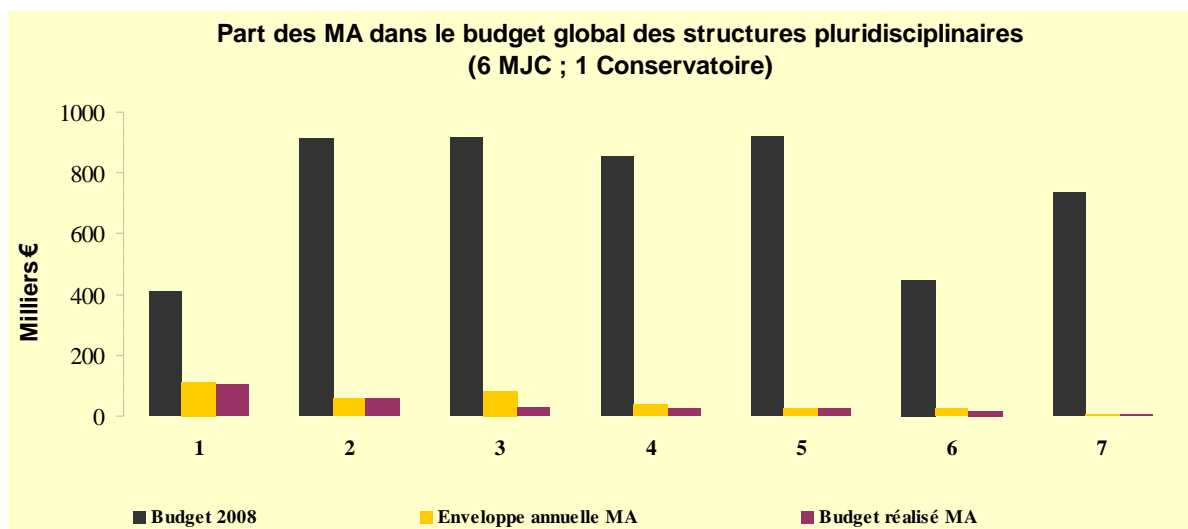
Budgets MA 2008	Total
Budget prévisionnel MA (n=16)	2005339
Budget réalisé MA 2008 (n=15)	1728915
Recettes propres MA (n=16)	697395,15

Cela signifie alors que, très globalement, **le budget MA ne représente que 18% du budget réalisé** par les structures de REZONNE.

Ce résultat tient probablement au fait que **plus de 30%, voire 40% des structures du réseau** (si l'on compte le conservatoire et le service culturel) **sont constituées de structures de type « pluridisciplinaires »**. Ce résultat est confirmé par l'analyse des parts du budget MA dans les structures pluridisciplinaires du réseau. **Ce qui renvoie à la fragilité de la diffusion dans le réseau.**

IV.2.2. Les budgets MA dans les structures pluridisciplinaires

On constate dans le graphique et le tableau qui suivent qu'en moyenne la part du budget MA est très réduite puisqu'il est de 5% du budget des structures. En outre, les variations entre structures sont ici relativement faibles. On a donc une constance du résultat (le service culturel est absent, car les données ne sont pas communiquées).



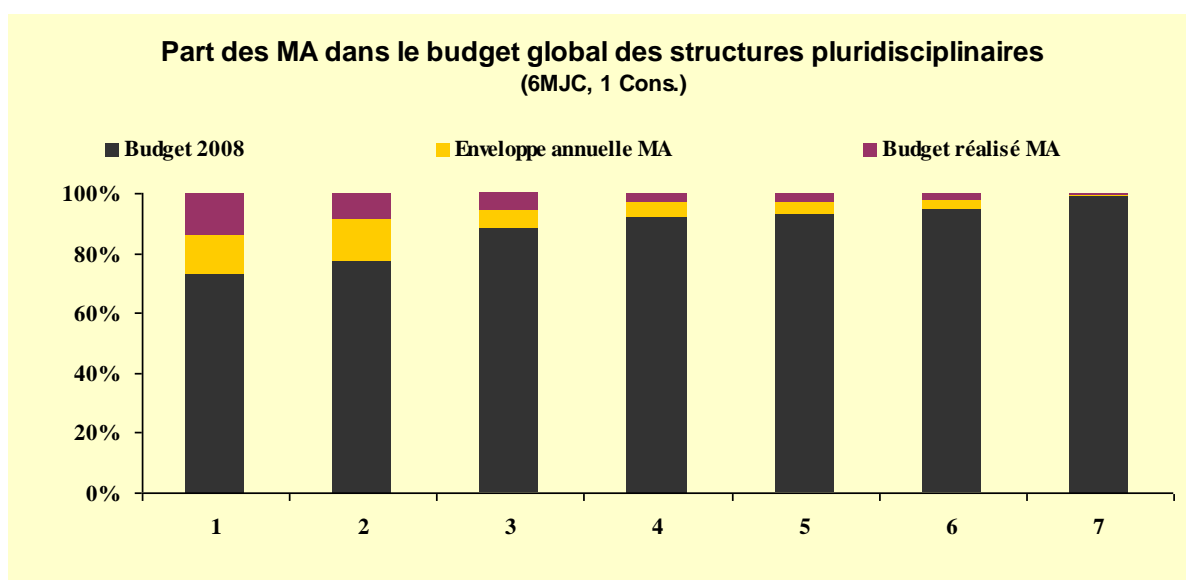
Il faut préciser ici que cette question est à géométrie variable : tout le monde n'entend pas la même chose dans « budget musiques actuelles ». Parle-t-on uniquement du budget programmation ? des ateliers ? Valorise-t-on les salaires au prorata du nombre d'heures effectuées ? Les variations doivent beaucoup à ces définitions différentes.

Cela dit, ces définitions sont elles-mêmes un indice : en effet, le contenu entendu dans le chiffre livré dans le questionnaire restitue finalement la représentation que la structure se fait de la place que les musiques actuelles occupent dans sa structure (vaut-il la peine de valoriser ou pas le salaire de l'animateur... ? etc.). En ce sens, même avec des définitions différentes, les données sont représentatives et peuvent être traitées. On peut entendre aussi cette variation comme une idée de

ce qu'est une action : soit l'action aidée elle-même, soit l'action mais avec les éléments de structuration (emploi).

Moyenne des MA dans le budget global des structures pluridisciplinaires		Moyenne
Budget prévisionnelle MA		5%
Budget réalisé MA		5%

Données en valeurs relatives :



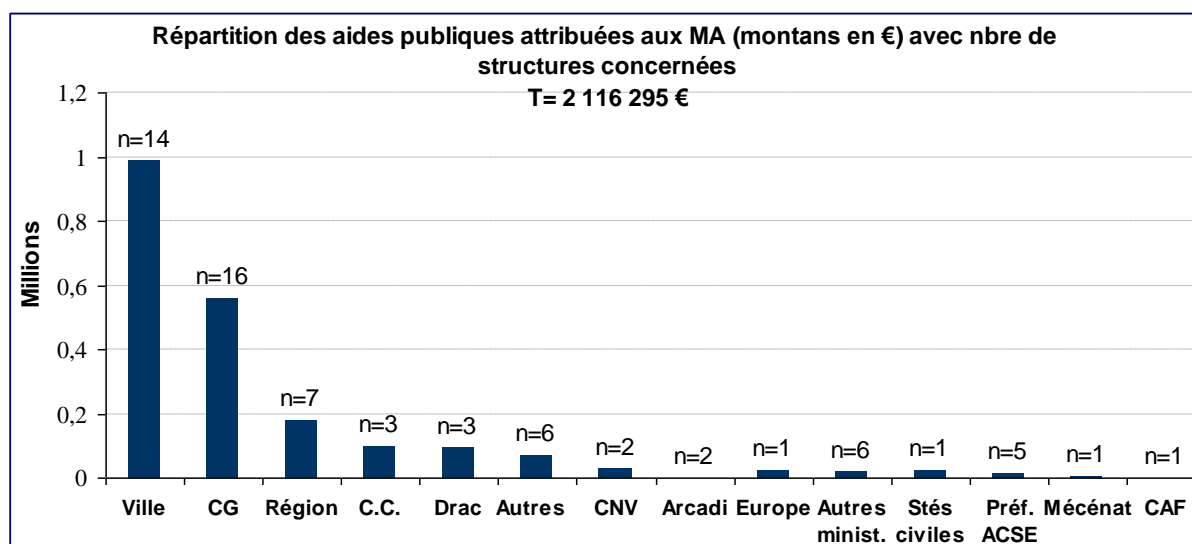
Ce résultat permet plusieurs choses :

- de confirmer la typologie des structures « professionnels socioculturels » de l'analyse qualitative
- plus généralement de mieux comprendre la part relativement moindre des MA dans le budget réalisé des structures du réseau
- invite donc aussi à relativiser le poids important des structures pluridisciplinaires dans les musiques actuelles et par là dans REZONNE.

IV.2.3. Analyse des sources de financement dans le budget musiques actuelles

E. Structure du budget MA

Le montant total des aides attribuées aux musiques actuelles est de 2 116 295€.

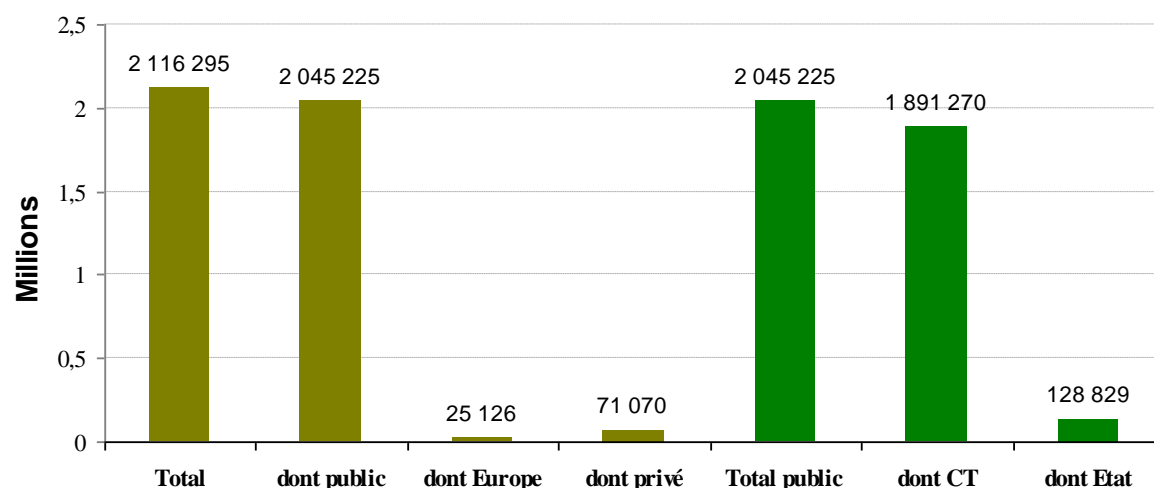


De façon synthétique, la structure du budget MA est la suivante (en €) :

Total	2116295
dont public	2045225
dont Europe	25126
dont privé	71070
Total public	2045225
dont Collectivités Territoriales	1891270
dont Etat	128829

La structure du budget montre que le montant des aides publiques représente 97% des aides allouées, quand les aides privées, en s'élevant à 70 880€ représentent environ 3% du financement des musiques actuelles des structures du réseau.

Structure du budget MA des structures (€)



*CT : Collectivités territoriales.

Or, le réseau, constitué de nombre de structures positionnées sur l'émergence, représente un espace d'innovation artistique sur le territoire départemental. L'aide substantielle des pouvoirs

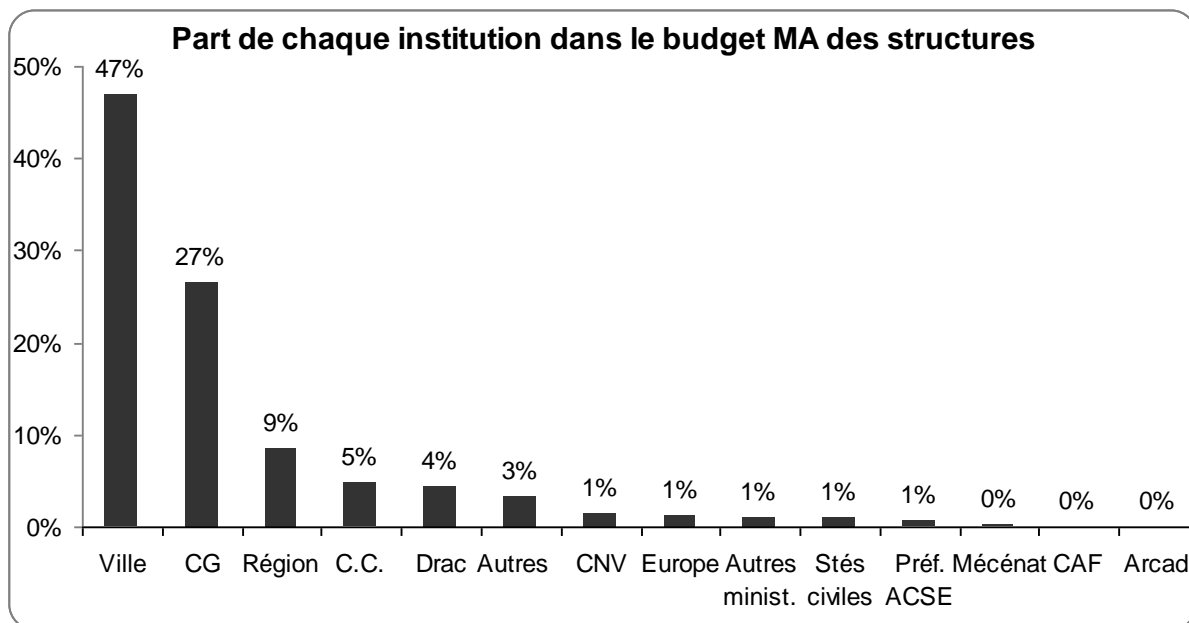
publics, et du Conseil Général en particulier, est donc importante : elle représente finalement une aide vitale à l'émergence artistique départementale et à la diversité culturelle du territoire.

Tableau du montant des aides attribuées aux structures du réseau sur les musiques actuelles précisant (quand ce fut possible) les attributions :

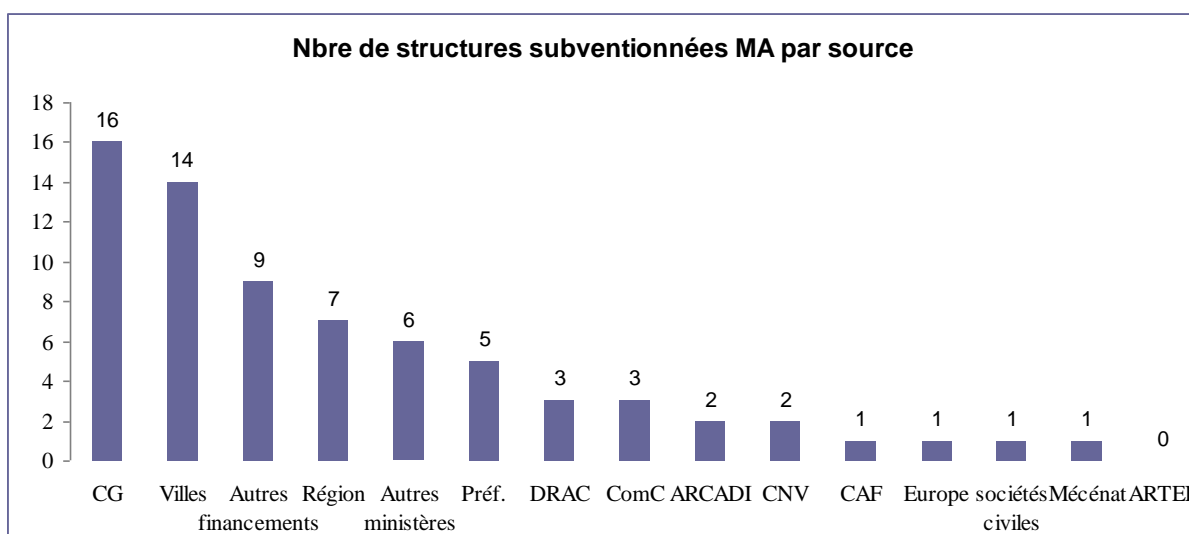
Intitulé	Montants	Nbre structures aidées	Type d'aide
Villes	990127	14	
Communauté de Com	100000	3	
CG	561153	16	Culture, Charte culturelle, Politique de la Ville, aide à l'emploi, ateliers, Jeunesse et Sport // Investissement, fonctionnement, accompagnement
Région	180491	7	emploi tremplin, festival, politique de la ville, permanence artistique
ARCADI	1926	2	NC
DRAC	91965	3	NC
Autres ministères (hors subv. d'investissement)	20341	6	J&S, DDJS, Justice, Fonjep
Etat via la Préfecture ou l'ACSE	12500	5	Préf. ou ACSE
Subventions européennes	25126	1	
Aides du CNV (hors droit de tirage)	30000	2	
sociétés civiles	24000	1	ADAMI + Sacem + FCM
Mécénat, sponsoring, club de partenaires, dons privés... CAF	5000 1301	1 1	
Autres sources de financements	72365	9 (dont 5 publiques - 4 CT)	Bénévolat valorisé, FONJEP, RIF, Adhésions, Réseau Printemps, FSER, CNASEA
Total	2116295		

F. Analyse de la répartition des aides

Les structures du réseau obtiennent des aides de l'ensemble des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil général, Intercommunalités et Communes), qui sont aussi les premiers financeurs avec un financement global qui s'élève à 1 878 144€, soit 89% des aides allouées, et environ 92% des aides publiques.



La place de l'**Etat**, DRAC, Préfecture, ACSE (politique de la ville) et « autres ministères » confondus, est donc bien moindre : le montant des aides s'élevant à 134 525€, soit environ **6,4% des aides globales allouées et 6,6% des aides publiques**.



Et ce d'autant que **les collectivités territoriales sont aussi les collectivités publiques qui aident le plus grand nombre de structures** : sur un total cumulé de 71 subventionnements, les pouvoirs publics français interviennent 62 fois (87% des aides). Parmi les pouvoirs publics, les collectivités territoriales (CT) interviennent 46 fois (74%), tandis que l'Etat intervient 16 fois (26% des aides publiques françaises). La structure des aides de l'Etat est différente : elle est beaucoup plus ciblée sur un nombre restreint de structure.

La structuration culturelle du territoire revient donc d'abord aux collectivités territoriales, qui sont les premiers financeurs publics de la culture en Essonne.

Plus précisément :

- Les collectivités territoriales

Les communes sont les premiers subventionneurs des structures du réseau avec 47% des aides allouées. Le Conseil général intervient ensuite à hauteur de 27%. Les autres aides tombent nettement, puisque le troisième subventionneur est la Région pour 9% du budget global MA.

Toutefois, c'est le Conseil général qui soutient le plus de structures du réseau, avec 16 structures soutenues (84%) contre 14 pour les villes (74%). L'aide des villes sera donc en moyenne supérieure à celle du Conseil général. La moyenne des aides s'élève donc à 70 726€ pour les communes, contre 35 072€ pour le Conseil général, deuxième subventionneur des structures du réseau.

Viennent ensuite :

- la Région avec 37% des structures soutenues et une moyenne de 25 784€ d'aides.
- Hors DRAC, et de façon cumulée, l'Etat soutiendrait 68% des structures, avec une moyenne de 2 835€.
- La DRAC (organe déconcentré du ministère de la Culture) quant à elle n'intervient qu'en 5^{ème} position.
- les communautés de communes, 16% des structures, pour une moyenne de 33 333€.
- et enfin la DRAC soutient quant à elle 16% des structures, à une moyenne de 30 655€.

On voit ci-dessous que le nombre moyen de source de subventionnement par structure aidée sur les musiques actuelles est de 3,7 (la médiane est à 3). Il y a cependant autant de structures aidées de 1 à 2 fois que de structures aidées 9 fois, et l'on constate alors un écart important de sources d'aides cumulées, de 1 à 9. Ce constat est cependant à relativiser au regard de la part que chaque aide prend dans le budget MA, et du projet même de chaque structure.

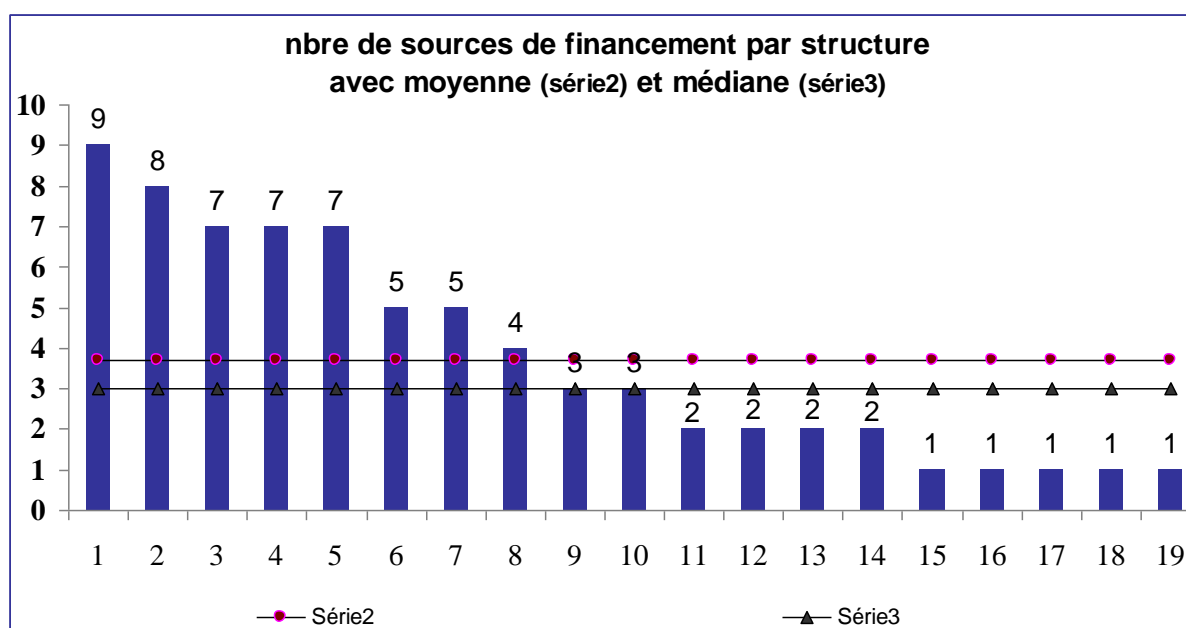


Tableau synthétique des données livrées par le Conseil Général :

Structure	Type d'aide	Montant (€)
Réseau	Projet global	45 000
Struct. asso MA	Culture ; contrats d'objectifs (CO) de 3 ans	55 000 (dont 10 000 € festival)
Struct. asso MA	Culture ; CO 3 ans	285 000
Struct. MA régie	Culture ; CO 3 ans	43 000
Struct. MA régie	Culture ; CO 3 ans	30 000
	Investissement	1 338
Struct. asso MA	Culture ; travail structurant sur le secteur des MA sur leur territoire d'intervention // CO 1 an	9000
Struct. asso MA	Culture ; travail structurant sur le secteur des MA sur leur territoire d'intervention // CO 3 ans	10 000
Struct. asso MA	Jeunesse (lien culture+politique ville) CO 3 ans	26 000
Struct. asso MA		6 000
Struct. asso MA		8 000
Struct. asso MA		5 500
Ecole	Aide enseignement artistique	35 855
Régie (Serv. Cult)	Contrat de développement culture	NC
Toutes les MJC	Service des relations aux associations	NC
	contrat de développement culturel	1 800
2 MJC concernées par	contrat de développement culturel	5 200
Total		566 693

Pour les MJC, faisons remarquer que les données du Conseil Général (CG) ne correspondent pas aux données recueillies par le questionnaire. En effet, selon le tableau, 2 structures sont spécifiquement aidées sur un contrat de développement culturel, et 4 le sont au titre des relations aux associations. Or, le questionnaire restitue 3 MJC subventionnées et 3 sans montant...

L'Europe

La plus rare des institutions publiques venant en aide aux musiques actuelles en Essonne, hors EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle - Arcadi), **reste l'Europe**, qui n'aide qu'une seule des structures du réseau. Cette aide unique représente 35% du budget MA de la structure concernée.

Le Conseil général

Les financements du Conseil général d'Essonne viennent de deux services différents : la Culture (ateliers, aide au projet, festival, Charte culturelle), et la jeunesse. A cela il faut ajouter l'aide à l'emploi (RMI), et l'aide au titre de la Politique de la Ville. La source principale est la culture pour 48% des aides, la jeunesse intervient pour 33%, et la Politique de la Ville pour 14% et 5%. Il n'a pas été possible d'en calculer les montants respectifs.

La DRAC

Trois structures, composées de trois lieux musiques actuelles, dont une régie municipale, un lieu de diffusion culturelle, et une structure spécifiquement MA, reçoivent une aide de la DRAC, pour un montant total de 91 965€, soit une aide moyenne qui s'élève à 30 655€. Pour deux des structures

cela représente environ 6% de leur budget MA (respectivement 6,2 et 6,3%), pour la troisième cela représente 10% de son budget MA.

Globalement, donc, on constate que la DRAC intervient peu (nombre de structure et part des aides dans les budgets MA) sur les structures membres de REZONNE.

Sociétés civiles et mécénat

Une seule structure du réseau déclare recevoir des aides de sociétés civiles, recevant une aide de trois sociétés civiles : ADAMI, Sacem et FCM. De la même façon, une seule structure du réseau également reçoit un montant « mécénat ».

Les aides à l'emploi

4 structures (sur 19, soit 21% des structures du réseau) sont soutenues sur 5 types d'aide à l'emploi (une structure bénéficie de 2 aides, de la Région et du Conseil général) : 4 aides de la Région Ile-de-France donc, sur le dispositif Emploi tremplin (4/4) et 1 aide du CG sur le projet RMI « rompre l'isolement », pour un montant globale de 68 744€ (1/1).

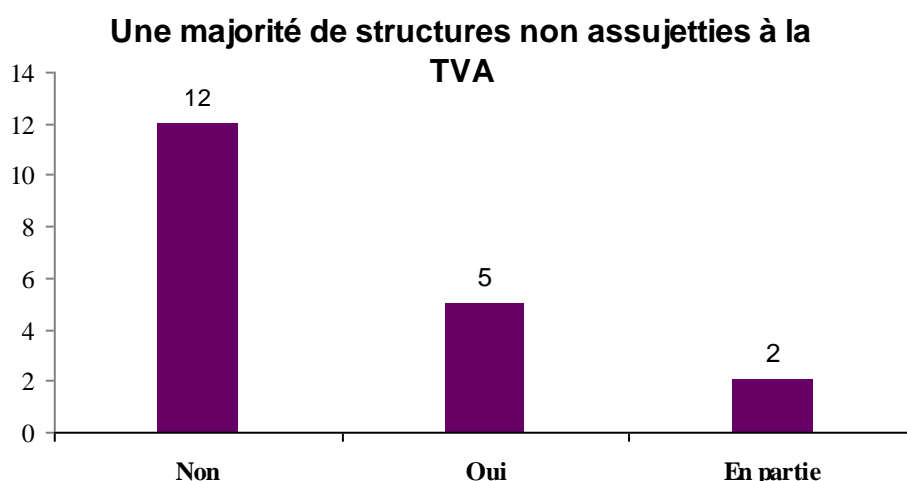
Pour 2 structures sur 4, ces aides sont primordiales puisqu'elles représentent le quart voire le tiers du budget MA (respectivement à 24% et 29%). Pour les deux autres, les conséquences sont moindres puisque ces aides ne représentent que 3% de leur budget MA.

Sans aide fléchée

Une seule structure du réseau (une MJC) déclare ne recevoir aucune aide spécifiquement affectée aux musiques actuelles.

IV.2.5. Assujettissement à la TVA

Il s'avère qu'une majorité de structures du réseau ne sont pas assujetties à la TVA : elles sont en effet **63% non assujetties**, contre **26% assujetties** et près de **11% partiellement assujetties**.



Cela signifie donc que la majorité des structures du réseau bénéficient de la « franchise en base » qui les dispense de la déclaration et du paiement de la TVA. Or, le bénéfice de cette mesure est évalué à partir du chiffre d'affaire de l'association : l'association ne doit pas avoir un chiffre d'affaires supérieur à environ 83 840€ pour les ventes et 30 500€ pour les prestations de service.

V. L'emploi dans les structures du réseau

V.1. L'EMPLOI SALARIE : APPARENCE ET REALITE

84% des structures du réseau sont des structures employeuses. Elles emploient 71,5 personnes en contrat long [250 par exemple pour Réseau92 et 14 structures], CDD et CDI confondus. Les CDI représentent **67% des emplois**, les CDD représentent quant à eux **33% des emplois**, et parmi ces emplois **14% sont en emplois aidés**. Globalement donc, les structures du réseau sont plutôt des structures qui sont stables du point de vue de l'emploi.

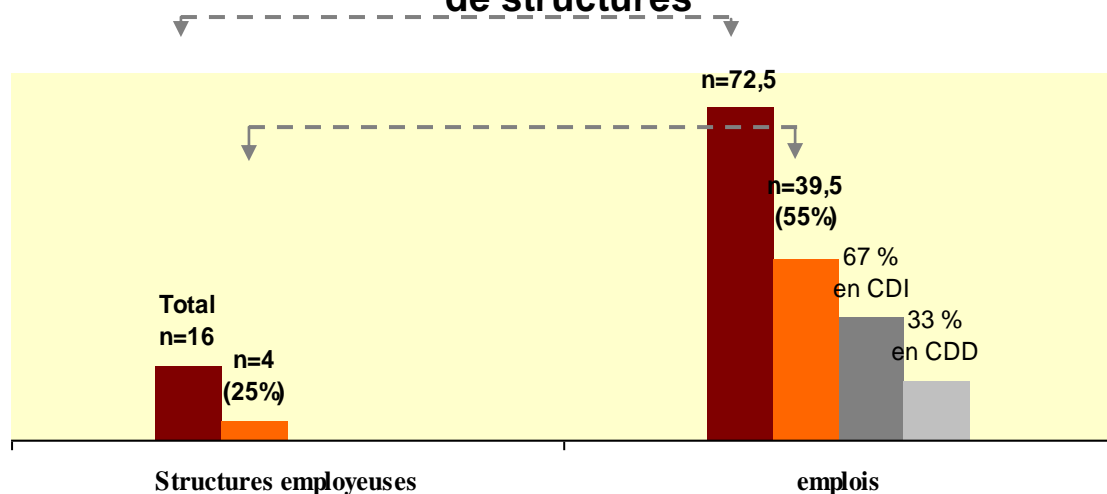
Total emploi	nombre	%
Nbre de structures employeuses	16	84%
Nbre de structures non employeuses	3	16%
Nombre global de salarié(s) en contrats longs affecté(s), totalement ou partiellement, aux Musiques Actuelles	71,5	100%
Dont nombre de CDI :	52,5	73%
-dont CDI FPT	1	2%
Dont nombre de CDD long :	19	27%
-dont CDD Fonction Publique Territoriale	9	47%
-dont contrats aidés	10	14%
Moyenne salariés MA / structures employeuses	4,5	
ETP	57,08	

La moyenne des emplois permanents (CDD et CDI confondus) au sein des structures employeuses est de 4,5 emplois. Mais ici encore la dispersion est relativement forte, puisque le maximum porte à 12 le nombre d'employés, quand le minimum est à 1 [cela dit le taux de dispersion est bien moindre de celui de Réseau92 qui quant à lui est de 1 à 73].

Comparativement par exemple à un réseau comme Réseau92 (proche), dont les structures emploient 250 personnes pour 14 structures dont l'une ayant jusqu'à 73 salariés, avec une moyenne de permanents de 18 personnes, les structures de REZONNE sont de taille nettement inférieures.

Il faut cependant constater que les contrats de la fonction publique territoriale (FPT – tableau ci-dessus), représentent près de 14% des emplois du réseau, mais surtout 47% des CDD. Ce qui tient au fait qu'il s'agit d'un conservatoire municipal et donc que sont comptés les enseignants MA en CDD de la structure, mais avec des contrats CDD de la FPT qui sont d'un statut particulier, et ne sont que difficilement comparables aux contrats privés. Sans ces derniers, la part des CDI dans l'ensemble des contrats du réseau augmente donc et passe à 84%, et la part des CDD à 16%.

Des emplois concentrés dans un nombre réduit de structures



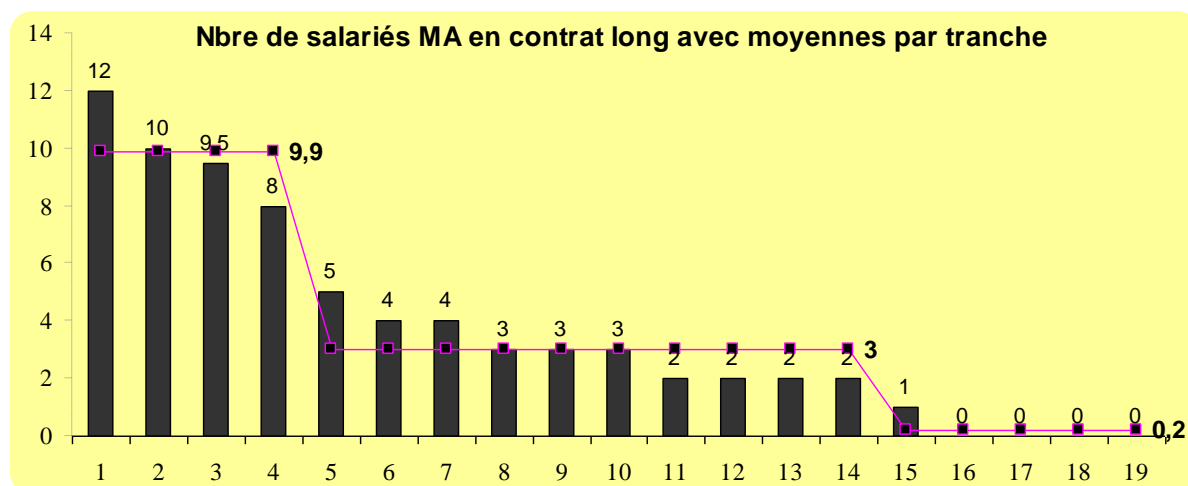
De plus, on constate avec le graphique ci-dessus, qu'en fait, **la majorité des emplois est concentrée dans un nombre réduit de structures**. En effet, 4 structures sur 19, soit 25% environ du total, **cumulent 55% des emplois du réseau**. Leurs emplois sont majoritairement en CDI (67% contre 33%). Ce sont les **locomotives employeuses** du réseau et les garantes de la stabilité des emplois dans le réseau.

Des emplois concentrés	nombre	%
structures employeuses	4	25%
Emplois	39,5	55%
dont CDI	26,5	67%
dont CDD	13	33%
dont emplois aidés	3	
Représentent (%)		
CDI du réseau		50%
CDD du réseau		68%
emplois aidés du réseau		27%

Si la moyenne est de 4,5 emplois contrat long par structure employeuse, on voit qu'en fait se dessine ici aussi une organisation du réseau en trois groupes (« tranches » dans le graphique) :

- un groupe de tête employant plus de 5 salariés, avec une moyenne de 10 emplois par structure (9.9) ;
- un groupe peloton, le plus nombreux, employant de 2 à 5 salariés, avec une moyenne de 3,1 emplois par structure, inférieur donc à la moyenne du réseau ;
- enfin un groupe de queue employant de 0 à 2 salariés, avec une moyenne de 0,2 emploi par structure.

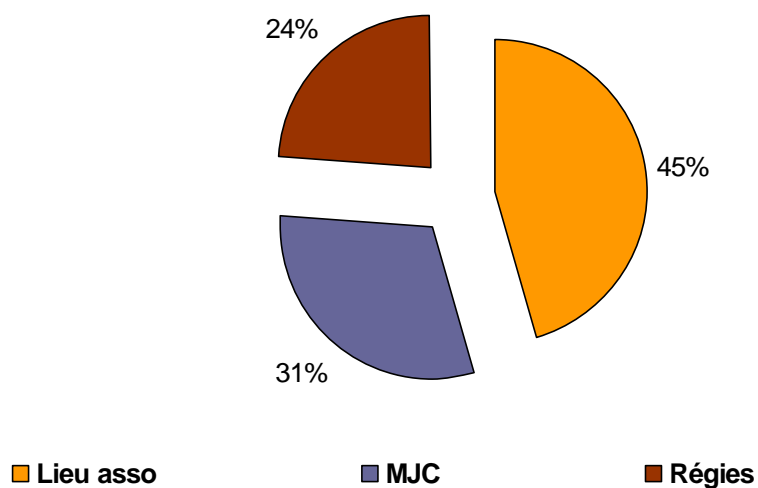
De fait, la moyenne n'indique que peu de choses puisque 15 des structures sont en dessous. Ce résultat tient à l'écart important qu'il y a entre la tête du réseau composé de 4 structures, et les autres structures...



Précisons que les trois plus grosses structures employeuses du réseau (supérieures ou proches de la moyenne supérieure), sont des structures associatives, composées d'abord de deux lieux musiques actuelles, puis d'une MJC.

Ce sont les structures associatives musiques actuelles qui emploient la plus grosse part du personnel MA du réseau avec 45% du personnel, suivi des MJC avec 31% et enfin des régions municipales qui déclarent 17 personnes (manque cependant les données plus précises relatives au service culturel), soit 24% des emplois. Malgré cela, il faut remarquer que les structures non employeuses du réseau sont aussi toutes des structures associatives musiques actuelles.

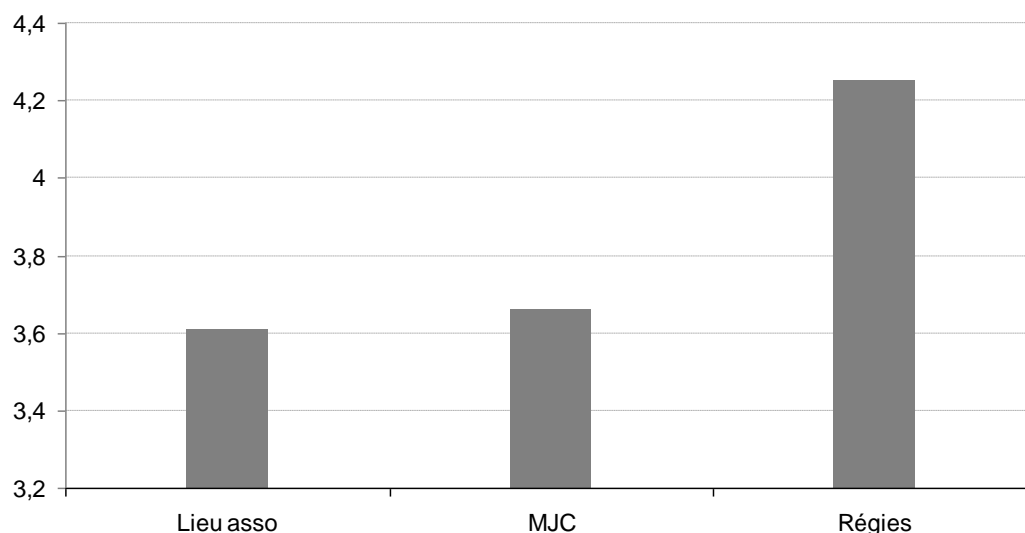
Répartition des emplois MA par type de structure



Mais si l'on regarde la moyenne des emplois MA par type de structure, on s'aperçoit que ce sont les régions municipales qui embauchent le plus, sachant 2 choses :

- que l'on n'a pas le nombre d'emplois dédiés entièrement ou partiellement aux MA dans une des régions
- mais aussi que l'une des régions, via l'emploi de CDD d'enseignants (FPT), fournie à elle seule, 59% des emplois des régions.

Moyenne des emplois MA par type de structure



En conclusion, il faut constater un fort déséquilibre des emplois qui n'est pas à l'avantage des structures associatives musiques actuelles, et à plus forte raison des *petites* structures associatives MA ; hormis avec les MJC, mais à la différence des structures associatives, il faut comptabiliser ici un nombre non négligeable d'emplois *partiellement* dédiés aux musiques actuelles.

Ces structures associatives MA, qui ont pourtant une intense activité et qui sont les premières à œuvrer dans le domaine le plus innovant de la culture (secteur de l'émergence esthétique et soutien aux artistes départementaux), manquent de fait cruellement de postes et doivent pouvoir consolider leurs emplois en sortant à terme des dispositifs d'emplois aidés.

V.2. LES EMPLOIS AIDES

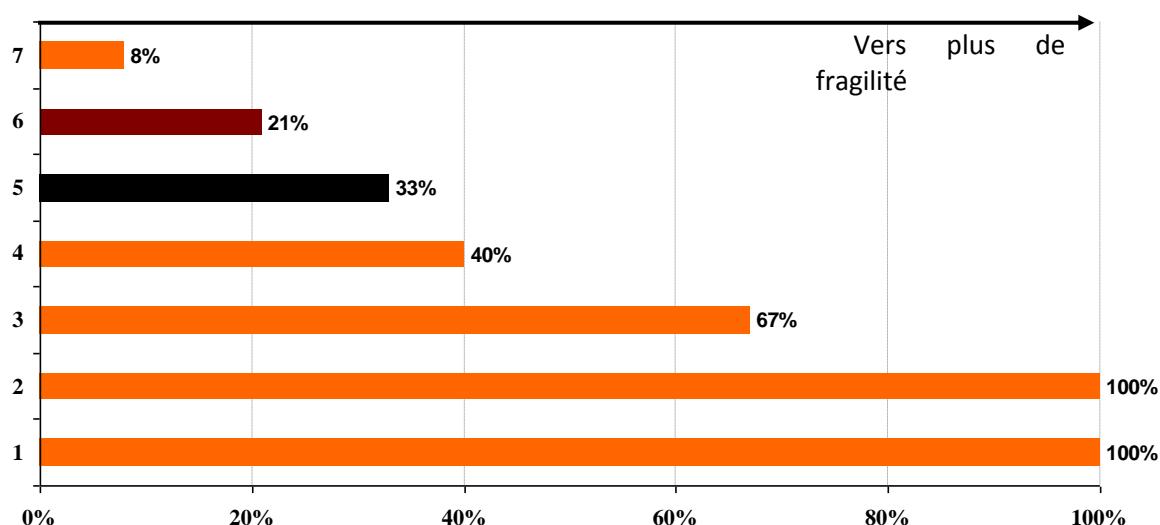
Les emplois Fonjep n'ont pas été retenus, car ils n'ont pas fait l'objet d'une mention systématique dans le questionnaire, et la raison en est qu'il s'agit de postes qui ne sont pas, même partiellement, MA, et ne sont donc pas pertinents pour l'étude. A priori, l'ensemble des directeurs des MJC (n=6) du réseau relève d'emplois aidés de ce type.

Hormis cela : 44% des structures employeuses du réseau (n=7) embauchent sur emplois aidés (dispositif Emploi Tremplin compris), signifiant par là qu'une légère majorité n'ont pas recouru à l'emploi aidé (56%). La moyenne par structure concernée est de 1,6 emploi aidé, ce qui ne représente que 0,7% de la moyenne des emplois des structures employeuses. Ici aussi les chiffres sont donc très faibles et confirment a priori la viabilité globale des structures du réseau.

Dans le même sens, les contrats aidés ne représentent que 14% des emplois du réseau. Si l'on enlève les CDD de la FPT, cela réduit le nombre global d'emplois dans le réseau, mais pas le nombre de contrats aidés. Même en ce cas, les contrats aidés ne représentent toutefois pas plus de 18% des emplois du réseau.

Il ne faut pas s'y tromper, si les résultats semblent souligner une certaine stabilité des structures, ils cachent surtout une grande fragilité de certaines d'entre elles.

Part des emplois aidés MA / à l'ensemble des emplois affectés MA Répartition par structure concernée

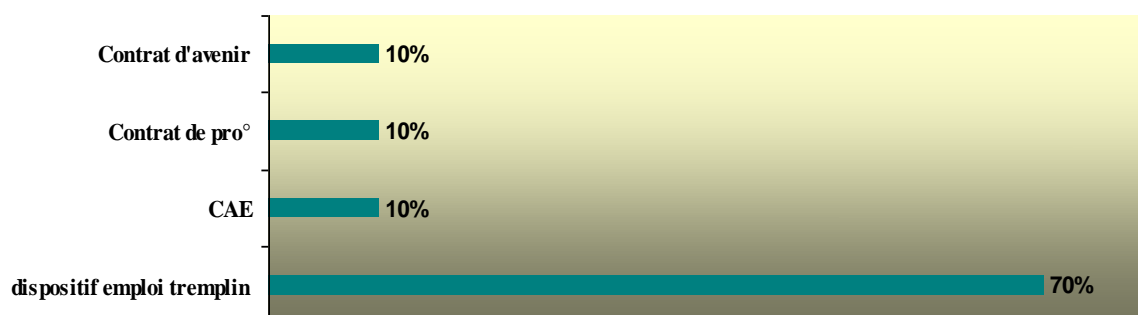


En effet, la structure des emplois aidés est très variable (voir graphique ci-dessus). Certaines structures vivent *exclusivement* sur des emplois aidés quand, pour d'autres, l'emploi aidé apparaît plutôt comme un emploi d'appoint venant grossir l'activité de la structure vers de nouvelles perspectives (déjà en œuvre ou à élaborer complètement).

Pour les structures ne vivant que sur emploi aidé, ce type d'emploi vient plus probablement consolider l'activité existante, parfois (souvent) en salariant une activité jusqu'alors bénévole. On peut donc penser que, d'un côté, l'emploi salarié est à l'origine d'un processus, alors que de l'autre, il en est en quelque sorte l'aboutissement.

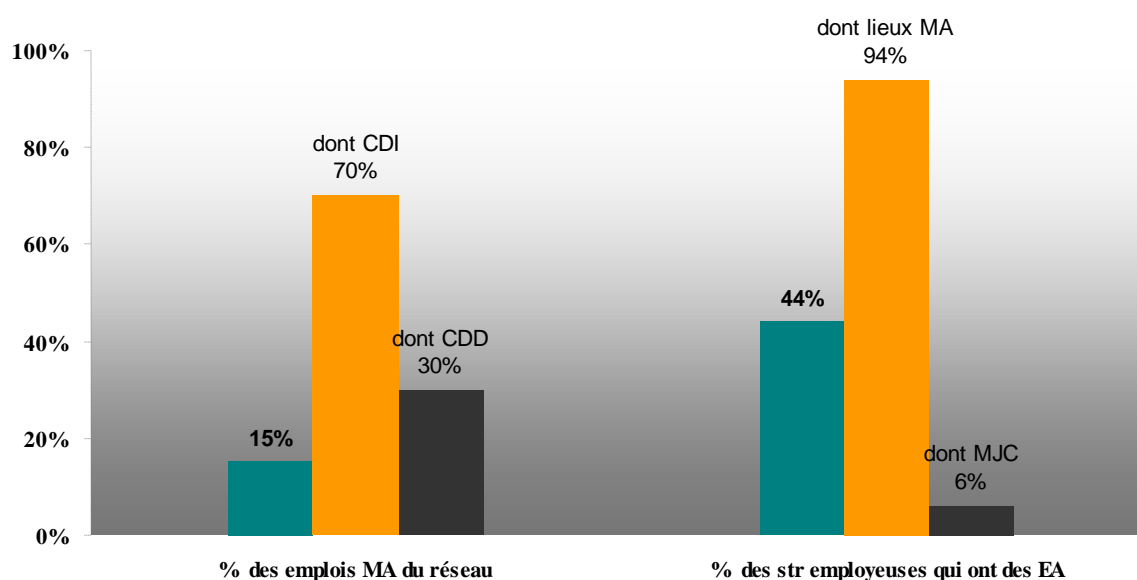
On voit en outre dans le graphique ci-dessous que la grande majorité des emplois aidés relève elle aussi d'un dispositif plutôt pérenne : l'emploi tremplin, qui représente 70% des emplois aidés.

Types d'emplois / dispositifs aidés



Parce que le dispositif « Emploi Tremplin » repose exclusivement sur des emplois CDI, cela participe du fait que la majorité des emplois aidés du réseau soient en CDI (70%). Par ailleurs, leur répartition entre les structures du réseau est claire : 94% des emplois aidés sont concentrés dans les structures associatives MA (graphique ci-dessous).

La répartition des emplois aidés dans le réseau

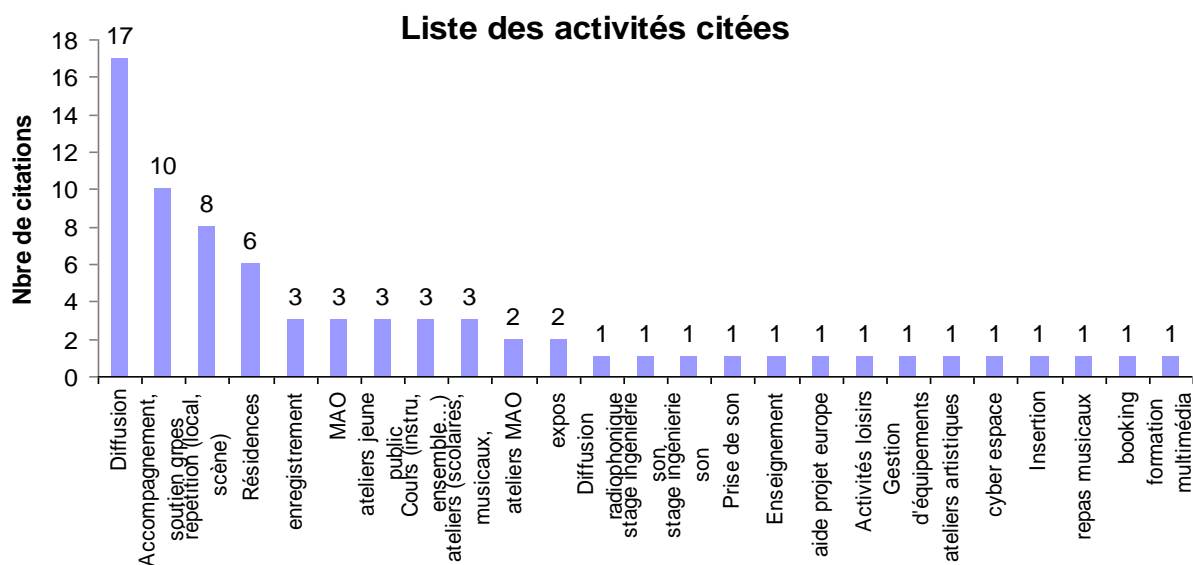


Les emplois tremplins sont donc primordiaux pour les structures du réseau. Il faut cependant préparer l'avenir en travaillant avec les pouvoirs publics territoriaux à la pérennisation des emplois. Aucune donnée ne porte sur les salaires des membres des équipes du réseau. Il aurait été intéressant pourtant d'analyser cette donnée, qui aurait très probablement montré (car la chose est vraie globalement dans le secteur associatif du champ culturel) à la fois des différentiels, mais des niveaux de salaires relativement faibles.

VI. Les activités

VI.1> REPARTITION DES ACTIVITES DANS LES STRUCTURES

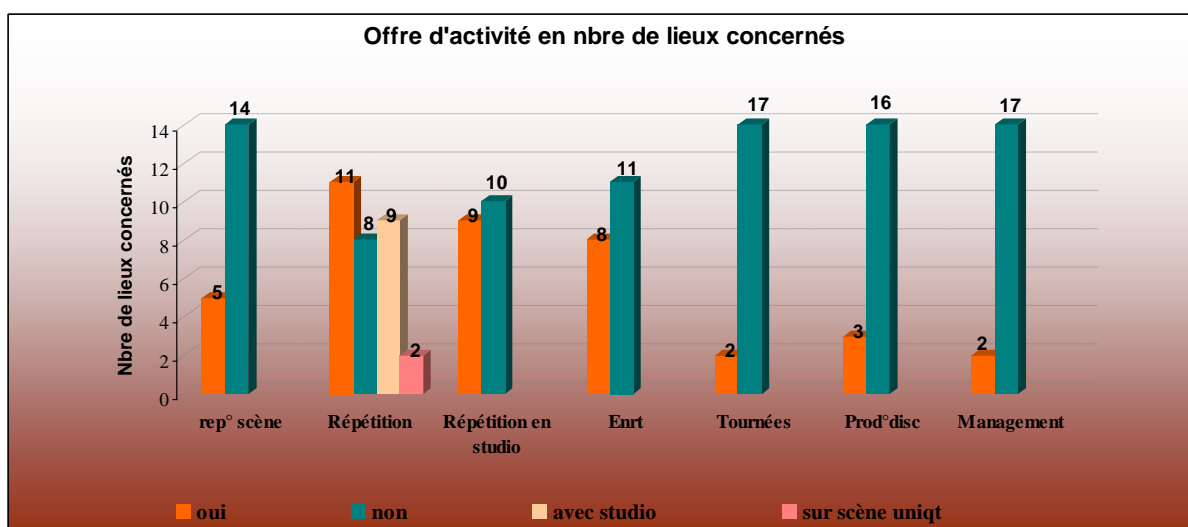
Graphique restituant les activités citées par les structures membres, et le nombre de citations :



Remarque: il est à noter que le nombre de réponses données varie en fonction des questions, entre les réponses données à la question sur l'activité globale de la structure et les questions plus précises sur une activité donnée.

On trouve ainsi **25 types d'activités différents cités** par les adhérents. **Toutes les structures citent au moins 2 activités** : « diffusion » et « accompagnement – soutien à la scène local ». Le graphique rappelle que **l'activité principale des structures du réseau reste la diffusion (90% des structures sont concernées)**.

Mais il montre aussi que **l'activité de diffusion ne va jamais seule ; elle est toujours accompagnée d'au moins une autre activité**. Que la chose soit effective, réellement développée, ou plus limitée à des velléités ponctuelles, il ressort donc qu'**on a bien affaire en chaque cas à des lieux de pratique** et pas seulement à des lieux de diffusion. Il ressort aussi que **ces autres activités principales** (« accompagnement », « répétition (scène/studio) », « résidences » et « enregistrement »), **s'inscrivent dans le domaine de l'accompagnement de la scène musicale locale** (même si les résidences par exemple ne concernent pas seulement les artistes locaux).



Toutefois, **des activités sont quasi-absentes**, comme l'organisation de tournées, la production de disque et le management de groupes. Ainsi, ces données semblent souligner quelque chose de paradoxal : alors que l'activité principale des structures reste la diffusion, les activités d'accompagnement de la scène locale *qui sont directement liées à la diffusion des productions musicales* sont tout à fait restreintes. En dehors de la diffusion des produits finis (les concerts), les activités liées à la production de la musique et de fixation des productions musicales sont quasi les seules à être développées (création-répétition, résidence, enregistrement...). **Les activités d'accompagnement à la scène locale spécifiquement liées à la diffusion des productions musicales (disque et/ou spectacle vivant), sont très peu développées.**

VI.2> LA REPETITION DANS LES LIEUX

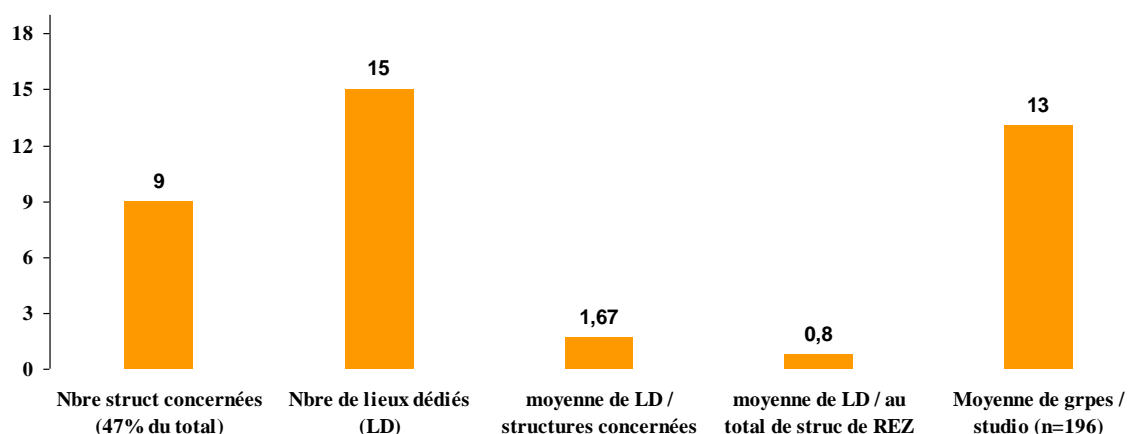
Une des problématiques qui revient régulièrement dans l'enquête qualitative porte sur l'absence de studios de répétition dans le réseau. Mais on constate qu'il existe des locaux de répétition (cf. carte plus haut), et que le problème porte est alors triple :

- Un problème de répartition des studios sur le territoire essonnien
- Un problème d'absence de studios dans les lieux MA, et donc de studios non lucratifs
- Un problème d'absence de liens constitués avec les studios privés (lucratifs) du département de l'Essonne.

A partir du questionnaire (qui reste déclaratif), on constate que **47% des structures du réseau sont concernées par la répétition**, auquel il faut ajouter 2 structures qui proposent des répétitions scéniques uniquement. On voit aussi que sur 19 lieux, le réseau possède 15 studios de répétition, soit quasi 1 studio par structure. Ce qui donne une moyenne de **0,8 studio par structure**.

Toutefois, là où le problème se pose réside dans l'accueil des groupes. En effet, le nombre de groupes par studio est élevé, puisque le réseau accueille 196 groupes de musique, d'où une moyenne de 13 groupes par studio de répétition.

Les lieux dédiés à la répétition dans les structures du réseau



9 structures sont concernées, soit 47% du réseau, ce qui donne une moyenne de 22 groupes par structure, et une médiane de 11,5. Le différentiel, comme en chaque cas, est ici aussi important (de 2 à 61 groupes).

Activités des structures liées aux groupes

Nbre de groupes accueillis en répétition / an	196
Nbre de structures accueillant des groupes en répétition	9
moyenne	22
médiane	11,5
nbre max de groupes accueillis	61
nbre mini de groupes accueillis	2
nbre structure accueillant des groupes en répétition scène uniquement	2
nbre structure accueillant des groupes en répétition sur scène notamment	5
Management	
nbre structures concernées	2
Tournées	
Nbre structures concernées	2
Production de disques	
Nbre structures concernées	3
Enregistrement	
	8

10,5% des structures déclarent avoir une activité de répétition scénique uniquement, et 26% offrent la possibilité d'un choix entre répétition scénique et répétition en studio.

Parmi les structures 8 déclarent avoir une activité d'enregistrement, soit 88% des structures qui accueillent des groupes.

2 structures du réseau seulement (soit 10,5%) déclarent avoir une activité de tourneur, ce sont elles aussi qui déclarent avoir une activité de management.

La question de l'accueil des groupes devrait être approfondie : quel travail concrètement est mené avec les groupes ? Quelles sont les formes d'encadrement des groupes au sein des structures du réseau ? Quelle est l'offre qui est faite ? Quels sont les coûts de location des studios ? etc.

VI.3> LA PROGRAMMATION DANS LES LIEUX

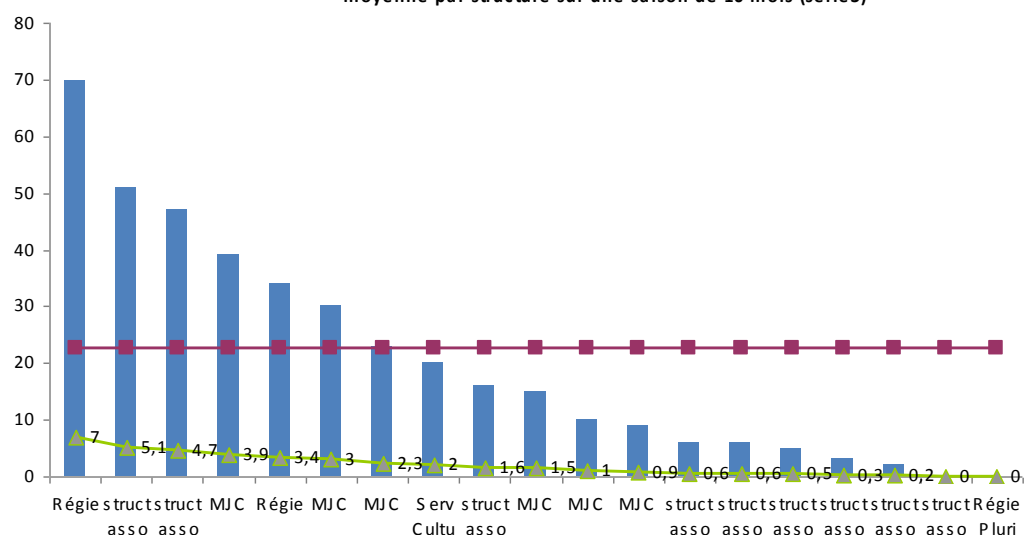
VI.3.1. Les dates programmées

Rappelons que 63% des structures du réseau (n=12) déclarent avoir une programmation régulière, 26% (n=5) une programmation occasionnelle et 11% (n=2) n'être pas concernées.

En 2008, les structures du réseau ont programmé 386 dates MA, soit une moyenne de 38,6 dates par mois sur une moyenne de 10 mois d'activité de diffusion (avec beaucoup de précautions, puisqu'on ne peut prendre en compte ni la durée des festivals ni les éventuelles variations dans le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire).

Cela signifie d'emblée que, quoi qu'il en soit des calculs effectués, les structures du réseau offrent à la population essonniennaise (surtout du nord de l'Essonne) plus d'une date MA tous les jours de l'année (samedi et dimanche compris !).

Dates musiques actuelles programmées sur l'année
moyenne des dates par structure du réseau (série2)
moyenne par structure sur une saison de 10 mois (série3)



Cela porte grossièrement en 2008 à une moyenne de :

- **23 dates MA annuelles par structure** si l'on ne retient que les 17 structures ayant une activité déclarée de diffusion,

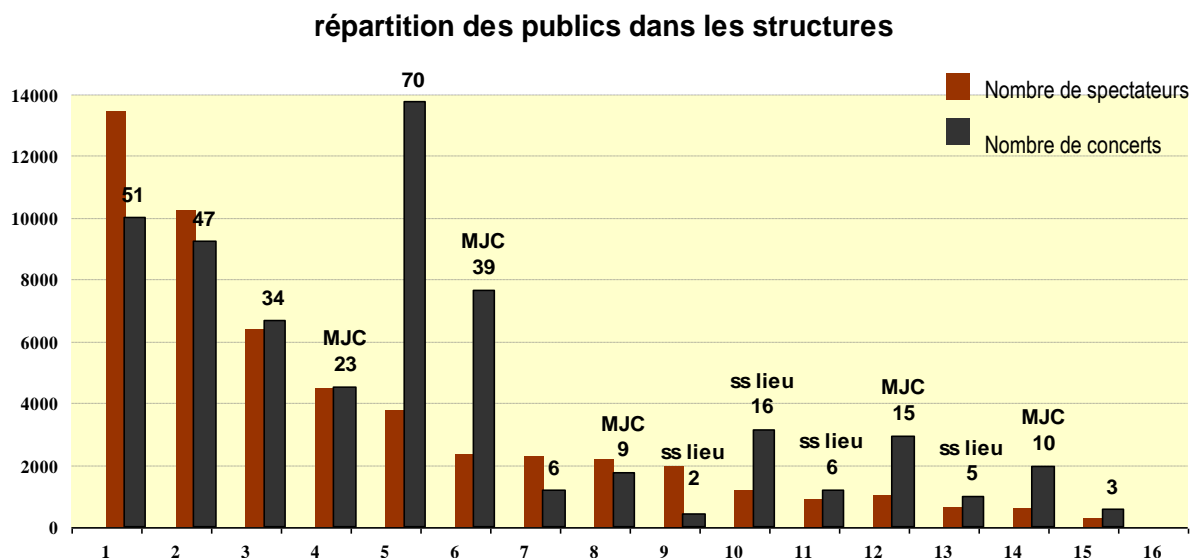
- **20 dates MA annuelles par structure** en comptant l'ensemble des structures du réseau.

Mais ici encore, le différentiel est tel que la moyenne n'a que peu de pertinence. En effet, on passe de lieux ayant une programmation de 70 dates à l'année, soit une moyenne de 7 dates sur 10 mois, à des structures (sans lieu) ayant 2 dates à l'année. La moyenne de dates annuelles par structure est certainement plus réelle (cf. série 3 graphique ci-dessus).

Les 6 structures du réseau sans lieu dédié à la diffusion mais déclarant une activité de diffusion comptabilisent 38 dates annuelles. Si on enlève ces structures, il reste alors 348 dates programmées sur l'année par les 11 structures avec salle de concert, soit une moyenne annuelle de 32 concerts par structure.

VI.3.2. Le public accueilli

Les structures adhérentes accueillent un total de **51 757 spectateurs à l'année**. Soit une moyenne de **3044 spectateurs par structure** ayant une activité de diffusion, et une moyenne de **134 spectateurs par date MA** sur la saison (cf. graphique ci-dessous).



Lecture :

- 5 structures ont un gros différentiel entre le nombre de spectateurs accueilli et le nombre de concerts MA : elles doivent organiser un grand nombre de concerts pour capter proportionnellement aux autres structures du réseau, un nombre réduit de spectateurs.

- 1 de ces 5 structures est particulièrement touchées par ce phénomène, puisqu'elle programme 70 concerts pour accueillir environ 3900 spectateurs, soit une moyenne d'environ 56 spectateurs par concerts. **Cette structure rencontre donc de grosses difficultés à capter son public, il faudra en analyser les facteurs pour trouver des solutions** (voir les données du tableau Excel).

- 3 MJC et 2 structures sans lieu organisent elles aussi des concerts MA avec peu de public.

A l'inverse, on constate que 5 structures ont un différentiel positif (n°1, 2, 7, 8 et 9), dont 1 à un différentiel positif important (n°9), et 1 voire 2 un différentiel équilibré (n°3 et 4). **Cela signifie donc qu'elles bénéficient d'un public en nombre et certainement fidèle.**

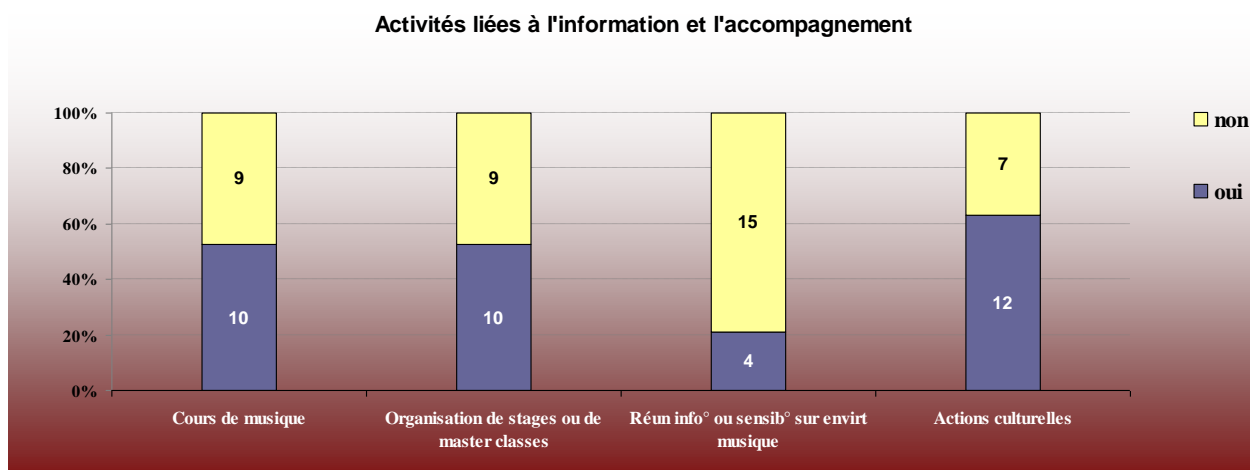
Apparaissent globalement donc trois groupes de 5 structures en moyenne dont 10 ne rencontrent pas de problème majeur, et 5 rencontrent des difficultés à capter leur public. **Il sera essentiel de revenir avec ces structures sur leurs difficultés pour analyser avec elles les raisons de ces différences qui soulignent une suractivité pour une difficulté à capter du public (à partir des données du tableau Excel) : environnement sociologique ? position géographique et donc accessibilité ? problème de communication (manque de moyens, manque de poste) ? Jauge ? programmation (sur un segment esthétique particulier...) ? monoactivité ? etc.**

Ce peut être une mission pour le réseau REZONNE que de mobiliser les compétences nécessaires en interne ou en externe (compétences techniques, économiques...) pour accompagner les structures membres sur leurs difficultés.

VI.4> LES ACTIVITES LIEES A L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

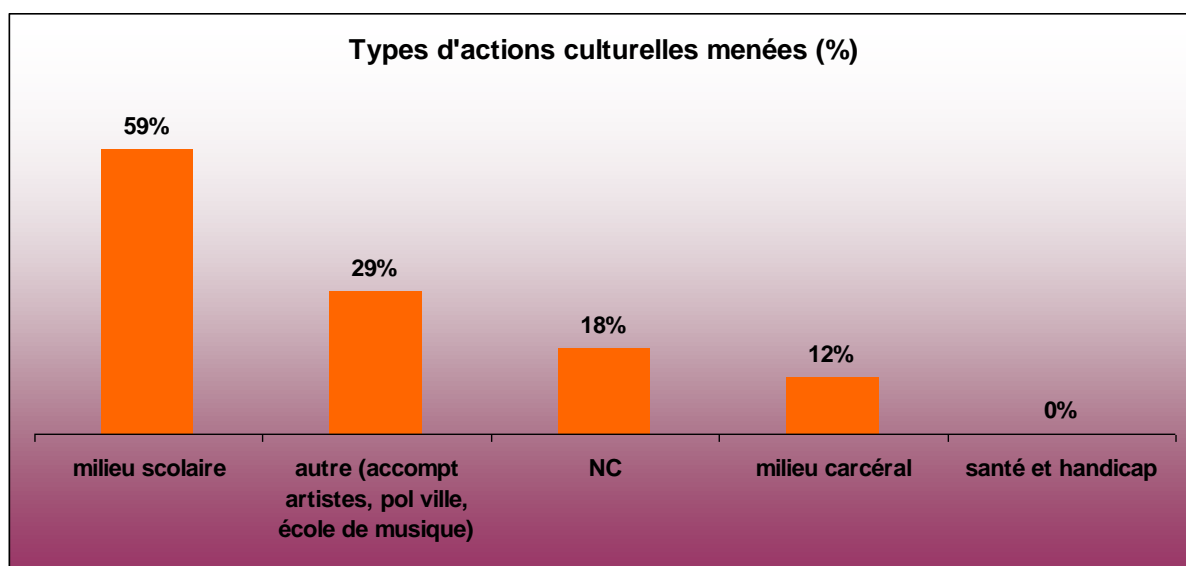
Certes, il n'existe aucun centre de ressource à *proprement parlé* au sein des structures du réseau. Certains lieux émettent cependant fortement la volonté de mettre en place un centre de ressource, certains peuvent aussi apporter des aides spécifiques, mais pas de façon structurelle. **A ce jour, la définition d'un « centre ressource » reste à élaborer au sein du réseau.**

Malgré cela, on voit que 53% des structures déclarent proposer des cours de musique et des stages ou master class. Que seulement 4 structures sur 19 (21%) déclarent proposer des réunions ou des actions de sensibilisation sur l'environnement de la musique.



A contrario, les actions culturelles sont bien développées, puisque 12 des structures du réseau, soit 63%, déclarent en proposer.

Si l'on affine un peu l'analyse (graphique ci-dessous), on constate alors que **les principales actions culturelles proposées le sont en direction des scolaires**, pour 59% de ces actions. Et que 29 % des actions culturelles concernent la catégorie « autre » du questionnaire, supposée pourtant être une proposition résiduelle : accompagnement artistique, politique de la ville, école de musique.



Constatons enfin qu'une proportion non négligeable intervient en milieu carcéral, mais qu'à l'inverse, aucune des structures du réseau n'offre d'action culturelle sur le thème de la santé et du handicap (culture à l'hôpital). Cela signifie **qu'aucune des structures du réseau ne déclare développer par exemple des actions en direction de l'hôpital ou de structures ou dispositifs d'accueil ou d'insertion des handicapés** (type CAT, APAJH, FIPHFP, etc.). Il faudrait ajouter à ces dispositifs, celui de la prévention en direction des risques auditifs (manquait l'item dans le questionnaire).

Partie II.

Synthèse des entretiens

VII. Notice de lecture

Procédant de la volonté de ne pas limiter son Etat des lieux uniquement à une étude chiffrée, REZONNE a choisi de profiter de ce temps de travail pour rencontrer un à un, chez eux, tous ses membres de façon à les interroger sur leurs activités et leurs perspectives.

Nous proposons ci-après la synthèse de ces entretiens approfondis qui s'articulaient pour tous de la même façon autour de cinq grands chapitres (Cf. également en annexe, la grille d'entretien) :

1/ L'historique.

Dans la plupart des cas, il ne s'agissait pas de revenir sur l'ensemble de l'histoire des lieux, mais bien de saisir les grandes articulation de sa structuration en revenant sur les moments importants, saisir le sens du développement de la structure pour mieux comprendre son état actuel et son positionnement vis-à-vis de REZONNE et plus généralement des musiques actuelles.

2/ L'environnement.

Ce chapitre éclaire sur le contexte dans lequel l'adhérent déploie son activité et donne les principales informations sur ses principaux partenaires qu'ils soient privés ou publics.

3/ Le fonctionnement interne.

Il s'agissait de comprendre les choix qui ont été effectués pour optimiser le fonctionnement de l'équipe responsable du lieu.

4/ Les perspectives

Quels sont les choix d'orientations stratégiques pour l'avenir, comment les objectifs sont-ils définis et quid des moyens permettant de les atteindre. Quels sont les points sur lesquels peut se fonder un optimisme raisonnable pour le développement du lieu et quels sont les points d'inquiétude.

5/ Les relations avec le réseau

Quel est le degré d'implication de la structure dans le réseau et comment s'explique-t-elle ? L'organisation et les projets mis en place par le Réseau sont-ils adaptés aux besoins de la structure, comment définir les actions du Réseau pour être en prise avec une double évolution : à la fois celle du secteur et celle des attentes de ses adhérents.

VIII. L'analyse du réseau par ses membres

D'abord introduire en précisant clairement que l'ensemble des membres du réseau, quelque soit leurs attentes, leurs craintes, leurs réflexions, sont attentifs au développement de REZONNE. REZONNE représente un intérêt indéniable pour l'ensemble des structures, quelques soit leur typologie, et même si cet intérêt n'est pas toujours premier.

Cela signifie donc d'emblée que, au-delà des limites qui seront soulevées, et malgré son développement et sa diversification, REZONNE a réussi conserver un intérêt pour chaque structure en continuant notamment à laisser sa place à chacun.

VIII.1> DE L'INTERET D'UN RESEAU

VIII.1.1. Un lieu de sociabilité professionnelle

Citation : « Le réseau vit de la rencontre des uns et des autres. La connaissance des uns et des autres, ce qu'ils font sur le territoire. »

Aux yeux de ses adhérents, REZONNE apparaît d'abord comme un **lieu sociabilité**, c'est-à-dire de **rencontres professionnelles**. Ce qui permet :

- de dépasser certains à priori et certaines craintes concernant sur des structures de l'Essonne. Et aussi de démystifier certains lieux.
- d'avoir une connaissance **territoriale** et non plus seulement *locale* des structures oeuvrant dans les musiques actuelles. Et alors d'aller dans le sens d'une plus grande cohérence territoriale.
- d'avoir des **échanges professionnels** sur des projets qui sont dans certains cas devenus communs.
- de permettre le partage et le transfert d'expériences professionnelles. Ce qui permet pour certains d'apprendre sur leur métier.
- d'avoir des échanges amicaux, et pour cela, la soirée de fin d'année est précieuse.

VIII.1.2. Un lieu d'échanges et de circulation de l'information

A travers les outils et les moments de rencontre développés par REZONNE (magazine, agenda, site, réunions), ce réseau est aussi un espace primordial d'échange et de circulation de l'information :

- informations informelles (lors de discussions, échanges d'expérience, conseils, etc.),
- informations formelles (les projets à venir mais dont l'information ne circule pas encore)
- informations officielles (formations, subventions...)
- informations professionnelles (montant de certaines rémunérations, etc.)

De la sorte, REZONNE représente entre autre, pour ses membres, un véritable **centre ressource**.

VIII.1.3. Un lieu hétérogène

L'hétérogénéité du réseau, s'il représente aussi un certain nombre de limites (discours et attentes variés...), représente d'abord une richesse :

- les rencontres, le partage d'expérience, l'échange entre individus relevant de structures différentes, etc., **favorise l'interaction sur des métiers différents** dans un même secteur. **REZONNE est donc un lieu de sociabilité et de socialisation professionnelle.**

La présence de métiers différents et complémentaires représente en soi un intérêt en permettant par exemple d'avoir des liens privilégiés entre un lieu de répétition, des diffuseurs et des programmateurs du réseau.

VIII.1.4. Légitimation, lobbying et défense des intérêts collectifs

REZONNE, par son coordinateur, remplit sur des questions ciblées, une fonction d'**intermédiaire entre les pouvoirs publics et les structures membres du réseau**. Par là, il remplit un rôle de légitimation des musiques actuelles et des structures membres, d'abord auprès des pouvoirs publics. Cette légitimation est intimement liée à un rôle de lobbying (avoir voix au chapitre), et alors de défense des intérêts collectifs.

Ce rôle trouve d'emblée des débouchés très concrets : REZONNE intervient en appui de certaines demandes, comme par exemple sur le dispositif emploi tremplin.

VIII.1.5. Un espace de visibilité

Dans le même sens, REZONNE remplit une fonction « **publicitaire** » : par les annonces sur le site, le magazine, par les actions menées, REZONNE est aussi une « vitrine » des musiques actuelles en Essonne, et de fait, des structures membres.

VIII.1.6. Un lieu d'actions et de mutualisation (entraide et mise en commun)

Comme le dit un des membres : « un des grands rôles du réseau c'est ça : produire un projet collectif ».

Le dispositif Grand Bain, l'opération Furet, les formations proposées, représentent des actions qui comptent pour les membres du réseau car c'est là que se concrétise le collectif. Certes, **ces actions restent non finalisées, elles doivent encore évoluer, mais elles représentent certainement le ciment du réseau**.

Elles sont, donc, des moments où les mots « collectifs », « entraide » et « mutualisation » trouvent toute leur raison d'être. Encore une fois, les dispositifs restent à parfaire (des ratés dans l'entraide et la mutualisation sont relevés), la mutualisation représentant, nous le verrons, un point clé du travail qui reste à développer pour le réseau.

VIII.1.7. Un lieu de formation et d'accompagnement

La formation et l'accompagnement sont deux fonctions reconnues par les membres au réseau. La priorité à donner à l'une ou à l'autre, et plus largement l'articulation entre les deux, reste à travailler, mais les deux sont reconnues comme des enjeux qui relèvent d'un réseau.

Les formations vont en direction des structures membres. Elles permettent notamment à nombre de membres du réseau de développer une meilleure connaissance, compréhension et approche du domaine des musiques actuelles (d'un point de vue juridique, législatif ou autre).

L'accompagnement va en direction des groupes de musique. Pour le moment limité aux groupes pré-professionnels, une volonté forte se fait sentir du côté de la pratique amateur.

VIII.2> DES LIMITES DU RESEAU

VIII.2.1. Manque d'un discours et d'un/de projet(s) collectifs

La première limite exprimée du réseau, c'est sa **difficulté à fédérer ses membres**. La présence de structures très différentes, d'individualités différentes, les difficultés aussi que rencontrent

aujourd'hui les structures, limites les concessions et l'investissement vers autre chose que sa propre structure. Le réseau n'arrive pas à dépasser les intérêts particuliers. **Il manque un discours collectif et aussi des projets qui permettent de donner cette dimension collective au discours.**

D'où la nécessité exprimée, de synthétiser les apports des uns et des autres, et de fixer des points de convergence sur des actions ciblées, comme la valorisation des pratiques amateurs ou l'accompagnement d'artistes.

VIII.2.2. Des perceptions des musiques actuelles à mieux articuler

Au sein du réseau, **deux grandes perceptions des musiques actuelles** et du rôle des structures face aux groupes et musiciens se sont exprimées :

G. la musique « comme moyen »

Cette perception des musiques actuelles est déjà exprimée dans la typologie des structures du réseau, et se trouve être plutôt celle des « professionnels socioculturels » (cf. typologie), autrement dit plutôt des MJC du réseau. La musique est appréciée au regard de son potentiel mobilisateur et éducatif : créer des liens sociaux, renforcer les liens des musiciens avec les structures, responsabiliser les musiciens, les discipliner (être à l'heure), etc. Bref, mutualiser les forces vives, humaines et matérielles, amener à la responsabilisation et au civisme. Initier aussi par là les bénévoles.

H. la musique « comme fin »

Cette perception de la musique est elle aussi déjà exprimée dans la typologie des structures du réseau, et se trouve être plutôt celle des « professionnels culturels » (cf. typologie), mais aussi et dans une certaine mesure, celle des « vocationnels modernes ». Ici la musique (les musiciens, les groupes) est appréciée au regard de ses qualités musicales, effectifs ou potentielles.

De fait, d'un côté le regard se portera plutôt vers les groupes amateurs et leur encouragement, de l'autre vers les groupes en voie de professionnalisation et leur encouragement. D'où des actions et des pré-requis différents : avoir des capacités à s'investir au-delà du groupe lui-même, et développer des conditions d'accueil de groupes amateurs ; ou avoir un projet professionnel, un premier disque, exprimer des motivations, etc., et développer des actions d'accompagnement à la professionnalisation.

Une articulation est à trouver dans le processus d'encadrement des groupes de musique. Les groupes semblent avoir déjà intégré cette articulation puisque par exemple pour eux, les MJC apparaissent aujourd'hui comme « des premières scènes ». Lesquelles sont fondamentales pour tenir la « **chaîne de coopération artistique** » (H.S. Becker) nécessaire à toute production culturelle.

VIII.2.3. Un Conseil d'administration (CA) qui « patine »

Le CA est un moment fort pour le réseau. Malheureusement, aux yeux de nombre de ses membres, ce moment :

- reste englué dans des questions qui ne trouvent pas de solution (la relation au RIF, la formalisation...), ou qui « traînent » en longueur : **l'importance de ces questions est reconnue, le problème réside dans le fait qu'elles monopolisent l'énergie du CA ;**

- porte sur **des questions qui ne concernent qu'une partie des membres** (mais surtout, de façon récurrente, les mêmes...);

- surtout : un « **CA** » qui pose et règle les questions, difficultés, ou problèmes, ou encore fait des choix *sur le moment*. Ce fonctionnement, s'il a l'avantage de bien correspondre à ce que l'on entend par « fonctionnement associatif », freine l'avancée, la mise en œuvre concrète des décisions, voire des projets. En un mot, le CA patine.

La réflexion est à approfondir, mais il apparaît d'emblée qu'il manque semble-t-il un « chef d'orchestre » dont la forme reste à préciser.

VIII.2.4. Relation au Conseil général et retombées sur les structures

La relation de REZONNE au Conseil général est parfois perçue de façon critique, allant même parfois jusqu'à ce qu'il faut bien appeler une forme de caricature. En effet, REZONNE peut-être désigné comme le « bras armé du CG », supposant par là, non seulement que le seul interlocuteur territorial des musiques actuelles est REZONNE, donc qu'il en a le monopole, mais aussi que le « cahier des charges » de REZONNE est imposé par le CG...

Plus sérieusement, des questions sont soulevées sur les répercussions de REZONNE dans les financements des structures membres : financer REZONNE a-t-il des conséquences sur les finances des structures membres ?

C'est peut-être que l'apport que REZONNE peut représenter pour les structures n'est pas encore suffisamment visible et effectif. Même si des retombées se font sentir, notamment dans l'appui que REZONNE peut représenter lors des demandes de dispositifs aidés comme les emplois tremplins.

Les limites de ces retombées sont peut-être lisibles dans le flou qu'il y a parfois entre l'intérêt que le réseau représente pour « soi » (l'individu) et l'intérêt qu'il représente pour « sa propre structure », notamment du point de vue des formations.

Il reste qu'un besoin de clarification des relations REZONNE – Conseil Général se fait sentir.

VIII.2.5. Des actions à affiner, rationaliser et à développer

Les actions menées par REZONNE sont toutes encouragées à un degré ou à un autre par les membres. Trois actions sont clairement identifiées :

- L'**opération Grand Bain**, accompagnement à la professionnalisation
- L'**opération Furet**, ressource pour les groupes amateurs
- Les **formations**, en direction des structures membres

Toutefois, trois limites apparaissent :

- La limite de la **priorité** à donner à telle ou telle action : ne pas se focaliser sur l'une ou l'autre action. Autrement dit, ne pas devenir une fabrique d'artistes professionnels sans valoriser les pratiques amateurs. Comment articuler ces actions ? Comment les prioriser ? Faut-il le faire ?

- La limite du **contenu** même de chacune des actions :

- Le contenu reste à approfondir et préciser pour plus d'efficacité : quel contenu, quels modules, quelle durée, quels partenariats... ?

- Des formations oui, avec succès, mais plus précisément pour qui ? Quel est l'état des besoins actuels ?

- Les limites de l'accompagnement doivent enfin faire l'objet d'une réflexion au regard de l'innovation musicale. Citons un membre : « si l'encadrement était allé trop loin, le punk n'aurait jamais existé ». **Il faut donc rester attentif (ce qui est récurrent dans le domaine des musiques actuelles) à ne pas normaliser la production musicale pour lui laisser sa capacité d'innovation.**

Un problème circulaire existe aussi à propos de l'accompagnement : comment gérer le fait qu'il peut arriver que **des structures non encore professionnalisées**, elles-mêmes en voie de professionnalisation, et par là, ne pouvant pas toujours donner toutes les garanties nécessaires (en terme par exemple de rémunération des artistes), **peuvent vouloir s'engager sur la voie de la professionnalisation artistique**, de l'accompagnement professionnel des artistes ? **Cette situation tend donc à fragiliser l'offre d'accompagnement, ces structures membres du réseau ne peuvent donc, malgré leur énergie, ne dispenser que difficilement un accompagnement à la hauteur des exigences actuelles du secteur.**

VIII.2.6. Les chantiers du réseau

De fait, plusieurs chantiers apparaissent pour le réseau. Ils sont présentés ici en articulant à la fois les priorités exprimées, et une question de méthode.

I- Une réflexion sur l'organisation du réseau

Un travail de clarification du projet associatif du réseau

Au regard de la variation des discours sur REZONNE et des attentes exprimées, il apparaît d'abord que REZONNE doit produire un travail de **redéfinition ou de clarification de son projet associatif**, et par là, de ses objectifs, de ses valeurs, et de sa raison d'être.

Un travail sur le fonctionnement du réseau

Au regard des difficultés de mobilisation de ses membres comme du mode de fonctionnement du CA (de la lassitude qu'il génère), il apparaît inséparablement que REZONNE produise une **réflexion sur son fonctionnement interne**.

De fait, il manque, comme nous l'avons dit plus haut, un « chef d'orchestre » : celui-ci ne peut rien faire sans les musiciens, chaque musicien à sa propre partition, mais l'ensemble à besoin d'être dirigé pour avancer.

Le besoin d'un organe de direction se fait donc sentir. Sa forme reste à préciser : relève-t-elle d'un salarié (un directeur ?), de la réorganisation de l'administration du réseau (un CA resserré ?), de la dynamisation de commissions spécifiques (commission projets ?) ? La question reste ouverte.

Développer la réflexion sur les statuts

La question des **statuts des membres** est déjà posée. Par rapport à cette question des craintes sont exprimées sur la place que chacun occupera dans le cas d'une redéfinition des catégories de membres (ne pas faire l'objet d'une forme de relégation).

Cela dit, cette réflexion n'est en elle-même pas remise en question, elle est même parfois clairement encouragée. Comme nous le voyons dans les données quantitatives, REZONNE s'est

développé et diversifié, faisant des différences nouvelles se font sentir, car la réalité actuelle n'est plus celle de la naissance du réseau. Un ajustement entre la réalité et le papier s'impose donc.

Une réflexion sur les commissions du réseau et une animation des commissions

Une réflexion sur les **commissions du réseau** est aussi certainement à engager, dans deux directions :

- l'une sur l'animation même de ces commissions : comment fonctionnent-elles ? A combien ? Quelles propositions en ressortent ? Qui anime ? Etc.

- l'autre sur les thèmes des commissions : sont-ils toujours pertinents ? D'autres commissions ne doivent-elles pas être mises en place ? (Commission « mutualisation », commission « projet »...) Etc.

Limiter le développement des activités et des membres de REZONNE

Le moment est venu pour REZONNE de réfléchir sur lui-même. D'où aussi l'idée exprimée qu'il fallait peut-être **limiter pour le moment le développement du réseau** à la fois en terme de nouvelles missions et en terme de nouveaux membres.

J- Une réflexion sur les activités du réseau

Une réflexion sur la pratique amateur

La question de la place de la **pratique amateur** dans le réseau est double :

- Quelle place lui est-elle réservée dans le réseau ?

- Quelles sont les structures susceptibles de prendre en main la question de la pratique amateur dans le réseau ?

Il ressort nettement que certaines au moins des MJC du réseau se positionnent fortement sur la pratique amateur, lesquelles ont développé des compétences spécifiques en la matière.

La question de la pratique amateur représente un groupe de questions, elle est en effet directement liée à :

- Une réflexion sur le positionnement respectif de REZONNE et des « **Les journées du rock** ». Une réflexion est entamée pour mieux articuler réseau et dispositif.

- Une réflexion sur le **contenu de l'accompagnement** des groupes : celui est exposé plus haut.

Il consiste à mieux identifier l'accompagnement. Une cohérence d'ensemble est à trouver sur l'accompagnement, un discours commun, à réfléchir en fonction des infrastructures et des moyens humains disponibles.

- Une réflexion est aussi ouverte plus précisément sur ce qu'est l'accompagnement : Qu'est-ce qui relève de l'accompagnement, de l'encadrement, de l'animation... ? Ce qui ne va pas sans une répercussion sur la typologie des actions menées.

- Une réflexion sur le contenu de **l'opération Furet** : ce dispositif en est encore à son état embryonnaire. Il demande à être développé dans son contenu et à propos des structures susceptibles d'alimenter ce dispositif.

Une réflexion sur l'aménagement du territoire et la ressource

➤ Les studios de répétition

La plupart des membres du réseau pointent un manque de studios de répétition pour les groupes de musique. Au regard de la carte départementale, il ressort il est vrai un fort déséquilibre dans l'aménagement territorial de ces infrastructures.

Il reste qu'il est difficile d'identifier les besoins. En effet, la notion de « studio de répétition » recouvre une réalité variée. Il existe des studios qui n'ont aucune relation au réseau, dont des studios privés à but lucratif, des studios privés sans but lucratif, etc.

Il reste donc à préciser les relations du réseau aux studios de répétition du département et à mieux identifier la demande des structures membres.

➤ Les « centres » (« points », « antennes »...) de ressource

La question des centres ressource musiques actuelles du département est partagée par l'ensemble des membres, à un degré ou à un autre. Cette question est donc réelle. Une tendance s'affirme sur l'idée de mettre en place une série d'« antennes ressources » réparties sur le département, plutôt qu'un seul centre de ressource.

➤ Une réflexion est donc à mener sur :

- La **répartition géographique** des antennes sur le département

- Le **contenu** même des « centres », « points » ou « antennes » : orienter les groupes, pouvoir les recevoir, les conseillers, proposer une aide à la négociation de coûts de location pour les studios de répétition, ... ?

- Les structures à même d'accueillir un(e) « centre », « point » ou « antenne » : au regard des compétences spécifiques mais aussi de la place d'un centre ressource dans l'activité même de la structure : est-ce une activité en plus ou le projet de la structure doit-il être recentré sur la notion de centre ressource ?

Une réflexion sur l'articulation « formation des membres / accompagnement de la scène locale ».

Les deux dispositifs, **accompagnement et formation**, sont essentiels pour les membres du réseau. Mais, comme soulevé plus haut, leur priorité, donc les moyens, les contenus, et la fréquence, restent à décider.

Développer la mutualisation

Les membres du réseau ont exprimé leur intérêt pour la mutualisation. Mais **une mutualisation qui reste à développer, sur plusieurs axes** : l'intérêt se porte aussi bien sur la mutualisation des

savoirs, des savoir-faire, des expériences, et des moyens : humains, matériels, techniques (exemple : des bracelets, des gobelets EcoCup, des prestataires de service, aider les autres à mettre sur place un concert, s'entraider sur des activités, aider techniquement, etc.).

Développer des moments de rencontre et de réflexion

Il a été noté un manque de moments collectifs, mais des moments collectifs plus longs que les CA. **Des moments de rencontre plus longs** : des moments où l'échange peut vraiment avoir lieu, où des réflexions peuvent être entamées, où les pauses permettent d'échanger de façon informelle, où l'on peut se détendre aussi. A ce titre, la petite fête de fin d'année est la bienvenue.

Dans le même sens, c'est globalement la **réflexion** (par rapport à l'action) que certains membres aimeraient voir se développer au sein du réseau. D'où l'idée de développer les universités d'été de REZONNE ou les séminaires.

Développer des outils de connaissance des structures entre elles

REZONNE comme centre ressource pour ses membres trouve son prolongement dans l'idée de développer des outils qui permettraient, sous une forme ou une autre, de mieux se connaître, de mieux connaître le mode de fonctionnement et l'identité des uns et des autres.

Développer les relations scène - radio

Il existe une radio dans le réseau. Tout réseau n'en possède pas. Or, la place de la radio reste à développer, à exploiter. L'idée a été émise de développer les relations des lieux avec la radio, par exemple en diffusant certains des concerts à la radio.

Développer les relations avec la CAPS

L'idée a été lancée de développer cette dimension, à partir de l'exemple de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS). Dans le prolongement des activités de lobbying politique de REZONNE, cette idée peut renvoyer à celle plus générale, de développer les liens avec des administrations territoriales comme les communautés d'agglomération.

K- Rester attentif à...

Les membres du réseau sont revenus sur quelques points, valeurs ou principes récurrents qui leur paraissent important de maintenir au sein de REZONNE :

Rester représentatif de la « société »

L'intérêt du réseau réside notamment dans le fait qu'il est « représentatif » des acteurs des musiques actuelles départementaux. Il est important que REZONNE reste dans cette dynamique. Continuer d'avoir une variété d'acteurs, continuer d'être représentatif de « la société » des musiques actuelles en Essonne dans toute sa diversité, et par extension, être représentatif de la société des musiciens et des publics du département.

Laisser une place égale à tous

Mais être représentatif ne va pas sans une attention accrue à ses membres, à tous ses membres. Ainsi, il est important aussi que REZONNE reste attentif à laisser une place, une identité et une représentativité égales à chacun, surtout face à des capacités d'action qui sont objectivement différentes.

Ne pas se distancier de ses membres

Le sentiment exprimé ici porte sur la crainte de voir REZONNE se développer à l'image de ce que les membres ressentent comme le développement du RIF (le « G8 » des musiques actuelles en Ile-de-France) : un réseau qui se trouve distancié de ses membres et qui fini par tourné sur lui-même ou pour quelques uns. La proximité, le côté « franchouillard », voire « campagnard » de REZONNE est apprécié. En un mot, il faut éviter un fonctionnement qui « ADIAMiserait » le réseau...

Eviter un mode de fonctionnement défavorable aux bénévoles

De facto, l'organisation de REZONNE implique, comme tout fonctionnement associatif, des réunions, notamment des CA. Le problème soulevé tient en ce que les CA se déroulent en journée. Or, parce que les bénévoles atteignent un âge où ils ont généralement un travail à côté, il leur est difficile de participer régulièrement aux CA comme c'est le cas pour des professionnels, puisqu'il s'agit d'un temps pris sur un travail qui peut être éloigné des musiques actuelles, voire même de la culture.

L. La question du hip-hop

Les processus de légitimation des musiques actuelles passent par des actions de professionnalisation des musiques actuelles « elles-mêmes ». Ces actions placent la focale sur la musique « elle-même », la musique comme fin.

Mais cela ne va pas sans un processus de normalisation ou de « civilisation » des comportements des musiciens⁴, initialement du rock, et aujourd'hui, du hip-hop : il n'est pas rare d'entre des problèmes liés aux comportements des rappeurs, comme le fait d'être indiscipliné, d'arriver en nombre avec des « potes » sur les lieux de concert ou de répétition, etc.

C'est pourquoi le « hip-hop » est une esthétique musicale très largement exclue des « structures d'encadrement » professionnelles des musiques actuelles (lieux de diffusion, locaux de répétition, studios d'enregistrement, dispositifs d'accompagnement...).

On retrouvera donc « naturellement » ces esthétiques musicales plutôt dans des structures non spécifiquement « culturelles », relevant d'une démarche associant le « social » au « culturel », comme dans le cas des MJC, et parfois aussi des services « culturel » ou « jeunesse » d'une municipalité (où lorsque l'encadrement du hip-hop relève du service culturel, cela se mène en partenariat avec le service Politique de la ville) : « Les pouvoirs publics mobilisent le rap comme discipline du hip hop dans un projet de gouvernement de la jeunesse populaire »⁵.

Or, la question de la prise en charge se pose au sein du réseau, où plusieurs structures s'attachent à des tentatives d'encadrement de ces musiques. On constatera alors que la question de

⁴ E. Brandl, *L'ambivalence du rock*, L'Harmattan, 2009, p. 100.

⁵ K. Hammou, « Batailler pour un chant. La constitution d'une culture professionnelle musicienne du rap français », Thèse de doctorat pour l'obtention du titre de Docteur en Sociologie, Marseille, octobre 2009.

l'encadrement des esthétiques « hip-hop » se pose très précisément en ces termes au sein d'un réseau comme REZONNE.

VIII.3> UNE TYPOLOGIE DES STRUCTURES MEMBRES DE REZONNE

En croisant le contenu des entretiens avec les questionnaires, on obtient les moyens d'établir une typologie des structures membres de REZONNE. L'intérêt d'établir une typologie n'est pas vain. Etablir une typologie consiste à analyser des points de vue et des données objectives, et voir si les deux croisés peuvent être regroupés dans de grandes catégories.

Du coup, avoir une typologie (des « types » de structures) permet d'abord et simplement d'y voir plus clair dans la multiplicité des structures membres dont REZONNE est constitué. Mais cela permet aussi de mieux comprendre le point de vue adopté par les membres qui relèvent de telle ou telle catégorie. Par exemple, en définissant assez clairement le contenu de la typologie « professionnels socioculturels », on comprend mieux le point de vue adopté sur les pratiques amateurs ou encore sur les questions de la formation et de l'accompagnement.

Pour établir les typologies on s'est appuyé sur :

- l'inscription de la structure dans un secteur d'activité (MJC vs structure culturelle) ;
- le niveau de budget géré ;
- la part des musiques actuelles dans la structure ;
- du mode juridique (associatif vs régie municipale) ;
- le niveau de « professionnalisation » de la structure abordé à travers la présence / absence de salariés, du niveau de formation des membres, de la définition des relations sociales au sein des structures – amicales vs professionnelles ;
- les prises de position adoptées vis-à-vis des actions musicales actuelles du réseau (accompagnement scène locale, formation...) et vis-à-vis de l'intérêt que le réseau représente pour la structure.

VIII.3.1. Le pôle des « vocationnels »

Le pôle « vocationnel » regroupe deux types de structures au sein de REZONNE.

M. Le type vocationnel « Traditionnel »

Sorte de survivance des années d'un rock « anti-institutionnel », (auto-)situé en marge des institutions politiques et culturelles, cette position est celle d'une autonomie revendiquée qui se traduit dans les faits par une forte tendance à l'isolement, ou encore à l'utilitarisme ou au consumérisme, c'est-à-dire à l'obtention de ressources publiques, mais sans retours, sans devoir rendre des comptes (au sens propre comme au sens figuré).

Les structures concernées sont des équipements de proximité et déterminés, dans toutes leurs modalités d'action (musique ou gestion) par un « savoir-faire » spécifique (à soi), plutôt qu'une « compétence » (en soi). Au moins au début des activités, la compétence professionnelle est souvent

plus revendiquée que réelle, pour ensuite s'affirmer nettement, mais par un apprentissage lent et progressif qui relève de l'autodidactisme. De fait, le caractère professionnel des structures concernées leur est souvent refusé en tant que telle par les acteurs du secteur politique, et les preuves sont longues à apporter.

Le degré de formalisation des structures est (ou reste longtemps) au plus bas, l'intérêt porté par ces militants, qui sont venus aux rock dans un autre état du secteur des musiques actuelles, étant situé dans l'action pour un secteur autonome, éloigné des normes de professionnalisation en cours dans le secteur professionnel actuel des musiques actuelles et des institutions publiques. La division du travail et la répartition des rôles et des postes, restent donc floue.

Cette position souvent portée par des ex- ou actuels musiciens, enferme enfin une modalité d'action « sociale », toutefois bien différente de celle développée au sein des structures « professionnelles socioculturelles » ci-dessous. Cette action à caractère « social » relève en fait de l'*entraide* et prend la forme concrète de la création d'emplois ou de modes de rémunération pour les proches (travail « au noir »), d'abord les amis.

En outre, les « compromis », qui vont permettre de faire perdurer les actions et la structure, passent « par soi-même », c'est-à-dire par un sacrifice sur les salaires et un investissement en temps et en heure dans toutes les d'activités qui est particulièrement important. C'est certainement le pôle qui est économiquement et/ou organisationnellement le plus fragile.

N. Le type vocationnel « Moderne »

Ce type est globalement basé sur les mêmes principes de la *vocation* pour un projet, de l'investissement en heure, en temps et en sacrifice salariale que le premier pôle. On y constate aussi que les aspects « absence de formalisation d'un projet professionnel », « syncrétisme fort entre relations amicales et professionnelles », « action plutôt que formalisation de la structure » sont bien présents.

Mais le rapport aux institutions est différent. On retrouve plutôt le même rapport à la professionnalisation des musiques actuelles que dans les « professionnels culturels ». Du fait d'être arrivé dans les musiques actuelles dans un autre état de développement (de la professionnalisation) que les premiers, ce type va devoir composer plus rapidement avec la formalisation pour trouver sa place. En outre, on aura souvent affaire à des personnes plus diplômées, plus à même de se plier au jeu des contraintes administratives. Cependant, ce pôle est caractérisé par le fait d'être composé de personnel tendanciellement plus jeune que les « vocationnels traditionnels ».

Ici aussi l'investissement et les sacrifices sont importants. Il faut en outre ajouter, plus fortement que pour les vocationnels traditionnels, les stratégies de « réseautage », qui consistent donc à intégrer et à défendre sa place dans les réseaux professionnels comme REZONNE, là où s'effectuent les conditions d'une socialisation professionnelle. On est ici du côté du pôle des structures qui n'auront pas nécessairement de lieu dédié, et aussi du côté du pôle économiquement et organisationnellement fragile. C'est une sorte de type transitoire entre le pôle « vocationnel traditionnel » et le pôle « professionnels culturels » qui suit.

Ces deux types d'« associations précaires »⁶, réunis autour du pôle « vocationnel » et dont les membres sont souvent contraints d'être bénévoles longtemps mais espérant à terme vivre de leur

⁶ G. Guibert, *Socio-économie des musiques actuelles en Pays de la Loire*, Trempôle, oct. 2002.

activité, sont en outre caractérisés par le fait d'avoir globalement des frais de personnel réduits et des subventions peu importantes.

Si les « professionnels culturels » s'attachent logiquement à la pratique plutôt à la pratique professionnelle ou professionnalisante, c'est presque logiquement qu'une structure « vocationnelle moderne », proche par position des pratiques émergentes (comme elle), mais portant en germe un principe culturel, se rapproche de structures « professionnelles socioculturelles » autour de la question de la prise en main des pratiques amateurs au sein du réseau REZONNE.

VIII.3.2. Le pôle des « professionnels culturels »

Ou encore désignés organismes « spécifiques artistiques »⁷. Ce type regroupe des structures avec comme caractéristique un fort degré de formalisation, où les relations professionnelles prévalent sur l'amitié (pourtant présente), les modes de recrutement sont formalisés sur profil de poste, les compétences sont validées et rationnelles. L'activité principale ici est la diffusion des « musiques actuelles », avec des structures qui seront soit totalement soit partiellement « musiques actuelles », conservant cependant une dominante forte envers les musiques actuelles (contrairement aux professionnels socio-culturels).

Le type est composé de structures au fonctionnement interne rationalisé, avec des postes, un grille salariale, des responsabilités, même si cela n'empêche pas une forme de collégialité bien présente. Le statut peut être associatif mais aussi municipal, les structures au lieu dédié sont implantées sur le territoire depuis longtemps, et développent progressivement des activités connexes ou annexes (restauration, ateliers, ressource...).

Lieu d'une activité professionnelle donc (on y rémunère systématiquement les artistes), où la musique (ou autre) est perçue comme « une fin » en soi et non comme un moyen, où l'objectif est donc de participer au mieux, par les moyens mis à disposition, à la professionnalisation des activités culturelles et spécifiquement musicales. L'activité se caractérise notamment par des actions directes sur la « qualité » des productions musicales à travers des ateliers, des accompagnements, et des rapprochements possibles avec les écoles d'enseignement spécialisé (tout en contestant précisément cette « spécialisation »).

Ces structures rapprochent de la sorte les musiques actuelles du pôle des pratiques culturelles professionnelles, elles rapprochent donc ces musiques du pôle de la légitimité culturelle, et participent de la « musicalisation » des musiques actuelles.

Cette position est alors celle d'une **légitimité culturelle et spécifiquement musicale**. Elle propose une structuration du secteur des musiques actuelles par une mise en équivalence avec le secteur traditionnel de la culture, au travers d'une logique de professionnalisation fondée sur la standardisation des compétences. C'est de ce type que vient une tendance, celle d'une « municipalisation » des musiques actuelles⁸ : lorsqu'elle est abouti, la gestion du lieu échappe aux acteurs des musiques actuelles pour être gérée par la municipalité locale, laquelle imprime alors sa marque en fonction des représentations qu'elle se fait des musiques actuelles (musiques « de jeunes », etc.).

Il s'agit bien entendu d'un type économiquement et organisationnellement moins fragile que les précédents (une personne qui démissionne ne remet pas en cause toute la structure).

⁷ Ibid.

⁸ Voir E. Brandl, *Ibid.*, p. 111.

Au regard de ce que nous avons relevé, il faut alors distinguer deux types de structures « professionnels culturels » au sein de ce pôle :

O. Les professionnels culturels « associatifs »

Type marqué à la fois par un ancrage politique territorial et local fort. Plusieurs niveaux politiques, voire tous les niveaux politiques territoriaux, interviennent, à commencer cependant par la municipalité (collectivité locale) de rattachement, dont la structure (comme les professionnels socioculturels), est fortement dépendante. Le lien à la municipalité passe d'abord par le service culturel (auquel globalement les structures de REZONNE sont semble-t-il majoritairement rattachées). Ce type est aussi marqué par des relations étroites avec les institutions culturelles légitimes comme la DRAC, mais aussi (effet de cumule) avec des institutions plus « sociales » comme la DDJS. A ce pôle on trouvera des structures spécifiquement ou partiellement « musiques actuelles ».

P. Les professionnels culturels « municipaux »

Ce type est d'abord marqué par le fait de se trouver en « régie directe », c'est-à-dire directement géré par le service municipal de rattachement. Il découle de cela l'ensemble de l'organisation administrative et des moyens humains et matériels alloués aux musiques actuelles. L'ancrage politique est donc d'abord local, à la différence des professionnels culturels associatifs dont l'ancrage est plus diffus.

Ce pôle des « professionnels culturels » ne regroupe quantitativement qu'une partie réduite du nombre de structures membres de REZONNE. Le nombre est encore plus réduit du point de vue des structures professionnelles culturelles ou artistiques partiellement musiques actuelles. Toutefois, pour que ce pôle soit complet du point de vue du *rapport* aux musiques actuelles et des actions à mener, il faut y associer le nombre plus important de « vocationnels modernes » (sorte d'outsiders) qui vont dans le même sens. Ces structures sont celles auxquels correspondent le mieux les attentes des pouvoirs publics territoriaux voire locaux, comme les offres d'accompagnement de la scène locale et de formation mises en place par REZONNE.

VIII.3.3. Le pôle des « professionnels socio-culturels »

C'est le pôle historique des musiques actuelles, celui représenté par les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Ce pôle est donc constitué de structures MJC qui ont développé en leur sein une activité « musiques actuelles ».

C'est un pôle qui a ressenti fortement les changements du secteur, sa professionnalisation, c'est-à-dire le passage de la « **musique comme moyen** » à la « **musique comme fin** », ce que l'on appelle parfois le processus de « musicalisation » ou d'« esthétisation » des musiques actuelles qui est allé de pair avec la professionnalisation du secteur. Cette professionnalisation a rapproché les musiques actuelles du pôle de la légitimité culturelle et de ses logiques, lesquelles sont devenues des systèmes de référence auxquels l'action des MJC en direction des musiques actuelles est aujourd'hui explicitement ou implicitement mesurée.

Par l'arrivée de nouvelles personnes et par des stratégies de reconversion professionnelle⁹, progressivement les musiques actuelles sont ainsi passées du secteur socioculturel au secteur culturel. Certaines MJC se sont très tôt inscrites dans ce processus (de repositionnement contre un risque éventuel de « ringardisation »), d'autres plus tardivement. De fait, aujourd'hui, les MJC qui veulent (continuer à) s'investir dans les musiques actuelles se retrouvent à intervenir sur un secteur d'activité dominé par les contraintes et valeurs du secteur culturel professionnel, en lien avec les

⁹ Sur ces différents points voir E. Brandl, *Ibid.*

attentes actuelles des pouvoirs publics (professionnalisation, rayonnement, qualité...). Elles sont alors amenées à développer des stratégies de reconquête de leur légitimité en affirmant leurs principes, tout en les modifiant progressivement (l'attente des musiciens et groupes eux-mêmes changeant ; ce sont les verdicts actuels : les MJC apparaissent comme des « premières scènes »). Cela, alors que comme dit Y. Raibaud, à la fin des années 90, pour les MJC, les musiques amplifiées devenaient une « marque de modernité »¹⁰.

On comprend, que l'on rencontre ici des structures qui soient plus favorables à la formation des membres des structures qu'à la formation professionnelle des groupes de musiques actuelles. Car ce pôle sera en effet naturellement préoccupé par la question des « pratiques amateurs » (supposés « jeunes »). En effet, ces pratiques s'intègrent parfaitement à leurs stratégies de « re-légitimation » : elles touchent effectivement plutôt leur « public cible » (le musicien est plutôt un « jeune » scolarisé qui débute, et pratique durant son temps de loisir), et portent sur un champ de pratiques (les pratiques « amateurs ») largement délaissées par les « professionnels culturels », plus soucieux de légitimité culturelle (auprès des pairs et des pouvoirs publics), occupés à focaliser leur attention sur des actions leur permettant de faire-valoir leur légitimité culturelle (toujours susceptible d'être contestée par les pouvoirs publics en leur pendant culturel).

La structure des financements est aussi différente que pour les autres structures, surtout les professionnels culturels, puisque ici les financements DRAC sont par exemple absents.

Ce pôle représente donc en quelque sorte la survivance d'une position d'éducation populaire ayant pour principale préoccupation de produire du lien social, l'éducation ou l'insertion des « jeunes » (plutôt que des « musiciens »). L'essentiel n'est pas dans le projet professionnel du groupe mais dans le collectif, l'action collective, la participation, la responsabilisation, la citoyenneté, etc.

Cette position est celle d'une **légitimité sociale**, là où la musique remplit une fonction sociale (occuper le temps libre, intégration) ou politique (contrôle social) plutôt qu'artistique (innovation musicale, qualité de l'exécution, développement technique du jeu instrumental...). Cependant que les musiques actuelles ne représentent qu'une part réduite de leur activité.

Les structures du pôle socioculturel ont pour elles un **capital de sociabilité** supérieur aux autres structures de REZONNE. Pour le dire autrement, leur point fort, ou encore, là où elles ont une compétence spécifique, c'est sur le collectif, sur leur **capacité de mobilisation**.

Cette capacité repose pour partie sur les valeurs de proximité, d'action de proximité, de localisme des MJC, sur leur ancrage local. Ces valeurs sont peut-être une des sources du regard qui est porté sur des organisations comme le RIF, qui par ses fonctions mêmes, est amené à être éloigné du localisme¹¹. Ces valeurs de localisme, de familialisme et de sociabilité directe et investie, qui caractérisent les MJC les prédisposent à être sensible et à prendre en charge les pratiques (ici musicales) amateurs.

¹⁰ Y. Raibaud, *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*, MSHA, Pessac, 2005, p. 117.

¹¹ On retrouve là un problème commun à toute forme de délégation : une distance s'instaure dès lors que les responsables des grandes fédérations sont conduits à développer des relations avec des interlocuteurs extérieurs (par exemple les instances culturelles des pouvoirs publics). Ils s'engagent dans des logiques inscrites dans les champs institutionnels et sont amenés à agir au regard d'enjeux plus proprement institutionnels (comme les questions d'observation ou de politique territoriale), lesquels enjeux sont inexistantes comme tels pour la plupart des acteurs culturels situés à la base du réseau. Voir P. Bourdieu, « la délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 49-55.

A ce pôle, il faut cependant distinguer deux types de structures, qui renvoient les MJC à deux formes de stratégies, celle de la préservation (type traditionnel) et celle de la rénovation (type moderne) :

Q. Le type « Traditionnel »

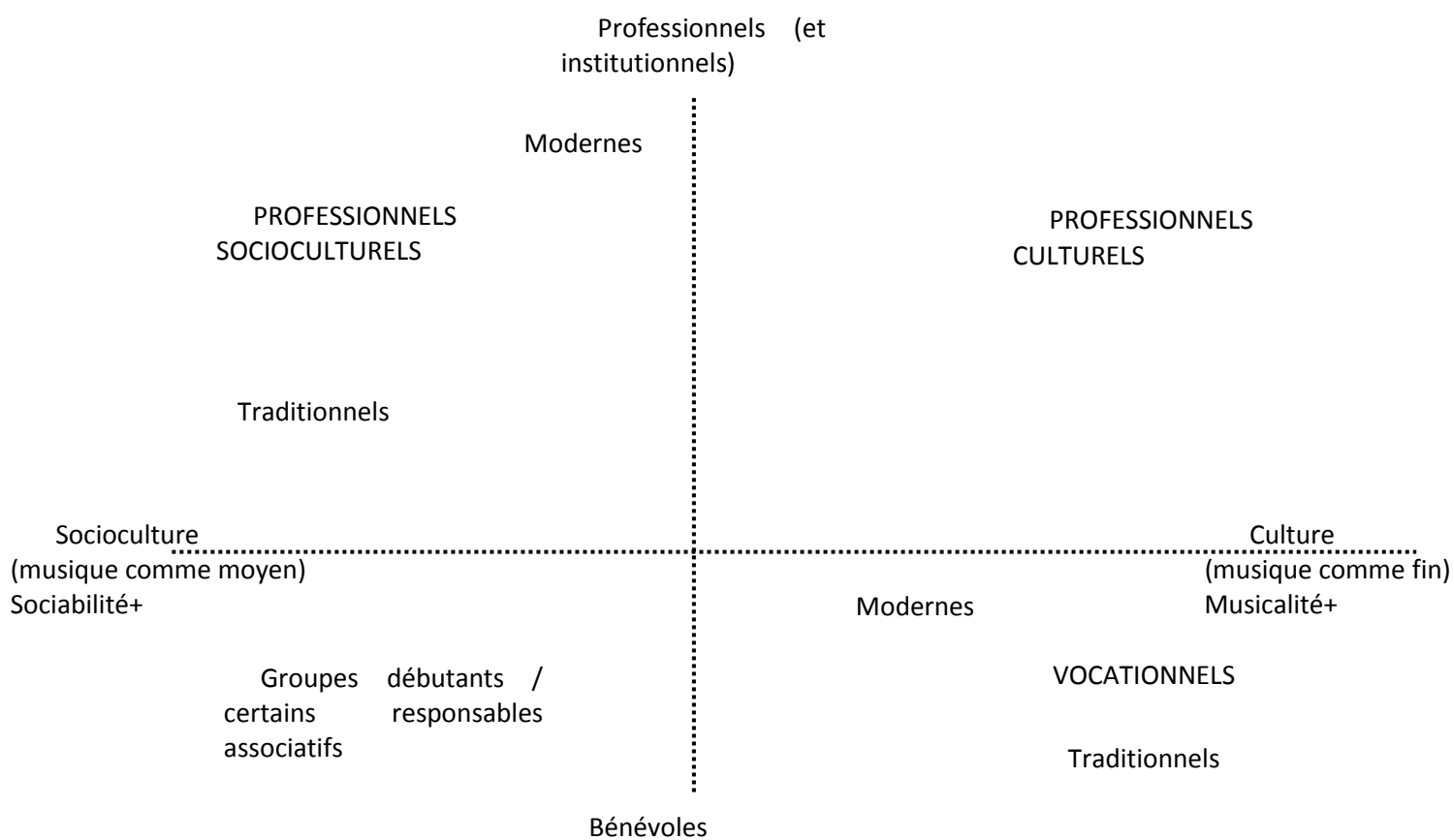
Fortement ancré dans les valeurs du mouvement d'éducation populaire des années 70, c'est là que les valeurs d'éducation, d'égalité, de civisme, de responsabilité, de « sensibilisation », de pratique « amateur », seront les plus investis dans le rapport à la pratique des musiques actuelles. C'est aussi ici que la part musiques actuelles sera la plus réduite par rapport à l'activité globale de la structure, et aussi la moins bien identifiée dans la structure du budget. C'est enfin le type où se fera le plus fortement sentir un sentiment de dépossession, et par là d'illégitimité et de comparaison dépréciative.

R. Le type « Moderne »

Type qui, bien que fidèle aux valeurs d'éducation populaire, dans le rapport aux musiques actuelles, (ré)oriente ses préoccupations vers des questions de « professionnalisation », ou à tout le moins, est fortement sensibilisé à ces questions, qui tendent à dépasser le cadre strict de la diffusion (avoir des conditions professionnelles de diffusion du spectacle vivant) pour gagner les questions relatives à l'accompagnement de la scène locale. Ici, la place des musiques actuelles dans l'activité globale de la structure est tendanciellement plus importante, le budget tend à valoriser l'ensemble des activités qui sont liées à ces musiques (avec valorisation des emplois), et le budget s'oriente vers une meilleure identification de la part des musiques actuelles.

Remarques : Un 4eme pôle est souvent identifié : le pôle « entrepreneuriale » ou « à vocation commerciale », ayant donc pour vocation de faire des bénéfices en s'appuyant sur le secteur marchand. Les statuts juridiques sont alors ceux des sociétés commerciales (type SARL). Ce pôle peut concerner des studios de répétition par exemple. Ce pôle, comme tel, est absent du réseau.

VIII.3.4. Schéma récapitulatif des positions analysées



Synthèse générale

IX.1> UN FORTE DISPERSION

Ce qui revient de façon récurrente dans l'état des lieux, c'est l'absence de pertinence des moyennes. Les dispersions entre structures étant tellement fortes, que les moyennes, voire même les médianes, ne disent que peu de choses de la réalité des capacités d'accueil, des dates MA programmées, etc., dans les structures du réseau.

A cela, il faut ajouter une forte disparité dans les statuts, les missions, les tailles des structures : entre régies municipales et statut associatif, sont aussi très différents, sans insister sur les missions, entre MJC et structure culturelle, ou encore la taille des structures, entre microstructure basée sur le bénévolat et Centre culturel professionnel, entre des finalités différentes (« musique comme fin » et « musique comme moyen »).

Cela renvoie aux difficultés qu'il a à organiser et fédérer les membres, mais aussi au fait que, comme nous le développons plus bas, REZONNE est représentatif de la « société » des musiques actuelles en Essonne.

Cette dispersion est aussi peut-être un élément explicatif de la **première limite du réseau** : celle des **collaborations**. Limitées en nombre, elles apparaissent aujourd'hui plutôt ponctuelles (sur un dispositif comme « Grand Bain » par exemple), et ne sont portées que par le coordinateur du réseau, alors qu'elles pourraient faire l'objet d'une réflexion d'ensemble.

IX.2> UNE IMPLANTATION TERRITORIALE FORTE

Les structures du réseau sont implantées dans leur territoire depuis maintenant longtemps, avec une moyenne de 16 ans de pratique des musiques actuelles. Ce ne sont donc plus des structures débutantes en matière de musiques actuelles. Mais cela signifie aussi qu'avec ce temps elles ont un enracinement local fort.

De plus, les structures savent mobiliser les différents échelons territoriaux : de la commune à l'Europe, en passant par la communauté d'agglomération (sollicitée), le Département, et la Région, l'Etat étant en recul comme le montre l'analyse des sources de financement. L'analyse des sources de financement montre clairement que les structures du réseau sont d'abord aidées par les collectivités territoriales, villes et Département en premier lieu.

Enfin, l'analyse de l'implantation des structure dans les réseaux culturels autres que REZONNE montre aussi qu'elles sont surtout implantées dans des réseaux à dimension territoriale (et d'abord départementale).

IX.3> PLUS QUE DES LIEUX DE DIFFUSION : DES LIEUX DE VIE CULTURELLE

Il faut insister sur le fait que les musiques actuelles au sein de REZONNE sont multidirectionnelles : qu'il s'agisse des statuts juridiques (association régie...), des pratiques (amateurs, en voie de professionnalisation, professionnelles), des missions (diffusion, répétition, formation, éducation, enregistrement...), des objectifs (professionnaliser, intégrer, rendre responsable, aider [entraide]...), des dispositifs (journées du rock, grand bain, opération furet...), des actions culturelles (en milieu scolaire, carcéral..), des actions de sensibilisation (aux risques auditifs), des labels (SMAC), des champs d'intervention (Politiques culturelles, Politique de la Ville, jeunesse, vie associative...), des réseaux (FRMJC, UDMJC, Fédurok, etc.)..., on constate que les musiques

actuelles au sein de REZONNE recouvrent une épaisseur sociale rarement réalisée dans d'autres réseaux départementaux.

Cette multi-appartenance, sociale, culturelle, artistique, urbaine,... est ce qui fait peut-être la particularité et la richesse des musiques actuelles. Les structures de REZONNE ne sont pas que des lieux de diffusion. Ce ne sont pas des salles de concerts, mais **des lieux de vie culturelle** qui participent de l'animation sociale et culturelle de leur territoire local.

Ce sont par là **des structures de proximité** sociale et culturelle moins soucieuse de produire une plus value économique que d'avoir un équilibre budgétaire, et de produire par contre une **plus value sociale**.

IX.4> CONTINUITÉ HISTORIQUE ET MIXITÉ CULTURELLE

Le réseau a su cumuler et conserver les évolutions historiques des musiques actuelles. Le « rock » a été accueilli d'abord dans les MJC puis a développé une certaine autonomie l'amenant à s'inscrire dans la programmation et les studios de répétition des structures culturelles professionnelles.

Or, REZONNE reste représenté des catégories de structures différentes, avec une approche des musiques actuelles qui elle aussi est différente. Les deux coexistent au sein de REZONNE et participent à faire de ces musiques des pratiques culturelles et artistiques protéiformes, très riches en cela qu'elles sont capables de s'inscrire dans des champs d'action très différents.

De la sorte, tant au niveau des pratiques musicales, des esthétiques (hip-hop vs jazz vs rock...), que des catégories de structures, et par là des manières de percevoir, d'apprécier, et de travailler dans les musiques actuelles, REZONNE représente des générations de musiques actuelles différentes (sans exclusion) et participe concrètement, dans les faits, à développer la mixité et la diversité culturelles du territoire essonnien.

IX.5> ÊTRE REPRESENTATIF DE LA DIVERSITÉ DES MUSIQUES ACTUELLES EN ESSONNE

La forte dispersion dont fait preuve le réseau comme l'implantation territoriale et politique des structures, sont des indices significatifs de la capacité du réseau à être représentatif de la diversité des musiques actuelles sur le territoire essonnien.

Si les structures du réseau sont représentatives des différentes prises en compte des musiques actuelles en Essonne, notamment parce qu'elles sont inscrites dans des structures différentes, il reste qu'elles sont cependant peu représentées dans les structures d'enseignement de la musique, écoles de musique et autres conservatoires du département.

Si toutes les musiques actuelles n'ont pas pour vocation à devenir des pratiques professionnelles, il s'agit malgré cela d'un maillon fondamental à tout projet artistique de qualité qu'il soit « professionnel » ou « amateur ».

Il faut cependant ajouter qu'**un travail reste à mener au sein de REZONNE autour de cette pluralité**. Si elle apparaît comme dynamique, il reste nécessaire de fédérer l'ensemble de cette diversité autour d'objectifs communs pour les musiques actuelles. Toute la « chaîne de coopération » nécessaire à l'existence des musiques actuelles, comme tous les choix des musiciens et des groupes doivent pouvoir s'exprimer : devenir professionnel, avoir un « projet professionnel » certes (sorte d'injonction actuelle), mais pas seulement ; il faut aussi pouvoir rester « amateur », un amateur éclairé, bénéficiant de conditions matérielles de qualité pour la répétition et la diffusion. Ces

objectifs communs ne reposent pas nécessairement sur un consensus mou, mais peut-être plus sur l'idée d'une complémentarité des prises en compte des musiques actuelles, en respectant chacun des points de vue, et les apports de chacun.

IX.6> CHAMP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET UTILITÉ SOCIALE DES STRUCTURES DU RESEAU

En résumé, les musiques actuelles, de part les caractéristiques que l'on vient de résumer (hybridation des ressources, mutualisation...), auxquels il faut ajouter le mode de fonctionnement collégial très majoritairement déclarés lors des entretiens individuels, s'inscrivent clairement dans le champ de l'**économie sociale et solidaire**.

Ainsi, les structures du réseau remplissent des missions d'intérêt général et produisent, plus précisément, une plus value en terme d'**utilité sociale**, dont il reste à approfondir la connaissance, pour mieux la maîtriser et la porter.

La **mutualisation** des moyens humains et matériels, comme des expériences et des compétences, devrait trouver les moyens de se développer au sein du réseau... En outre, des initiatives portant sur le **développement durable** sont déjà engagées par certaines structures du réseau, dans cette optique, la mutualisation trouverait ici aussi toute sa place...